

وزارة التعليم و البحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
جامعة عبد الحميد ابن باديس مستغانم

Université Abdelhamid Ibn Badis Mostaganem

كلية العلوم و التكنولوجيا

Faculté des sciences et de la technologie

قسم الهندسة المعمارية و المدنية

Département de génie civil et d'architecture



MEMOIRE DE FIN D'ETUDE DE MASTER ACADEMIQUE

Filière : Architecture

Spécialité : Architecture et Patrimoine

THEME

**Revalorisation de la forteresse de Mechouar comme atout
majeur de la ville de Tlemcen**

Présenté Par :

SEDDIKI Leila

Soutenu le : **18 / 06 /2017** Devant le jury composé de :

President: Mr. HIMOURI Slimane

Examineur: Mr. EL FEKAIR Mohamad Hichem

Examineur : Mr. MAZARI

Encadreur : Mr NEDJARI Samir

Année Universitaire 2016/2017

Dédicaces

*A la mémoire de mon défunt grand-père « Mohamad », que Dieu ait son âme et
l'accueille dans son paradis.*

*A ma grand-mère « Khadîdja » pour son amour, son dévouement et
l'encouragement durant la toute la période de mes études.*

A mon cher père « Mustapha » pour son bien vaillances et son soutien

A mes chères mères Zineb et Kheira

*A mes frères et mes sœurs qui m'ont toujours soutenu pour que je me consacre à
mes études.*

A mon mari Oussama

A mes ancêtres et mes tantes

A mes nièces : Samah, Oula, Bouchra, Khadîdja et Sondousse.

A toute ma famille

A tous ceux que j'aime et qui m'aiment.

Je dédie ce mémoire.

Leila



Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier Dieu le tout puissant et miséricordieux, qui m'a donné la force et la patience d'accomplir ce Modeste travail.

En second lieu, je tiens à remercier mon encadreur Mr. Nedjari Samir pour ses précieux conseils et son aide durant toute la période du travail.

Mes vifs remerciements vont également aux membres du jury pour l'intérêt qu'ils ont porté à ma recherche en acceptant d'examiner mon travail et de l'enrichir par leurs propositions.

Enfin, je tiens également à remercier toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

Résumé

Tlemcen, ville d'art et d'histoire et ancienne capitale du Maghreb central à l'époque Zianide présentant un remarquable patrimoine architectural qui témoigne du passage de nombreuses civilisations. Actuellement, la ville est en péril où elle rencontre de nombreux problèmes tels que la dégradation de son patrimoine, la perte de son identité et de sa structure originelle.

L'objectif de ce travail est d'essayer de revitaliser le patrimoine architectural de la ville de Tlemcen à travers la revalorisation de ses sites historiques dont El Mechouar est l'exemple le plus important par sa superficie et son statut en tant que le résultat de combinaison et la superposition des techniques et des méthodes de constructions des différentes dynasties, qui occupèrent les lieux.

Notre étude a commencé par une recherche théorique, qui était nécessaire dans le but d'approfondir nos connaissances pour acquérir un maximum de notions théoriques et pratiques relatives aux stratégies de développement et d'intervention menées dans le but d'insérer les centres anciens dans la voirie urbaine des villes modernes.

Ensuite, nous avons mis en exergue la profondeur historique de la ville de Tlemcen ainsi de la citadelle d'El Mechouar, leurs enracinements identitaires, nous avons donné une description morphologique de leurs structures et leurs composantes et nous sommes sortis par une problématique.

Puis, l'étude des exemples sur d'autres sites historiques qui nous conduit à élaborer un travail d'actualité et nous rapproche à la réalité et qui sert à résoudre la problématique posée.

Ainsi, on a pu conclure que la revalorisation de la citadelle d'El Mechouar peut participer au développement de la ville.

Mots clés : Patrimoine, site historique, citadelle, revalorisation, stratégie, intervention

Abstract

Tlemcen, the city of art and history and the old capital of the central Maghreb at the time of Zayanid, presents a remarkable architectural heritage which testifies to the passage of many Civilizations. Currently, the city is in peril, it faces many problems such as degradation of its inheritance and the loss of its identity and its original structure.

The objective of this work is to try to revitalize the architectural heritage of the city of Tlemcen through the revaluation of its historical sites in which El Mechouar is the most important example by its surface and position as the result of Combination and the superposition of different constructional techniques and methods of different dynasties which occupied the region.

Our study started with a theoretical research which was necessary in order to deepen our knowledge in order to acquire a maximum of theoretical and practical elements relating to the development and intervention strategies carried out with the aim of inserting the old centers into the urban life of modern cities.

Then, we put forward the historical depth of the city of Tlemcen as well as the citadel of El Machouar, their identity roots, we gave a morphological description of their structures and their components and we came out with a problematic.

Then, we study the examples on other historical sites that lead us to develop a work of actualities and bring us closer to reality and which serves to solve the problematic posed.

Thus, it has been possible to conclude that the revaluation of El Mechouar' citadel can participate in the development of the city.

Key words: Heritage, historic site, citadel, revalorization, strategy, intervention

الملخص

تعد تلمسان مدينة الفن والتاريخ وعاصمة المغرب الاوسط في فترة الزيانيين, وتمثل هذه الاخيرة ارثا حضاريا وهندسيا مهما يشهد على مرور عدة حضارات. حاليا تشكو تلمسان من تدهور حالة النسيج العمراني القديم وفقدانها لهويتها الحضارية وبنيتها الاصلية.

الهدف من هذا العمل هو محاولة احياء التراث المعماري لمدينة تلمسان من خلال اعادة تأهيل مواقعها التاريخية حيث تمثل قلعة المشور اهم هذه المواقع نظرا لمساحتها ومكانتها الناتجة عن احتوائها لمزيج من تقنيات البناء لمختلف الحضارات التي مرت بها.

بدأنا دراستنا بالبحث النظري الذي كان ضروريا من أجل تعميق معرفتنا للحصول على الحد الأقصى من المعلومات النظرية والتطبيقية بخصوص المنهجية والسياسة المتبعة لإدماج المراكز الحضرية القديمة في الحياة العمرانية للمدينة المعاصرة.

بعد ذلك اعطينا وصف تاريخي ومادي لمدينة تلمسان وقلعة المشور ومدى ترسخ جذور هويتها التاريخية والثقافية وكذا وصف هياكلهما ومكوناتهما مما أدى الى طرح الاشكالية.

ثم، درسنا أمثلة معالم تاريخية أخرى التي تؤدي بنا إلى تطوير عمل معاصر وتقربنا من احتياطاتنا لواقع و تعمل على حل الإشكالية المطروحة.

وهكذا، كان من الممكن أن نختتم بأن إعادة تأهيل قلعة المشور يمكن أن تساهم في تطوير المدينة.

الكلمات الرئيسية: التراث، الموقع التاريخي، القلعة، اعادة التأهيل، الاستراتيجية، والعمل.

A decorative graphic on the left side of the page features a blue wave-like shape at the bottom. Two green, stylized leaves or blades of grass emerge from the top of the wave, curving upwards and to the right. The leaves have a slight shadow effect, giving them a three-dimensional appearance.

APPROCHE INTRODUCTIVE



I-I-Introduction générale

Les sociétés ont toujours eu un rapport au passé à travers le présent qu'ils vivent. Présent/passé n'est autre que le rapport qui fonde l'histoire, mais fonde aussi le rapport de la société à son patrimoine.

Le monument historique est en soit une totalité significative qui renvoi à la Mémoire et à l'histoire d'un peuple et sa culture, c'est une œuvre créée de la main de l'homme et édifiée dans le but précis de conserver toujours présent et vivant dans la conscience des générations futures de souvenir de telles actions ou de telles destinées.

Le monument historique acquière avec le temps une grande importance, principalement avec l'évolution de la notion de patrimoine du simple bien que le père transmet à ses enfants et qui sont destinés à être transmis de générations, à un ensemble des sites naturels et culturels auxquels l'humanité attache une valeur particulière et faisant l'objet d'une protection spécifique.

En Europe, le patrimoine est le produit de la modernité et émerge des ruines de la tradition populaire.

Le patrimoine Algérien, quand à lui, « se constitue en tant que norme culturelle dans le cadre d'un projet historique qui voit l'Etat tenter de produire une nouvelle identité nationale », de même qu'il s'accompagne d'un mouvement d'appropriation et d'identification ou la sélection des objets, leurs conservations jouent un rôle essentiel.

Les différentes civilisations qui se sont succédés en Algérie ont enrichi d'avantage le pays en biens culturels immobiliers et principalement les monuments historique ayant un grand intérêt architectural et historique, cependant, si la sauvegarde du patrimoine a été limitée au départ à quelques monuments représentatifs, ces dernières années l'Etat a compris l'importance de son patrimoine dans une société Algérienne en quête de repères et a vu se multiplier les opérations de préservation et de mise en valeur des monuments historiques à travers leurs restaurations et ainsi revaloriser ces témoins de notre art et histoire.





I-II-Choix du site

Notre choix d'étude porte sur la ville de Tlemcen qui a connu le passage de plusieurs civilisations laissant derrière elles des traces qui représentent actuellement le patrimoine de la ville. Ce patrimoine est donc le témoin du passage des dynasties Idrisside, Almoravide, Almohade, Mérinide, Zianide et Turc. Les qualités spécifiques de sa médina, de par sa structure urbaine et de son architecture, font d'elle un modèle d'urbanisme des villes musulmanes.

Ce centre historique qui renferme un héritage millénaire mérite d'être préservé, restauré et sauvegardé afin d'être transmis aux générations futures. D'ailleurs, la préservation de la vieille ville peut constituer un bon créneau pour le développement économique de la ville par le biais du tourisme culturel durable.

Parmi les monuments historiques et les sites classés, on a choisi **El Mechouar**, qui est une citadelle très célèbre, qui a acquis une gloire et a joué un rôle déterminant dans tous les domaines : politique, social, militaire et autres. Cette citadelle constitue par sa superficie et ses fonctions un monument majeur ayant marqué les différentes époques de l'évolution de la ville de Tlemcen.





I-III-Problématique générale

TLEMCEM, ville d'art et d'histoire présentant un remarquable patrimoine architectural qui témoigne du passage de nombreuses civilisations.

Actuellement, la ville est en péril où elle rencontre de nombreux problèmes comme la dégradation de son patrimoine, la perte de son identité et de sa structure originelle.

LA CITADELLE D'EL MECHOUAR comme de nombreux édifices historique de la ville de Tlemcen peuvent constituer un atout économique puisque le tourisme culturel est devenu une ressource essentielle pour différents pays et d'autre part un référent identitaire seulement si les tentatives entreprises en matière de sauvegarde de ce patrimoine n'ont pas comme finalité la restauration de l'objet architectural mais sa réhabilitation et sa reconversion, afin qu'il participe à la vie quotidienne des habitants de la médina.

Cette situation nous amène à poser les questionnements suivants:

- ***Comment mettre en valeur le complexe historique d'El Mechouar tout en l'insérant dans la dynamique urbaine de la ville de Tlemcen ?***
- ***Quelles interventions envisager pour repenser ce joyau architectural comme un atout culturel, touristique et économique majeur de la ville de Tlemcen ?***



APPROCHE THEORIQUE





II-I-Notion du patrimoine

II-I-1)-Définitions

Avant de traiter la notion du patrimoine architectural, objet de notre recherche, il serait très utile de porter un éclairage sur le patrimoine dans son sens le plus large et de présenter ses différents aspects.

Le patrimoine est une notion complexe qui a énormément évolué dans le temps. Au sens large, il recouvre un ensemble de biens et savoirs représentatifs de valeurs, qui font l'objet d'une reconnaissance, d'une préservation et dont la finalité est la transmission aux générations futures.

Plusieurs définitions ont été données à cette notion. Ainsi, le terme de patrimoine, renvoie à l'origine à ce « bien d'héritage » qui "descend suivant les lois des pères et des mères aux enfants" écrit le LITTRÉ.

Selon le PETIT LAROUSSE, "le patrimoine est un bien, héritage commun d'une collectivité, d'un groupe humain".

L'encyclopédie WIKIPEDIA explique que « Le patrimoine est étymologiquement défini comme l'ensemble des biens hérités du père (de la famille par extension). En effet, patrimonium signifie héritage du père en latin. Le patrimoine fait, donc, appel, à l'idée d'un héritage légué par les générations qui nous ont précédé, et que nous devons transmettre intact aux générations futures, ainsi qu'à la nécessité de constituer le patrimoine de demain. »

Pour André CHASTEL, historien de l'art français, auteur d'une importante œuvre sur la renaissance italienne : "le patrimoine se reconnaît au fait que sa perte constitue un sacrifice et que sa conservation suppose des sacrifices."¹

Pour Alphonse Dupront, historien français, spécialiste du moyen âge et de l'époque moderne, "le patrimoine contribue à ce façonnement humain de l'historique."²

¹ Dominique POULOT ; *Patrimoine et modernité* ; éditions L'Harmattan 1998 ; p.09

² A. DUPRONT ; *l'histoire après Freud*; Revue de l'enseignement supérieur ; 1968 ; p.27





Dans son livre « L'allégorie du patrimoine », Françoise CHOAY a défini le patrimoine comme étant : "un bien, l'héritage commun d'une collectivité, d'un groupe humain. Il désigne un fonds destiné à la jouissance d'une communauté élargie aux dimensions planétaires et constitué par l'accumulation continue d'une diversité d'objets que rassemble leur commune appartenance au passé, œuvres et chefs-d'œuvre des beaux- arts et des arts appliqués, travaux et produits de tous les savoirs et savoir- faire des humains."³

La charte internationale du tourisme culturel a élargi la notion du patrimoine en estimant que "le patrimoine est un concept vaste qui réunit aussi bien l'environnement naturel que culturel. Il englobe les notions de paysage, d'ensembles historiques, de sites naturels et bâtis aussi bien que les notions de biodiversité, de collections, de pratiques culturelles traditionnelles ou présentes, de connaissance et d'expérimentation. Il rappelle et exprime le long cheminement du développement historique qui constitue l'essence des diverses identités nationales, régionales, indigènes et locales, et fait partie intégrante de la vie moderne. C'est un point de référence dynamique et un instrument positif du développement et des échanges."

II-I-2)-L'évolution de la notion du patrimoine

L'idée d'un patrimoine appartenant à tous les citoyens d'une communauté remonte au moins à l'antiquité. Le premier relevé des monuments historiques est réalisé en 29 avant J.C. par Philon de Byzance qui inventorie les sept merveilles du monde antique.

Le Sénat Romain avait déjà ratifié auparavant des lois (les Senatus Consultes) dès 44 avant J.C. interdisant la vente de matériaux provenant d'un bâtiment détruit. Le Senatus Consulte de 122 interdisait la vente d'un immeuble sans son décor original (mosaïques, fontaines, sculptures, peintures murales). D'autres Senatus Consultes réprimaient le vol et le vandalisme sur les bâtiments publics. Le relevé de Philon et les différents Senatus consultes sont les premiers signes d'une prise de conscience d'un patrimoine collectif urbain⁴.

Le souci de la conservation et de la préservation des chefs d'œuvres de l'art naît vraisemblablement à la renaissance en Italie. A cette époque se développe un intérêt pour les

³ Françoise CHOAY, l'Allégorie du patrimoine, édition du seuil 1992,1996, 1999, nouvelle édition revue et corrigé (actualisée en 2007). p.9

⁴ Service pédagogique Château Guillaume le Conquérant - 14700 Falaise ; « La notion de patrimoine ».





vestiges du passé qui se focalise sur les édifices et œuvres de l'Antiquité romaine, cela signe la naissance du concept de monument historique.

En France, le siècle des lumières voit s'affirmer un souci historique qui s'exprime par une attention aux repères du passé que sont certains édifices et œuvres d'art conservés d'abord pour leur beauté. Ce sont souvent des biens religieux. C'est après la révolution que naît la notion moderne de patrimoine et l'intérêt pour protéger les biens communs, les richesses de la nation toute entière.

Le mot patrimoine a connu des évolutions intenses, son acception contemporaine se développe à partir du début du XIX^{ème} siècle. Elle annonce l'authenticité de certains objets, leur valeur, le poids de la tradition ou le respect à l'égard du passé⁵.

Souvent utilisé durant la révolution française, ce mot fut ensuite vite abandonné, sans doute en raison de son ambiguïté. Il réapparaît pour désigner les monuments historiques et se substituer en partie à cette expression au cours des années 1960.

En 1978, la direction des monuments historiques devient la direction du patrimoine, et la notion « monument historique » a cédé la place à son générique de « patrimoine »⁶.

II-I-3)-Notion de valeur

À la fin du XIX^e et au tout début du XX^e (1903), Aloïs Riegl a redéfini le monument historique à travers des valeurs et les a regroupés dans une grille d'analyse (Riegl, A. 1984). Celle-ci, bien qu'ayant été principalement construite pour les édifices, reste intéressante à connaître pour les objets et les œuvres.

Historien de l'art, Riegl (1858-1905) fut l'une des figures majeures de l'École de Vienne. D'abord nommé conservateur du département des tissus au Musée autrichien d'art et d'industrie de Vienne, il devient Professeur à l'université de Vienne en 1897. En 1902, il est nommé président de la Commission des monuments historiques et chargé d'élaborer une nouvelle législation de la conservation des monuments dont son ouvrage *Le culte moderne des monuments* est issu. Précurseur de la question patrimoniale, il en pose dès 1903 certaines

⁵ Jean-Marie BRETON ; *Patrimoine culturel et tourisme alternatif (Europe, Afrique, Caraïbe, Amérique)*; éditions KARTHALA ; 2009 ; p.156

⁶ Françoise CHOAY ; *Le patrimoine en question, anthropologie pour un combat* ; éditions du seuil ; 2009 ; introduction générale.





questions fondamentales. « Selon la définition usuelle, est œuvre d'art toute œuvre humaine tangible, visible, audible, qui porte une valeur artistique, est monument historique toute œuvre de même nature qui possède une valeur historique »⁷. En conséquence, il pose la question suivante, primordiale dans la recherche d'une définition du patrimoine :

« Qu'est-ce qu'une valeur artistique ? Qu'est-ce qu'une valeur historique ? »⁸

II-I-3-1)-Les valeurs de passé

Sont basées sur la capacité d'un monument à évoquer, à informer ou à rappeler un souvenir.

Valeur historique

Valeur attachée à l'intérêt que présente l'objet ou l'œuvre en tant que stade particulier de la création humaine que ce soit par rapport à son état initial ou par rapport aux ajouts reconnus historiques.

Les altérations et les dégradations ont donc un rôle perturbateur. La valeur historique (pour l'histoire ou l'histoire de l'art) est souvent plus grande si l'état de l'objet ou de l'œuvre est proche de l'état initial. Ceci motive la suppression de ses altérations qui masquent des parties d'origine et des informations, la conservation en l'état ou la reconstitution sur des copies, car l'objet ou l'œuvre est intouchable afin de garantir l'authenticité du document historique. Brandi parle lui d'instance historique qu'il distingue de l'instance artistique (Brandi, C.1977; Brandi, C. 1995).

Françoise Choay appelle cette valeur historique, la valeur cognitive insistant sur l'apport du monument à une connaissance.

Valeur d'ancienneté

Valeur attachée à la perception de l'objet ou de l'œuvre comme appartenant au passé. Cette perception peut se fonder sur des caractéristiques inhabituelles: étrangeté de l'aspect, des matériaux, du dessin, de la forme, etc., mais aussi sur l'effet de dégradations naturelles et lentes : usure, affadissement (dissolution) des couleurs et des formes, défaut d'intégrité, etc.

⁷Riegl, « le culte moderne des monuments » 1858-1905 p. 55

⁸Riegl, *idem*





La valeur d'ancienneté augmente au fur et à mesure de la dégradation de l'objet ou de l'œuvre et disparaît à la destruction totale. Le respect de cette valeur motive le respect des processus « naturels » de dégradation et s'oppose aux ajouts et à la destruction violente.

L'émergence de la valeur d'ancienneté peut être liée à l'intérêt nouveau porté au XIX^{ème} à l'action d'une expérience sur un sujet (en tant que sensibilité ou conscience) :

La valeur historique est liée à un fait ou un événement objectif par rapport à l'observateur (même si la reconnaissance de l'historicité du fait ou de l'événement est subjective) alors que la valeur d'ancienneté est liée à un effet subjectif et affectif de l'objet ou de l'œuvre sur l'observateur. Bien que Brandi ne parle pas de la valeur d'ancienneté en tant que telle, il insiste sur l'importance de la patine d'une œuvre dans la perception du temps écoulé depuis le temps de genèse de l'œuvre.

« La plus grande gloire d'un édifice réside en effet ni dans ses pierres, ni dans son or. Sa gloire est toute dans son âge, dans cette sensation profonde d'expression, de vigilance grave, de sympathie mystérieuse, d'approbation même ou de blâme qui pour nous se dégage de ses murs, longuement baignés par les flots rapides de l'humanité. C'est dans leur témoignage durable devant les hommes, dans leur contraste tranquille avec le caractère transitoire de toutes choses, dans la force qui, au milieu de la marche des saisons et du temps, du déclin et de la naissance des dynasties, des modifications de la face de la terre et des bornes de la mer, conserve impérissable la beauté de ses formes sculptées, relie successivement l'un à l'autre les siècles oubliés et constitue en partie l'identité des nations, comme elle en concentre la sympathie ; c'est dans cette patine dorée des ans, qu'il nous faut chercher la vraie lumière, la couleur et le prix de son architecture. Ce n'est que lorsqu'un édifice a revêtu ce caractère, lorsqu'il s'est vu confier la renommée des hommes et qu'il est sanctifié par leurs exploits, lorsque ses murs ont été les témoins de nos souffrances et que ses piliers surgissent des ombres de la mort, que son existence, plus durable ainsi que les objets naturels de ce monde qui l'enveloppent, se voit tout autant que ceux-ci doué de langage et de vie.»⁹

⁹John Ruskin, Aphorisme 30, Les sept lampes de l'architecture, 1880 (Ruskin, J. 1987).



Valeur de remémoration intentionnelle

La valeur de remémoration intentionnelle est attachée à l'origine et à la nature même du « monument » et doit permettre de garder un souvenir dans la conscience. Cette valeur motive une pérennité de l'état originel. La restauration est donc le postulat de base des monuments intentionnels. C'est une valeur de passé en tant que remémoration mais c'est aussi une valeur de contemporanéité puisque qu'elle est basée sur une immortalité souhaitée.

Un « monument » intentionnel peut perdre son caractère intentionnel : la valeur de remémoration intentionnelle peut se transformer alors en valeur historique et en valeur d'ancienneté (exemple des arcs de triomphe : l'Arc de Titus sur le Forum romain, ou l'Arc du Carrousel).

II-I-3-2)-Les valeurs de contemporanéité (ou valeur d'actualité)

Sont basées sur le fait que tout « monument » ou objet et œuvre peut être considéré comme l'égal d'une création moderne, récente et à ce titre doit présenter l'aspect d'une création moderne : "parfaite intégrité inentamée par l'action destructrice de la nature."

Valeur d'usage

Valeur attachée à la conservation de la fonctionnalité, généralement d'origine mais pas toujours, de l'objet ou de l'œuvre. Cette valeur comporte souvent des exigences contradictoires avec la valeur historique ou d'ancienneté :

- Les conditions de vie réclament la destruction d'un édifice dont la dégradation représente un danger. L'utilisation de véhicules anciens (bateaux, avions, automobiles, etc.) implique une mise en conformité aux normes de sécurité actuelle (surtout dans le cas d'une utilisation publique).
- Ceci est également le cas lorsque les objets présentent en eux-mêmes des dangers pour la santé comme la conservation d'objets radioactifs (équipement aéronautique, instruments scientifiques), la maintenance d'installations industrielles (problème de fluides corrosifs; d'amiante, etc.).



La valeur d'usage est souvent peu compatible avec la valeur historique. Elle ne pose, en revanche, pas toujours de problème avec la valeur d'ancienneté sous réserve que l'usage ne provoque pas d'altération rapide ou n'implique pas de "remise en état" importante.

Valeurs d'art

Riegl indique par la valeur d'art, une valeur esthétique. Il distingue deux formes de la valeur esthétique : la valeur de nouveauté et la valeur d'art relative.

Valeur de nouveauté

Valeur attachée à un aspect achevé, neuf, qui ne présente pas de signes de dégradation et qui satisfait, à ce titre, un « vouloir artistique » moderne (dans le sens de contemporain).

La valeur de nouveauté reflète l'importance du culte de la création victorieuse de l'homme opposée à l'action destructrice de la nature.

Cette valeur motive l'élimination des traces d'altération pour retrouver le caractère de nouveauté. Elle est bien sûr incompatible avec la valeur d'ancienneté. L'association de la valeur de nouveauté et de la valeur historique conduit à la recherche de l'état originel : postulat de départ de l'unité de style (voir la doctrine développée par Viollet-Le-Duc). Mais lorsqu'il s'agit de supprimer des ajouts alors le postulat de l'unité de style entre en contradiction avec la valeur historique.

La valeur de nouveauté est liée aux notions de permanence, d'immortalité et à ce titre prend souvent beaucoup d'importance dans le cas d'objets, d'œuvres ou d'édifices culturels (églises, objets du culte, temples bouddhistes, etc.).

Valeur d'art relative

Cette valeur reflète l'appréciation des œuvres des générations passées (Riegl ajoute : entant que manifestation du pouvoir créateur de l'homme et de son rapport dominateur à la nature). Elle provient du fait qu'une œuvre peut correspondre sous quelques aspects au vouloir artistique moderne. Elle est relative car elle dépend d'un point de vue qui est propre à une époque, à un lieu donné.





Elle est relative car elle est déduite d'une contemplation, c'est à dire d'une expérience esthétique réalisée en un certain lieu, à une époque donnée par un ou plusieurs individus, porteurs d'une culture particulière (dont ce que Riegl appelle le vouloir artistique, "Kunstwollen").

« Ce que nous lisons dans les œuvres anciennes - et qui satisfait notre vouloir artistique moderne - n'est à l'évidence, nullement exact du point de vue de l'histoire de l'art. En créant ces monuments, les artistes anciens étaient guidés par un vouloir artistique fort différent du notre »¹⁰.

La relativité de la valeur d'art ne peut exister sans la négation d'un canon artistique objectivement valable qui définit un « beau » idéal (pas de valeur d'art absolue). La reconnaissance de la multiplicité des conceptions de l'art entraîne cette relativité.

De plus, cette valeur d'art relative ne peut plus être pensée en référence à une ou plusieurs notions de beau dès lors que l'art ne se donne plus comme objectif une recherche de la beauté.

La valeur d'art relative actuelle peut être positive ou négative. Positive, elle entraîne la satisfaction de notre vouloir artistique moderne et peut impliquer la suppression de certaines traces d'ancienneté (nettoyage d'un tableau par exemple). Négative, elle peut entraîner une poursuite ou une accélération de l'altération, voire de la destruction (en contradiction alors avec la valeur d'ancienneté).

¹⁰Riegl, A. « le culte moderne des monuments » 1858-1905





II-II-La protection du patrimoine

Dans cette partie nous allons étudier les théories relatives à la protection du patrimoine, qui s'accorde toutes sur le devoir morale de sauvegarder le patrimoine culturel dans toute son authenticité. Ainsi Françoise Choay rappelle que «vouloir et savoir classer des monuments est une chose, savoir en suite les conserver physiquement et les restaurer est une autre affaire qui repose sur des connaissances.

II-II-1)-La restauration des monuments historiques : Evolution d'une théorie

On estime que le début de la protection des monuments se situe à l'époque de la renaissance Italienne, avec la revalorisation des monuments et de l'art antique en tant que tel¹¹ [fin du XIVe siècle jusqu'au début du XVIe]. Le XVIIe siècle a vu l'apparition d'autres paramètres qui ont fait que se structure davantage la restauration principale avec l'apparition des collections publiques, et par la suite des musées¹².

Au XIXe siècle, les transformations économiques, politiques et sociales qui résultent de la révolution industrielle sont telles, qu'on a caractérisé cette période comme une barrière qui tend à rompre avec le passé, d'où l'intérêt grandissant de vouloir préserver les objets matériels du passé en obligeant les pouvoirs publics à instrumentaliser la pratique de les sauvegarder et de les conserver dans le futur¹³. C'est d'ailleurs pour la première fois qu'une systématisation de la procédure de la restauration a vu le jour¹⁴.

II-II-2)-Une doctrine de la restauration « interventionniste »: Eugene Emmanuelle Viollet-le-Duc (1814-1879)

Il est apparu dans une période où s'élevait des protestations de plus en plus nombreuses contre la destruction des monuments historique, a l'exemple de Victor Hugo qui en 1825 écrit un appel « guerre aux démolisseurs » dans lequel il dénonce farouchement l'acte de la destruction. Ce mouvement a abouti en octobre 1830 à la création du poste d'inspecteur général des monuments historiques, puis en 1837 à la commission des monuments historiques.

¹¹(Cité par Claudia Philippi Scharf).

¹²R.H Marijnissen. Dégradation, conservation et restauration de l'oeuvre d'art (Cité par Claudia Philippi Scharf) op. Cité.

¹³Marc Guillaume la politique du patrimoine. Paris : Galilée, 1980 P° 67

¹⁴Françoise Choay



La première restauration de Viollet-le-Duc remonte à 1840 où il a restauré l'église de la Madeline de Vézelay, dont la tâche lui a été confiée par l'inspecteur des monuments historiques Mérimée où il reprit le monument parti par parti rebouchant les vides et changeant les pierres qui se délitaient¹⁵.

Viollet-le-Duc a pratiqué par la suite plusieurs restaurations où il transforme littéralement, ajoutant un toit ici, une flèche là, modifiant ou reconstruisant carrément l'édifice, dont les plus connus sont : Le Mont st-Michel, Les remparts de Carcassonne, le château de Roque taillade et la cathédrale Notre Dame de Paris où il fut aveuglé par le souci de la perfection et vient même à ne plus voir la réalité et a proposer des plans idéalisés. Mais avec le château de Pierrefonds, il franchit les limites du tolérable où il reconstruisit l'édifice alors qu'il était question de fixer les ruines¹⁶.

Viollet-le-Duc réécrit l'histoire oubliant de distinguer ses apports personnels des parties originales altérées par les vicissitudes du temps. Pour lui restaurer un édifice, ce n'est pas l'entretenir, le réparer ou le refaire, c'est le rétablir dans un état complet qui peut très bien n'avoir jamais existé à un moment donné¹⁷.

La restauration doit faire appel aux relevés, aux études archéologiques et à la documentation scientifique où il cite qu'il était nécessaire de déchiffrer les textes, de consulter tous les documents qui existent sur la construction de l'édifice, d'étudier surtout les caractères archéologiques du monument¹⁸.

Elle devra prendre comme principe que chaque édifice ou chaque partie d'édifice doivent être restaurés dans un style qui leurs appartient, non seulement en apparence, mais comme structure. Il est essentiel, avant tout travail de réparation de constater exactement l'âge et le caractère de chaque partie, d'en composer une sorte de procès-verbal appuyés sur des documents certains, soit par des notes écrites, soit par des relevés graphiques¹⁹.

¹⁵ Pierre de Lagarde, la mémoire des pierres, édition Albin Michel, Paris, 1979 P° 145

¹⁶ OP. Cité P° 149

¹⁷ Viollet-le-Duc, Dictionnaire raisonné de l'architecture française du 11ème au 16ème siècle (1854-1868).

¹⁸ Pierre de Lagarde, OP. Cité P° 153

¹⁹ Viollet-le-Duc, OP. Cité



II-II-3)-Une doctrine de la conservation : John Ruskin (1819-1900)

Cette doctrine a pour principe la conservation, dont l'approche a été élaborée par le britannique John Ruskin²⁰ qui oppose la restauration à la conservation et se fait des alliés tel que William Morris (1834-1896) qui s'engagea à ses côtés pour prôner la non restauration en créant en 1877 The society for the protection of ancien Building. Pour lui le monument représente la mémoire et reste un témoin du passé et des civilisations antécédentes et dont le vécu fonde la valeur d'où son intérêt pour les fissures, l'usure ; témoin de l'existence de civilisation antécédente. Ainsi il cite que la plus grande gloire d'un édifice réside en effet ni dans ces pierres, ni dans son or, sa gloire est dans son âge, les siècles oubliés et le monument constitue en partie l'identité des nations²¹.

Pour Ruskin, la restauration signifie la destruction la plus complète qu'un édifice puisse subir car pour lui intervenir sur un édifice ancien, le restaurer en supprimant des parties existantes ou en y ajoutant des éléments neufs, copies ou reconstitutions, est un sacrilège. Il ajoute aussi que la conservation du monument du passé n'est pas une simple question de convenance ou de sentiments. Nous n'avons pas le droit d'y toucher. Ils ne nous appartiennent pas, ils appartiennent en partie à ceux qui les ont construits, en partie à toute les générations d'hommes qui viendront après nous²².

Sa position en matière de restauration est radicale, il défend avec passion sa doctrine lorsqu'il écrit : « ayez soin de vos monuments et vous n'aurez pas besoin de les restaurer ».

Ruskin définit le monument comme un être humain qu'il faut le soutenir en le restaurant le moins possible, mais qu'il faut aussi laisser mourir. Selon lui, la restauration restitue une ville copie infidèle, ainsi il dit : « les monuments des humains sont eux aussi mortels inscrits seulement dans une plus longue durée »²³, il ajoute aussi qu'il est impossible de ressusciter les morts, de restaurer ce qui fut jamais grand ou beau en architecture. Une autre époque pourra lui donner une autre âme, mais ce sera alors un nouvel édifice²⁴.

²⁰ C'est un écrivain, poète, peintre et critique d'art britannique, pour qui l'architecture doit former un tout homogène, au mépris de l'histoire et de l'intégrité du monument.

²¹ M. Verbeeck, évolution des concepts « restauration et conservation des monuments du patrimoine » école supérieure des arts St luc de liège. 2006-2007 P° 41

²² M. Verbeeck, OP. Cité

²³ Françoise Choay, OP. Cité

²⁴ M. Verbeeck, OP. Cité



Vers la deuxième moitié du 19^{ème} siècle, il y a eu l'apparition des travaux de Camillo Boito et Alois Riegl qui ont su dépasser les deux doctrines antagonistes et ont tiré des conclusions pour mettre en évidence la restauration, de la création originelle et la sauvegarde des monuments.

II-II-4)-Synthèse des deux doctrines : Camillo Boito

La théorie développée par Boito était fondée d'une part, sur la « notion d'authenticité » comprenant toutes les stratifications qu'aient pu connaître le monument, tel que plaidée par Ruskin et Morris, et d'autre part sur la priorité du présent sur le passé, légitimant la restauration.

Tout en respectant le monument dans son style et ses formes, la restauration devait rester perceptible. Des méthodes ingénieuses, tels que matériaux ou couleurs différents de ceux du monument, devaient marquer l'inauthenticité de la partie restaurée, afin qu'une lecture puisse se faire directement.

Un ensemble de directives pour la conservation et restauration des monuments historiques ont été formulés par Boito lors du congrès tenu à Milan et à Rome entre 1879 et 1886. Ces recommandations ont même été intégrées dans la loi Italienne en 1909²⁵.

Les fondements critiques de la restauration comme discipline de Boito ont servi ultérieurement à Giovanni qui mit en place la formation des restaurateurs.

II-II-4-1)-La restauration historique

Cette démarche, appelée parfois restauration historique où elle voit le monument comme une stratification de contribution de différentes périodes qui doivent toutes être respectées.

D'une part, la recherche de textes, de dessins, de peintures, de photos et d'écrits anciens permet de cerner l'historicité des différentes parties du bâtiment et/ou du site sans n'en rejeter aucune. Cette recherche est alors confrontée aux observations et aux relevés minutieux sur le terrain ; d'autre part, les interventions du temps actuel sont clairement rendues identifiables afin d'en informer le futur et cet autant dans le dégagement de parties évaluées sans intérêt que dans les compléments.

²⁵ Françoise Choay- L'allégorie du patrimoine – P 128

Les principes de Camillo Boito ont été regroupés dans une charte qui a été diffusé vers la fin du 19ème siècle en Europe. Ces principaux principes sont²⁶ :

- Nécessité de documenter la restauration dans ses différentes phases.
- Etudes archéologiques préalables à toute intervention.
- Relevés photographiques de l'état initial de l'objet de la restauration, puis de toutes les opérations auxquelles il est soumis.
- La réduction au minimum de la restauration proprement dite au profit de la réparation et de la consolidation.
- Le respect des strates est ajoutés du passé sans exclusion d'aucune époque.
- La mise en évidence, par la nature des matériaux, leurs couleurs et leurs textures, éventuellement par des inscriptions et symboles graphiques de tous les éléments neufs, la restauration ne doit plus chercher à tromper en faisant « authentique » elle doit être visible.
- Utilisation des techniques modernes tolérées exclusivement pour la consolidation des parties non visible.
- Une marque doit rappeler les différentes interventions de restauration.
- Réduire au minimum les travaux de consolidation pour montrer que le bâtiment a une vie.

II-II-5)-La restauration critique

Après la fin de la seconde guerre mondiale, partout en Europe la nécessité de reconstruire les villes anéantis été senti comme une exigence spirituelle et particulièrement la restauration des édifices et monuments historiques endommagés par les bombardements, apparue alors en Italie, deux théories de restauration qui sont la restauration critique et la restauration historico-esthétique.

II-II-5-1)-Roberto Pane (restauration critique)

Cette restauration inspire ses premiers fondements dans les écrits de Pica²⁷ qui date de 1943, qui reconnaît les mérites incomparables de la restauration scientifique dont, toutefois il

²⁶Ecole d'architecture de Lion, département patrimoine. Patrimoine et architecture, une anthologie. Préparée par Yves Belmont 2001-2002

²⁷ A. Pica actualita cité par R. Panne, il restauro dei monumenti, in Aretusa n° 1, 1944



met en évidence les limites et les contradictions où il dit « le monument finit par être conservé et sauvé, remis en état, plus comme une fiche précieuse à l'usage des spécialistes que comme une chose vivante ».

En 1944 Roberto Pane²⁸ via son observation de la charte Italienne de la restauration (1931) observe une impartialité vis-à-vis des stratifications et de transformations qui peuvent, au cours des siècles avoir modifié l'aspect du monument, une impartialité si excessive qu'elle pèche non seulement contre l'esthétique mais aussi contre l'histoire même, considéré comme interprétation et jugement.

Il remarque que l'on ne peut pas exclure absolument un critère de choix pour la raison même que nous ne pouvons pas considérer historiquement notre passé en donnant à tout son cours la même importance, il s'agira de juger si certains éléments ont ou non un caractère d'art.

En conclusion il confirme l'impossibilité de règles fixes, il affirme que « tout monument devra être vu comme un cas unique parce qu'il est tel en tant qu'œuvres d'art et que tel devra être aussi sa restauration ».

On trouve déjà ici le premier postulat de cette nouvelle conception de la restauration :

- Il est permis d'ôter, contre les indications purement conservatrices de la méthode philologique, les superfétations et les transformations dépourvues de caractère artistique - dit Pane - qui, tout en témoignant d'une transition historique, offensent la valeur figurative du monument; leur évaluation et leur dépose éventuelle sont laissées à un choix et à un jugement critique. Aux besoins de la documentation s'ajoutent, en position privilégiée, les besoins de la qualité esthétique. Il est établi que le restaurateur doit avoir une « sensibilité et une culture de critique »²⁹.
- «La restauration est elle-même œuvre d'art » une œuvre qui naît et nourrit sa vie des stimulations et des liens que la compréhension historique-critique imposera aux goûts et à la fantaisie, car toute intervention aussi minime et aussi simple qu'elle soit éprouvée avant tout la nécessité de résoudre un problème figuratif qui si on l'ignore peut mener à un résultat négatif.

²⁸ Roberto Pane cité par Giovanni Carbonara : la réintégration de l'image, Rome 1993, P° 33

²⁹ Roberto Pane cité Giovanni Carbonara : la réintégration de l'image. 1 théorie P°34



La restauration comme acte critique et la restauration comme acte créateur sont deux termes qui ont été repris et affinés par Renato Bonelli³⁰ il met en évidence les limites de la formulation précédente tout en faisant référence à un domaine plus étendu tel que les monuments et l'environnement urbain.

Bonelli considère que la restauration comme processus critique et la restauration comme acte créateur sont donc liés par un rapport dialectique, dans lequel la première définit les conditions que l'autre doit adopter comme son propre point de départ.

Il ajoute que dans la restauration critique deux impulsions différentes s'opposent:

- Conserver une attitude de respect envers l'œuvre.
- Prendre l'initiative et la responsabilité d'une invention pour modifier la forme afin d'augmenter la valeur du monument.

Il considère que la restauration constitue une activité dans laquelle la culture actuelle se réalise pleinement... car elle manifeste une continuité consciente avec le passé et une conscience du monument historique que la construction moderne ne possède pas³¹.

Il estime que le rôle principal du restaurateur se résume dans sa capacité de reconnaître la qualité artistique du monument et éliminer tout ce qui pourra être susceptible de le dénaturer par la manifestation de l'acte créateur³², ainsi que la reconstitution des parties manquantes par un acte de fantaisie. Une fantaisie qui peut entraîner des éléments nouveaux pour redonner à l'œuvre son unité et sa continuité formelle, en s'appuyant sur un libre choix créateur³³.

II-II-5-2)-La théorie de Cesare Brandi³⁴ : la double polarité esthétique et historique

Depuis plusieurs décennies, et en particulier depuis la fondation de l'institut centrale de restauration, Cesare Brandi, au même temps que ses recherches en esthétique a poursuivi son projet d'énonciation philosophique, systématique du problème de la restauration qui s'est traduit tant en théorie générale qu'en principe d'application pratique.

³⁰ Architecte historien et théoricien de l'architecture, professeur d'architecture aux universités de Palerme et de Rome

³¹ Roberto Pane cité par Giovanni Carbonara : la réintégration de l'image. 1 théorie P 35

³² L'intégration fournie par la critique constitue un fond de base indispensable pour l'acte créateur.

³³ Roberto Pane, OP. Cité P 38

³⁴ Cesare Brandi (1906-1988) était un historien d'art et critique d'art, il a fondé l'instituto centrale de la restauration en 1939, a enseigné l'histoire de l'art contemporain à l'université de Palerme et de Rome

Il rappelle la définition de « la restauration comme restauration de l'œuvre d'art » et fait de la reconnaissance et de l'identification de cette œuvre d'art, un acte critique lié à une esthétique. Le premier acte de restauration cible aussi la reconstitution du texte authentique de l'œuvre³⁵.

L'œuvre d'art autant que tel du fait de son caractère artistique et comme produit ou témoignage d'une activité humaine situé dans un certain temps et dans un certain lieu pose les deux exigences fondamentales selon lesquelles elle doit être structurée : l'exigence historique et l'exigence esthétique, dont chacun peut, aux fins de la restauration, avoir des besoins propres, différent et opposé, de pure conservation d'une part, de réintégration profonde d'autre part.

La théorie de Brandi contient trois propositions fondamentales³⁶ :

- 1) La restauration est un acte critique
 - a) Pour reconnaître l'œuvre d'art (sinon la restauration ne peut se faire).
 - b) Pour reconstituer le texte authentique de l'œuvre.
 - c) Attentif aux jugements de valeurs, nécessaire pour résoudre le problème particulier des ajouts, en équilibrant les deux exigences historique et esthétique.
- 2) Traitant d'œuvres d'art, la restauration ne peut que privilégier l'exigence esthétique.
- 3) L'œuvre d'art est comprise dans sa totalité la plus vaste (comme image et comme consistance matérielle) et par conséquent la restauration est considérée comme une intervention sur la matière mais aussi comme une sauvegarde des conditions du milieu assurant la meilleure vision de l'œuvre.

On peut en déduire que Brandi ne considère pas complètement absent ou illicite les aspects créateur du travail de restauration et s'accorde avec d'autres théoriciens pour considérer que la plus grave hérésie de la restauration. La restauration de fantaisie.

En conclusion Brandi, donne de l'importance aux facteurs temps du moment que la restauration n'est pas un acte situé hors du temps, ... mais, elle est ponctualisée comme un

³⁵ Cesare Brandi cité par Giovanni Carbonara : la réintégration de l'image. 1 théorie P 43

³⁶ Cesare Brandi par Giovanni Carbonara : la réintégration de l'image. 1 théorie P43



événement historique que par le fait d'être une action humaine et de s'insérer dans le processus de transmission de l'œuvre dans le futur³⁷.

A travers cette théories, Brandi a émis des règles pratiques qui sont :

- L'intégration devra toujours être facilement reconnaissable et visible, sans néanmoins rompre l'unité que l'on cherche à reconstruire.
- L'intégration des lacunes devra être facilement reconnaissable à première vue aussi minime qu'elle soit sans avoir recours à une documentation spécifique.

Toute intervention doit faciliter les éventuelles interventions futures : principes que l'on résumera sous le terme de « réversibilité » des opérations.

Ces principes ont été largement diffusés par la charte de Venise (1964), il désigne l'ensemble des actions visant à interrompre le processus de dégradation d'une architecture.

II-II-5-3)-Synthèse

Le dilemme fondamental, conservation ou intervention, histoire ou esthétique de la restauration, reste quoi qu'il en soit toujours présent, et il ne suffit pas, pour le résoudre de nier l'un des termes en agissant d'une part comme des novateurs désinvoltes et d'autres part comme des conservateurs acharnés et acritiques. Il faut aborder ce dilemme chaque fois par un acte et un choix critique qui, en tant que telle et subjectif mais non pas pour autant infondé et arbitraire³⁸.

Dans la restauration, comme dans la critique et dans l'histoire le moment du choix et de la sélection ne peut pas être retardé; il s'agit de le mener selon des critères de culture conditionné par l'histoire.

Ce choix n'est pas limité simplement aux problèmes de savoir ce que dans l'œuvre restauré l'on doit déposer ou conserver, mais aussi ce qui est plus difficile malgré le principe de la réversibilité de l'intervention ce que l'on doit ajouter ; dans ce cas la restauration se traduit

³⁷ César Brandi cité par : Nicolas Detry et Pierre Prunet : architecture et restauration, sens et évolution d'une recherche P° 60

³⁸ A. Dillon, interpretazione di Taormina, cité in Ceschi, teoria e storia P 199



par une modification afin d'augmenter la lisibilité et la ritualisation de la valeur expressive de l'image figurative par des moyens figuratifs aussi³⁹.

Critique et créativité forme les deux termes du rapport dialectique autour duquel évolue forcément toute la problématique de la restauration.

II-II-6)-Les chartes

Les expériences de restauration de monument effectué en Europe au cours du 19^{ème} siècle se sont traduites par un pluralisme d'expressions et des succès différents, Eugène Viollet-le-Duc et John Ruskin ont été les portes paroles de deux positions extrême, le premier voulait recomposer pour des raisons fonctionnelles l'intégrité de la matière et de l'image, tandis que le second préconisé le respect esthétisant de l'objet architectural.

Ces deux positions radicalisèrent le débat sur la restauration sans s'ouvrir a une conscience et a une connaissance historique plus moderne, se fut Boito qui rechercha cette ouverture vers la fin du siècle ; il proposa des normes a observer dans les interventions de restauration. Dans leurs ensembles ces principes peuvent être considérés comme la première charte de restauration.

II-II-6-1)-La charte d'Athènes pour la restauration de monuments (1931)

Adoptée lors du premier congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques, à Athènes en 1931.

Les résolutions qui furent présentés lors de ce congrès en matière de protection des monuments historiques sont les suivants⁴⁰:

- Les projets de restauration doivent respecter l'œuvre historique et artistique du passé, sans proscrire le style d'aucune époque.
- Maintenir l'occupation des monuments qui assure la continuité de leurs vies en les consacrant toutefois à des affectations qui respectent leurs caractères historiques ou artistiques.

³⁹ LONGHI, restauri cité P° 121 il faut croire à la restauration comme source de croissance esthétique.

⁴⁰ Giancarlo Palmerio, cours de restauration P 12

- Dans chaque état, les problèmes relatifs à la conservation des sites historiques doivent être résolus par une législation nationale.
- L'emploi judicieux de toutes les ressources de la technique moderne et des nouveaux matériaux à condition que ces moyens confortatifs doivent être dissimulés sauf impossibilité, afin de ne pas altérer l'aspect et le caractère de l'édifice à restaurer⁴¹.

La conférence recommande une collaboration internationale à travers une coopération technique et morale en vue de favoriser la conservation de monument d'art et d'histoire sous l'égide de la société des nations. De même qu'elle insiste sur le rôle de l'éducation dans le respect des monuments, en émettant le vœu que les éducateurs habituent l'enfance et la jeunesse et s'abstenir de dégrader les monuments quels qu'ils soient, et leurs apprennent à mieux s'intéresser, d'une manière générale à la protection des témoignages de toutes civilisation. Ainsi que l'utilité d'une documentation internationale.

II-II-6-2)-La charte de Venise (1964)

Le texte de la Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites a été approuvé et promulgué en conclusion des travaux du deuxième congrès internationale des architecte et des techniciens des monuments historiques réuni à Venise du 25 au 31 Mai 1963 et adopté par l'ICOMOS (conseil internationale des monuments et des sites).

La charte d'Athènes de 1931 a contribué au développement d'un vaste mouvement international, qui sait notamment traduit dans des documents nationaux, dans l'activité de l'ICOM et de l'UNESCO, et dans la création par cette dernière du centre internationale d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels, en conséquence le deuxième congrès internationale et des techniciens des monuments historiques réunis à

Venise du 25 au 31 Mai 1964 est venu approfondir et élargir les principes fondamentaux de cette charte.

La charte de Venise instaure la conservation et la restauration des monuments en tant que discipline qui fait appel à toutes les sciences et à toutes les techniques qui peuvent contribuer

⁴¹Giancarlo Palmerio, OP. Cité P 13

à la sauvegarde du patrimoine monumental, en effet son but ultime vise à sauvegarder tout autant l'œuvre d'art que le témoin d'histoire⁴².

D'après la charte de Venise 1964, la conservation :

- Ne doit en aucun cas altérer l'ordonnance ou le décor des édifices, c'est dans ces limites qu'il faut concevoir et que l'on peut autoriser les aménagements exigés par l'évolution des usages et des coutumes.
- N'autorise aucune destruction ou aménagement qui pourrait entraîner l'altération des rapports de volumes et de couleurs.
- Ne tolère aucun déplacement de tout ou partie d'un monument que lorsque la sauvegarde du monument l'exige ou que des raisons d'un grand intérêt national ou international le justifient.
- Impose que les éléments de sculpture de peinture ou de décoration qui font partie intégrante du monument ne peuvent être séparés que lorsque cette mesure est la seule susceptible d'assurer leur conservation⁴³.

Enfin la charte ne conclut que les travaux de conservation, de restauration et de fouille seront accompagnés d'une documentation précise illustrant toute les phases d'interventions sous forme de rapports analytiques et critiques illustrés de dessins et de photographies.

II-II-6-3)-La charte de la restauration de (1972) Italie

Cette charte est venue traiter de la restauration et de la conservation du patrimoine artistique en générale mais aussi pour la protection des monuments archéologique, des biens architecturaux et des sites ainsi que des centres historiques. Sa rédaction est l'œuvre de l'historien et critique d'art Cesare Brandi.

Les articles de cette charte sont venu compléter les chartes précédentes en mettant en évidence que toute sauvegarde est mesure conservatoire qui n'implique pas d'intervention directe sur l'œuvre mais que toute restauration est une intervention visant à conserver l'efficiencie des œuvres et des objets, à en faciliter la lecture et à les transmettre intégralement aux générations futures.

⁴² Giancarlo Palmerio, OP. Cité P° 13

⁴³ Charte de Venise 1964, articles : 5, 6, 7,8



II-II-6-4)-La charte de Cracovie (2000)

Cette charte puise ses racines dans la charte de Venise. Elle a le mérite d'apporter un cadre conceptuel important et ceci par l'apparition de la notion du projet de restauration, qui résulte des choix de conservation, et le processus spécifique par lequel la conservation du patrimoine bâti et du paysage est mené à bien⁴⁴.

Elle est basée sur l'intervention minimum, l'authenticité, l'intégrité et l'identité. Elle insiste sur l'apport des matériaux et techniques modernes et particulièrement l'importance du teste préalable et leurs maitrise ainsi qu'un suivi permanent du monument.

⁴⁴ Charte de Cracovie 2000. Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, source www.internationale.icomos.org





II-III-L'EVOLUTION DU PATRIMOINE HISTORIQUE EN ALGERIE

II-III-1)-Période post indépendance (1962 à nos jours)

Au lendemain de l'indépendance, la nouvelle direction du pays s'inspira directement des lois, principes et pratiques du régime colonial en matière de protection et de gestion des biens et symboles culturelles tout en le combinant avec un panarabisme militant.

L'Algérie en tirant son encrage juridique en matière de conservation et de restauration du patrimoine culturel en général, et des monuments historiques en particulier de la législation française reconduit la loi 62-157 du 31 décembre 1962 dans ses dispositions non contraire à la souveraineté algérienne⁴⁵.

Elle fut prise en charge par la sous-direction des beaux-arts, monuments et sites, sous l'égide du ministère de l'intérieur.

II-III-1-1)-L'ordonnance 67-281 du 20 décembre 1967 relatif aux fouilles et à la protection des sites et monuments historiques et naturels

A partir de 1967, une série de texte juridique définissant la politique en matière de protection de mise en valeur des monuments, et sites historiques, s'est élaborée sous l'ordonnance 67-281 du 20 décembre 1967 relatif aux fouilles et à la protection des sites et monuments historiques et naturels⁴⁶.

En 1974, d'importants travaux de restauration en été réalisés pour sauver les monuments qui portent principalement sur le patrimoine de l'époque musulmane, dans le cadre d'un plan quadriennal, qui a prévu un effort financier appréciable pour la restauration et la mise en valeur des monuments historiques .

⁴⁵Khelifa A recueil législatif sur l'archéologie, la protection des sites, des musées et monuments historiques 1989, page 7

⁴⁶Ordonnance ministérielle contenant plus de 138 articles (l'article 73à76 consacré a la conservation des monuments et sites historiques





II-III-1-2)-Décret n° 75-31 du 22 janvier 1975 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'information et de la culture

En 1975 la direction des beaux-arts, monuments et sites fut léguée au ministère de la culture et de l'information, suivants le décret n° 75-31 du 22 janvier 1975 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'information et de la culture. Son rôle se résumait à l'étude et à la mise en valeur du patrimoine culturel dans le domaine des beaux-arts, musées, antiquités, monuments et sites ainsi qu'à coordination et le contrôle des activités de formation et de recherche dans ce domaine. La sous-direction des monuments historiques, elle-même sous la tutelle de la direction des Beaux-arts, monuments et sites, occupaient les fonctions suivantes :

- Recenser et répertorier les biens culturels, immeubles et meubles classés, appartenant à l'état ou aux particuliers.
- D'établir l'inventaire du patrimoine culturel et naturel à classer.
- D'entretenir, restaurer ou faire restaurer les monuments historiques et les sites culturels et naturels classés.
- De préparer et coordonner les travaux de la commission nationale des monuments et sites et commissions de wilayas.

II-III-1-3)-Décret numéro 81-391 du 26 décembre 1980 pourtant organisation de l'administration centrale du secrétariat d'état à la culture et aux arts populaire

En 1981, c'est la direction de l'archéologie des sites et des musées, qui prenait en charge la recherche, la prospection, la préservation et la mise en valeur du patrimoine archéologique et historique nationale sous toute les formes, ceci sous la tutelle du secrétariat d'état à la culture et aux arts populaires⁴⁷.

La direction comprenait trois sous-directions, celle relative aux sites et monuments occupait les fonctions suivantes :

- La sous-direction des sites et monuments historiques.
- Veiller à la préservation, à la restauration et à la mise en valeur des monuments et sites historiques.

⁴⁷Décret N° 81-391 du 26 Dec 1980



- Superviser et contrôler les organismes nationaux ou étrangers chargés des travaux de restauration.
- Coordonner les travaux de commissions de classement des monuments et sites historiques.
- Elaborer, adapter la législation et la réglementation dans le domaine des sites et monuments et en assurer le contrôle.
- Animer les travaux de la commission nationale des monuments et sites historiques.
- Concevoir et entreprendre la réalisation des monuments commémoratifs nationaux en relation avec tout organisme.
- Mettre en œuvre les moyens pour assurer, en permanence, l'information et la vulgarisation, notamment par l'intermédiaire des publications, d'expositions et de rencontres se rapportant au domaine des sites et monuments.

Deux autres instruments étaient venus renforcer le dispositif d'intervention : il s'agissait d'abord de l'Agence Nationale de l'Archéologie et de Protection des Sites et Monuments historiques⁴⁸, chargée dans le cadre d'un plan national de développement culturel de l'ensemble des actions d'inventaire d'études de conservation de restauration de mise en valeur et de présentation au public du patrimoine historique⁴⁹.

II-III-1-4)-Décret exécutif n°91-297 du 24 août 1991, fixant les attributions du ministre de la communication et de la culture

Dans le décret exécutif n° 91-297 du 24 août 1991, fixant les attributions du ministre de la communication et de la culture, il était mentionné que la mise en œuvre de la politique de protection, de sauvegarde, de restauration du patrimoine culturel national et de développement de la recherche soit sous la tutelle du ministre de la communication et de la culture.

II-III-1-5)-Décret exécutif N°94-414 du 23 Novembre 1994 :

Une présentation des fonctions de la Direction de la culture de la wilaya fut établie dans ce décret, chaque direction contenait un service du patrimoine culturel, ce dernier se composait de plusieurs bureaux dont le bureau des monuments et sites historiques, mais sans pour autant préciser les fonctions qu'il se doit d'accomplir.

⁴⁸Etablissement publique à caractère administratif et doté de la personnalité moral et de l'autonomie financière

⁴⁹Article 3 du décret N° 87-10 du 06 janvier 1987 portant création de l'agence national de l'archéologie



II-III-1-6)-Décret exécutif N°96-141 du 20 Avril 1996

Selon ce décret exécutif, la sous-direction des monuments historiques était sous l'égide de la direction du patrimoine culturel, dont la fonction essentielle est le suivi et le contrôle des opérations d'identifications, de classement et de valorisation des monuments et sites. La direction du patrimoine culturel a pour attributions :

- Protection, étude et évaluation du patrimoine national mobilier, immobilier et immatériel
- Application et mise en place de la réglementation pour la sauvegarde du patrimoine national.
- Inventaire général du patrimoine et son actualisation.
- Assurer la coordination nationale (musées, offices des parcs nationaux, l'agence nationale et les institutions de recherche).

II-III-1-7)-La loi 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel

La promulgation de la loi 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel, sous la tutelle du ministère de la communication et de la culture est issue d'un constat unanime (l'état de dégradation avancée de notre patrimoine culturel, et l'absence d'une approche globale cohérente de préservation et de sauvegarde du patrimoine culturel à l'échelle du territoire national.)⁵⁰

La présente loi est considérée comme un jalon en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel en Algérie, reconnu comme une référence juridique, c'est à cette dernière que revient le mérite de définir pour la première fois : la notion de bien culturel en Algérie, et de monument historique en particulier, elle a formulé de nouveaux entendements concernant la prise en charge des monuments historiques.

⁵⁰Discours prononcé par Mme la ministre de communication et de la culture lors des assises du patrimoine culturel 29 décembre 2003. – bibliothèque national d'Algérie



APPROCHE ANALYTIQUE





III-I-Analyse de la ville de Tlemcen :

III-I-1)-Lecture géographique de la ville :

a- Présentation de la ville de Tlemcen :

Tlemcen, la "Perle du Maghreb" est une métropole du Nord-ouest de l'Algérie, chef-lieu de la wilaya de Tlemcen. Deuxième ville de l'Oranie, fière de son passé glorieux et prospère, de ses monuments et ses faubourgs hispano-mauresques, de ses sites naturels, c'est une "Ville d'Art et d'Histoire" et aussi la "ville Hadaria" comme l'a dit Lucien Louis.



b- Situation Figure III-1 : la ville de Tlemcen

Située dans l'extrême Nord - Ouest du pays, la ville de Tlemcen est distante de 140 km de la ville d'Oran et 40 km de la mer Méditerranée à vol d'oiseau.

Elle est bordée :

- ✚ Au Nord par la mer méditerranéenne,
- ✚ Au Sud par la wilaya de Naama.
- ✚ A l'Ouest par le Maroc.
- ✚ A l'Est par la wilaya de Sidi-Bel-Abbès.

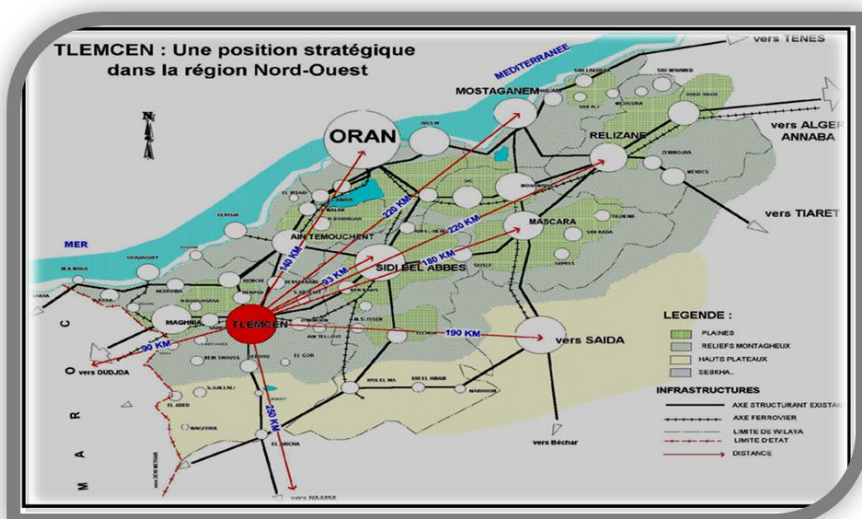


Figure III-2: Situation de la ville de Tlemcen

Elle occupe une position centrale et stratégique par rapport à la wilaya, ce qui lui permet de jouer un rôle de carrefour.





c-Accessibilité :

La ville de Tlemcen est reliée à ses nombreuses communes et wilayas voisines par des axes de transit importants :

- La route nationale N°7 qui la relie à la frontière à l'ouest et à Sidi Bel Abbès à l'est.
- La route nationale N°22 vers Oran et la RN°2 vers Bensakkrane.
- En plus du chemin de fer qui passe par sa partie est.
- Le passage de l'autoroute est-ouest : cette infrastructure d'envergure nationale aura un impact sur le développement urbain du groupement dans sa partie nord.
- L'aéroport de Zenâta : une infrastructure structurante de l'espace et de l'organisation territorial.

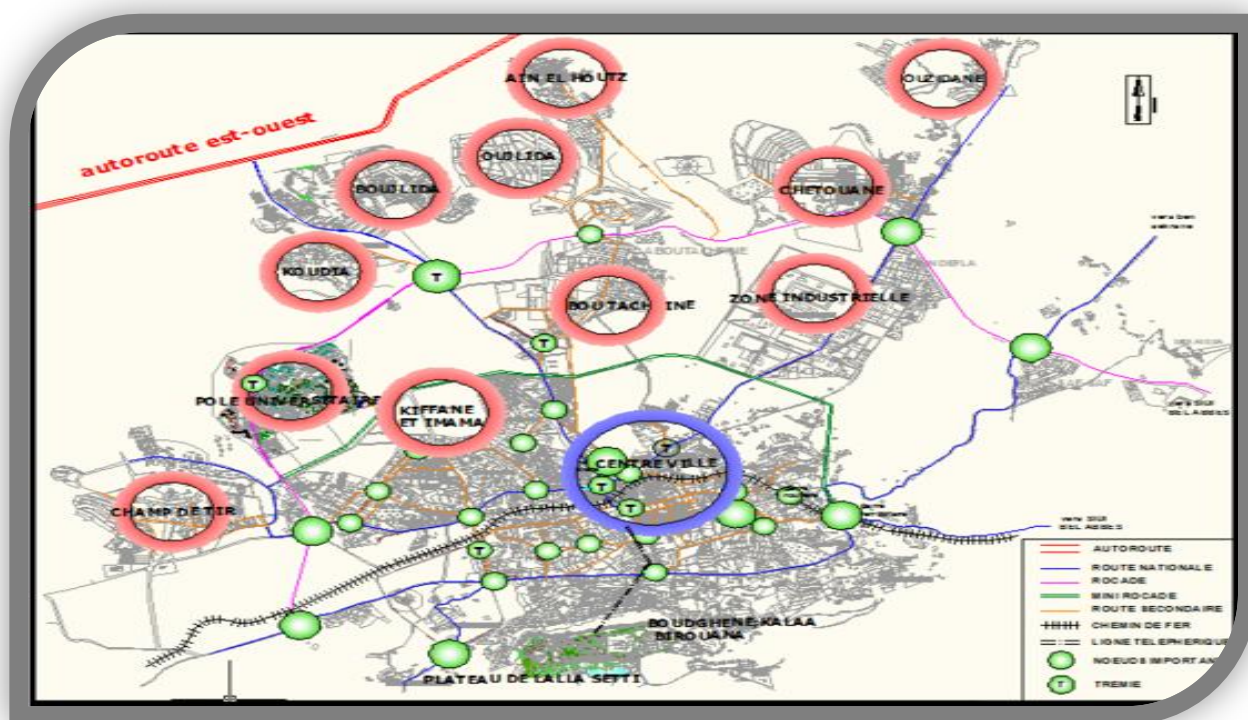


Figure III-3 : Accessibilité à la ville de Tlemcen





d-Climat et relief :

Relief :

Tlemcen a une superficie de 9020Km², représentant une très grande variété de paysages: piémonts côtiers, plaines et plateaux, montagnes et steppes.

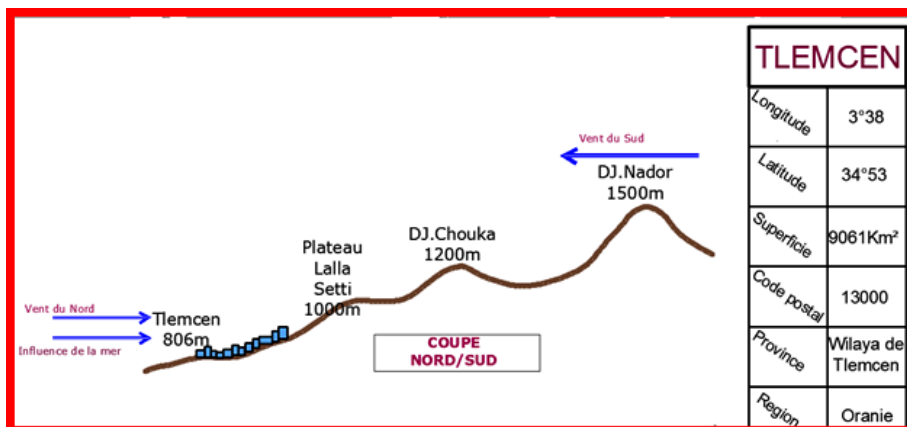


Figure III-4: Le relief

Les monts de Tlemcen occupent plus d'un tiers du territoire de la Wilaya et atteignent une altitude de 1200m. Tlemcen a un grand pouvoir de rétention d'eau, d'où elle mérite son nom de château d'eau de l'ouest Algérien.

Climat :

Par sa position à 820m d'altitude, la ville de Tlemcen jouit d'un climat de type méditerranéen caractérisé par un hiver froid et pluvieux, et un été chaud et sec. Les précipitations sont relativement abondantes à cause des montagnes la surplombant au Sud.

La moyenne recueillie est de 635mm.

Les vents dominants sont dirigés Nord/Ouest à cause de la dépression qui règne sur la méditerranée.





III-I-2)-Lecture historique :

a. Période romaine (201 à 235 après J.-C):

« C'est à partir de l'époque romaine que Tlemcen aura une histoire plus ou moins connue avec son nom Pomaria qui signifie les vergers » et fut édifiée par d'Alexandre SEVERE. Elle fut située au même emplacement qu'Agadir qui lui a succédé.

Selon Kassab ; Mac CARTHY visitant ces lieux en 1842, évalue sa superficie à seize hectares et décrit les pierres romaines ressuscitées dans la construction de la base du minaret.

« Une restitution de cette ville romaine a été faite par J.CANAL où selon lui la mosquée d'Agadir dont ne subsiste que le minaret aurait été édifiée sur le temple d'Auslivia et que le décumanus se situe sur l'emplacement actuel de la rue principale d'Agadir qui était nommé de son époque le chemin vicinal n°18, chose que nous confirme G.MARÇAIS».

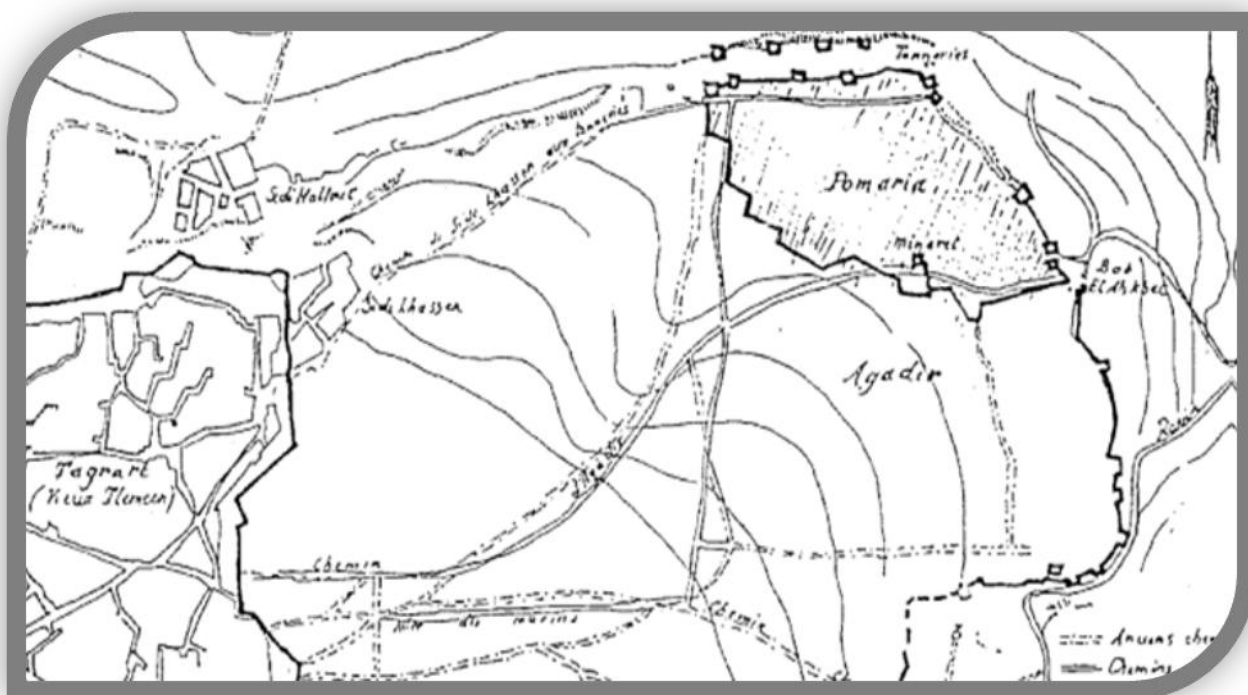


Figure III-5: Emplacement de Pomaria par rapport à Agadir





b. Période des Idrissides (670 à 1078) :

Sur le même site de Pomaria, Agadir dont l'étymologie est berbère signifiant "murailles" ou "remparts", fut édiflée par Abou El Mouhadjir qui a islamisé cette ville entre 670 et 681.

« Un siècle plus tard et en 765, Agadir réapparaît sur la scène de l'histoire, car les Berbères des Béni Ifrane sous le commandement d'Abou Corra ont fait d'Agadir la citadelle du "kharidjisme" réfutant sa dépendance au Califat de Tunis. » Par la suite et en 970, la ville est annexée à la dynastie des Idrissides de Fès par Idriss.

Agadir à cette époque se développait suivant un axe Est/Ouest (carte n°4) appelé chemin du minaret. « Elle est entourée d'un rempart qui est percé de cinq portes réparties sur les faces Ouest, Est et Sud. Le Nord en est dépourvu à cause de l'escarpement de la plaine».

La cité était constituée d'une kasbah, une mosquée (Djamâa El Atiq) qui a été construite par Idris I et a été achevée par Idris II et un bain (El Ghoula) qui faisait partie, comme l'a supposé A.Bel des dépendances de la mosquée.

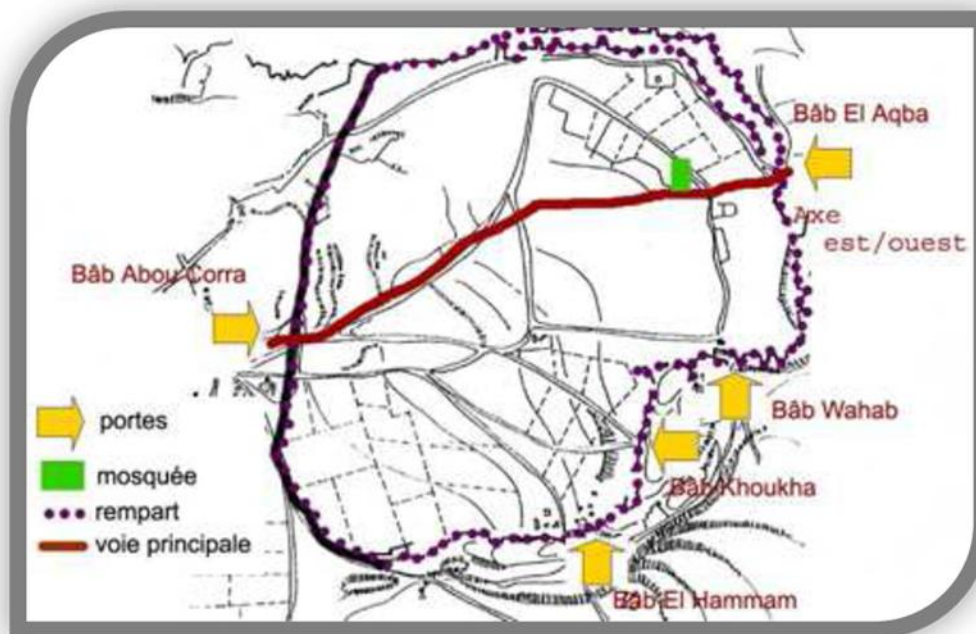


Figure III-6 : Essai de restitution d'Agadir





c. Période des Almoravides (1079 à 1147) :

Youcef Ibn Tachfine a installé son camp militaire au Nord-Ouest d'Agadir qui a évolué en une cité nouvelle appelée Tagrart (mot berbère signifiait campement). Ce camp fusionnait avec Agadir car selon les propos du géographe El Idrissi qui vécut au courant du XIIème siècle, l'enceinte regroupait les deux villes, Agadir et Tagrart (carte n°5). «Elle se compose de 2 villes dans une, avec un même mur qui les séparait». Tagrart à cette époque était une cité entourée d'une forte muraille en plus des portes d'Agadir, quatre nouvelles portes ont été percées qui sont Bâb El Qermadine, Bâb Guechout, Bâb Taqatkaret et Bâb Zir. « La superficie de Tagrart était très modeste à l'époque des almoravides » et était organisée autour de quatre espaces qui sont l'espace culturel (la grande mosquée), l'espace politique (El Mechouar, Kser El Bali), l'espace économique (souk Ismail, Beradin, El Ghzel et fondouk Romana) et l'espace résidentiel (Bâb zir, Bâb Ali, derbEssensla, Sidi El Djabbar, El Korrane, derbEssadjane, derb Sidi Hamed et derbMessoufa).

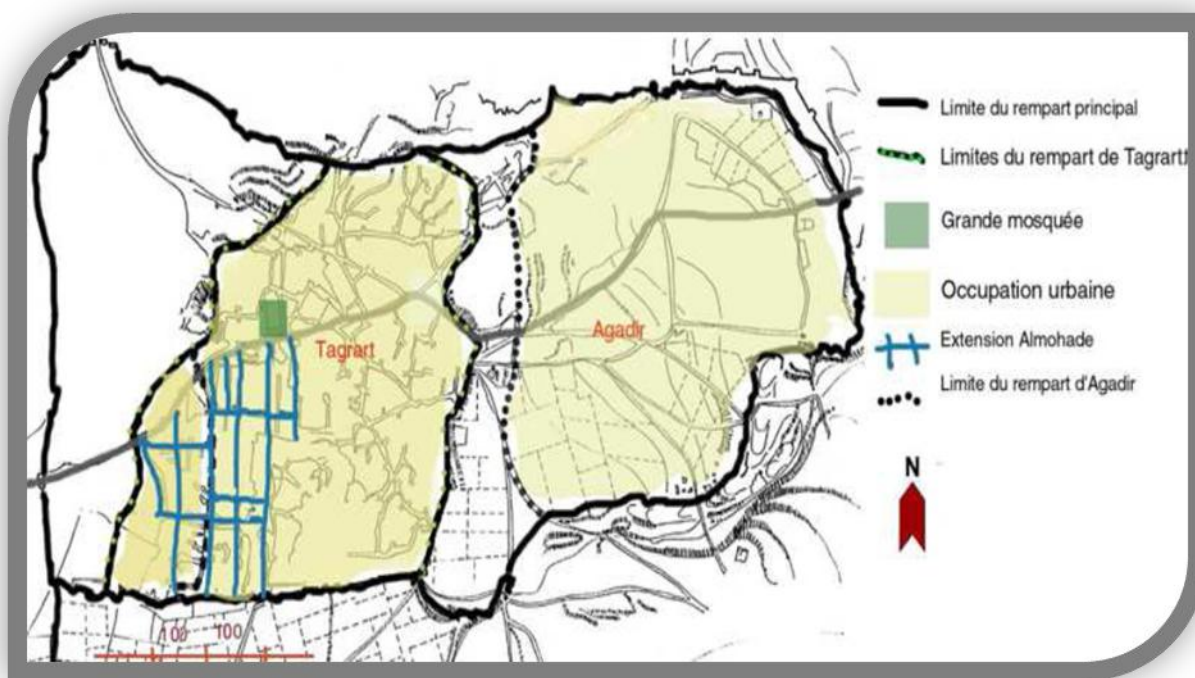


Figure III-7 : Essai de restitution des extensions des Almohades





d. Période des Zianides (1236 à 1517):

Durant le long règne des Abdelwadites ou BanouZiyane de la tribu berbère de Zenata, la ville a changé de nom de Tagrart à Tilimsane qui est un terme composé de « telem » et « sin » selon Ibn Khaldoun et signifiait dans l’idiome des Zenates la terre et la mer. Elle connaît à cette époque de profondes transformations d'ordre aussi bien structurel que morphologique (carte n°7) où deux grandes extensions ont été faites durant le règne de deux rois. La première (entre 1236 et 1281 et sous le règne de Yaghmoracen) était vers le Sud Est où il y a eu la création d’une cité résidentielle accueillant les andalous (Bâb El Djiad,Rhiba, derb El Fouki et derbEssourour). Et la deuxième (entre 1307 et 1317 et sous le règne d’Abou Moussa Hamou 1er) était vers l’Ouest (derb El Hadjamine et derbEssagha), le Nord-Ouest (quartier de Ouled Sidi El Imame) et vers le Sud-Ouest (Bâb Gachout, El Arâar et derb Ras El Casbah).

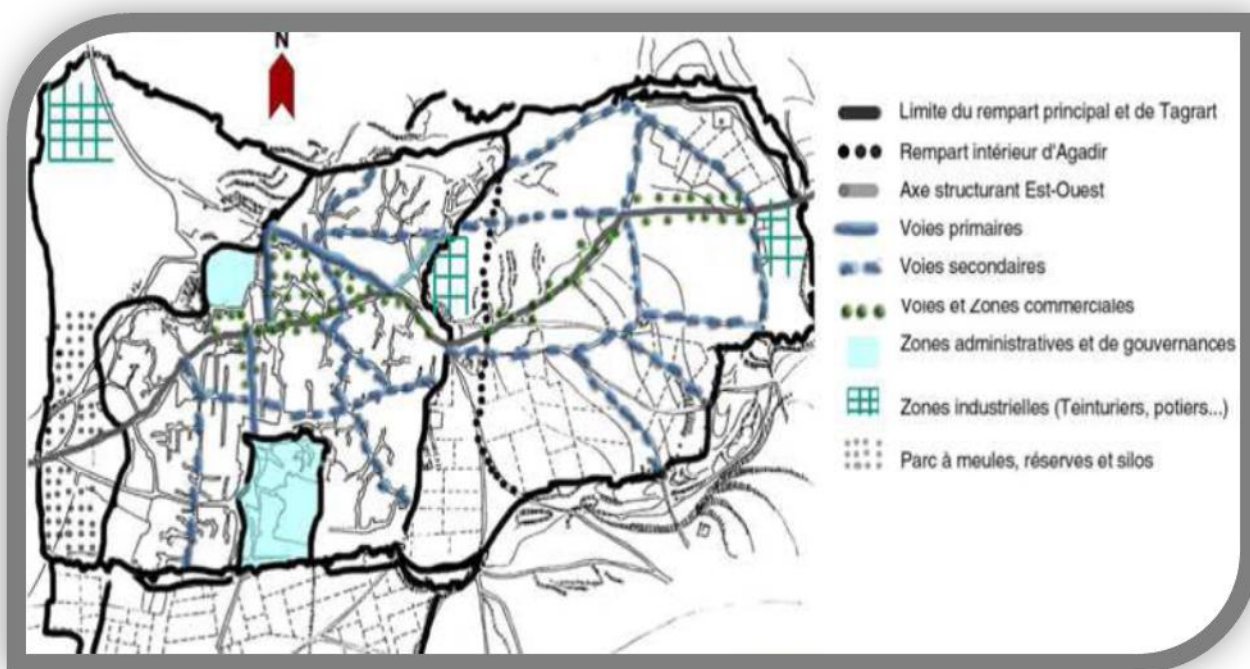


Figure III-8 : Essai de restitution des extensions des zianides





e. Période des Mérinides (1299 -1358) :

« Issue de la même tribu que les Zianides (les Zenatas), les Mérinides devinrent maîtres du Maghreb extrême et du Maroc du Nord en 1248 sous le règne d'Abou Yahyia qui fit de Fès sa capitale. Voulant reconquérir le Grand Maghreb des Almohades, celui d'Abdel Moumène, ils menèrent plusieurs expéditions contre les Hafsides et les Zianides. » Les Mérinides ont assiégé Tlemcen deux fois, le premier siège était entre 1299 et 1307 par Abou Yakoub. Il dura 8 ans où les Mérinides fondèrent le complexe de Sidi Boumediène et El Mahalla El Mansourah ou le champ victorieux qui est une véritable ville de 100 Hectares, avec ses palais, ses caravansérails et sa mosquée. Le deuxième siège était entre 1336 et 1358 par Abou Elhassen où les Mérinides ont construit le quartier de Sidi El Halloui en 1353 avec sa mosquée.

f. Période des Ottomanes (1517 -1833) :

Sous le règne turc de Baba Aroudj en 1517 puis par Salah Rais Pacha, la ville de Tlemcen se limitait qu'au noyau de Tagrart (carte n°8) et connaît selon Kassab une répartition spatiale des ethnies où « les hadars occupaient les anciens tissus de Tagrart (la partie Nord-Est), les juifs occupaient toujours le même quartier central, quant aux Kouloughlis, ils se sont installés autour du Mechouare où résidaient les membres du gouvernement et les janissaires ainsi qu'au quartier Sud/Ouest (Bâb El Hadid). »

En matière de réalisation, Quelques édifices ont été érigés selon Kassab telles que « la maison du général Mustapha qui était attenante au Mechouar et était appelée hôtel de Bakir » du nom du gouverneur du dey d'Alger », les maisons des militaires turcs à l'intérieur du Mechouar ainsi que celles des kouloughlis qui « avaient été autorisés de bâtir leur demeure dans l'enceinte pour des raisons de sécurité». La Kissaria (transformée en caserne) quant à elle a été occupée par les soldats non mariés. « Quant aux anciens monuments qui ont fait la gloire de l'ancienne capitale étaient à l'abandon ». Selon G.MARÇAIS cela «est dû l'inculture des maîtres turcs du pays, peu soucieux d'entretenir les beaux monuments du passé».





Figure III-9 : Tlemcen à l'époque ottomane

g. Période des Français (1833 -1962) :

Les premières tentatives d'occupation de Tlemcen par les Français remontent à 1833 mais l'installation définitive des Français s'est faite que vers le 31 janvier 1842 où le Général BUGEAUD pénétra à Tlemcen en bafouant les clauses du traité de la Tafna du 30 mai 1837 qui décidait que les troupes françaises devaient abandonner Tlemcen et sa région.

Dès son entrée dans la ville, le Général BUGEAUD construit une enceinte provisoire établie sur les anciennes murailles qui avait coûté 77000 francs. Le Général a ensuite « avait placé sous séquestre toutes les propriétés de Tlemcen (arrêté du 14 février 1842) qui ont été rattachées au domaine. Ainsi, les militaires avaient une liberté d'usage totale sur les maisons arabes habitées. De cette manière, ils transformèrent des ensembles de maisons en casernes », tels que les quartiers Mustapha, Mazouz et Gourmelah qui donnèrent leur nom aux casernes qui logèrent le 2ème Régiment de Zouaves, le bataillon et le cercle militaire, et enfin la caserne de Tunis qui regroupa le quartier d'Infanterie au Nord de la porte de fer.



En 1844, l'administration coloniale a pris la décision de « dresser un plan de Tlemcen pour pouvoir entamer les transformations de la ville indigène en une ville européenne. M. Drevet, géomètre de première classe du service topographique fut chargé de cette tâche et de préparer les transformations que l'on envisageait. » En 1845, il est demandé d'achever ce plan, c'est « le projet d'alignements de la ville. » « Ce dernier constitue un état cadastral détaillé de ce qu'était la médina avant toute intervention urbanistique coloniale et indique aussi la projection des élargissements, des alignements ainsi que l'ouverture de certaines places. » En

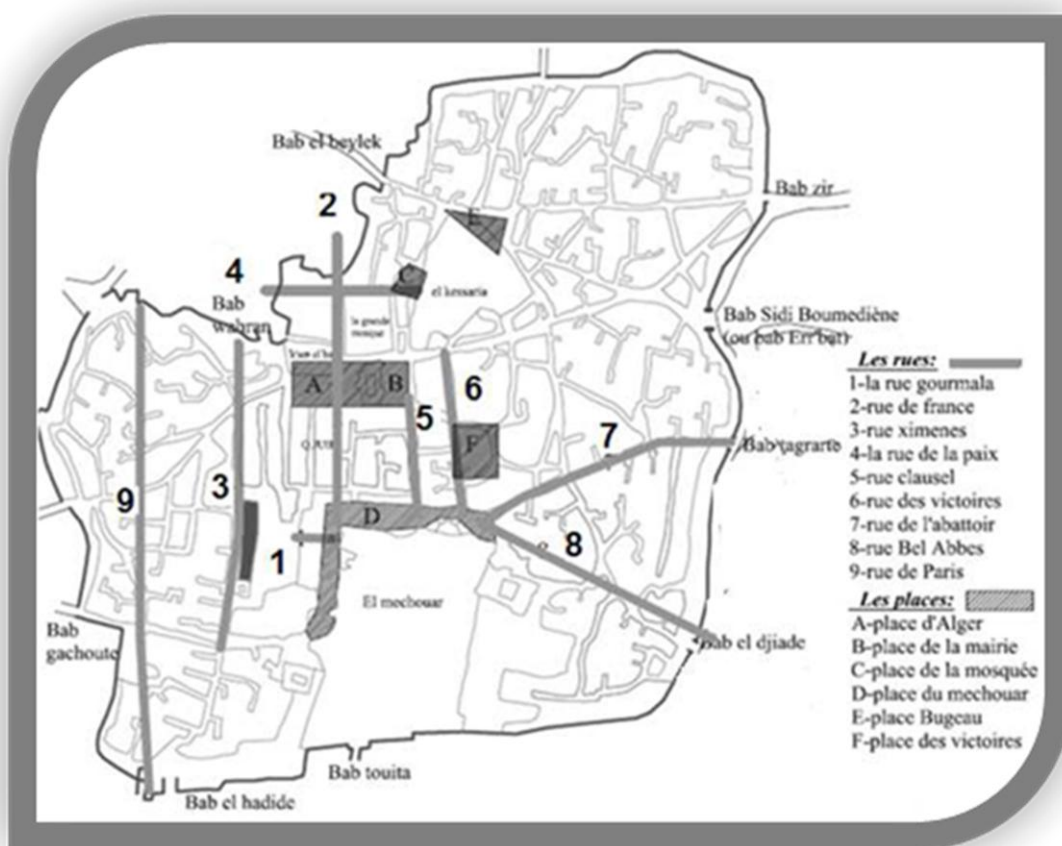


Figure III-10 : Percements de 1845

ce qui concerne les percements (voir carte n°9), ils ont touché les rues Ghourmalah, de France, Ximenes, de la paix, Clauzel, des victoires, de l'abattoir, et Bel Abbes. Quant aux places, les Français ont aménagé six places, il s'agit des places des caravanes, du fondouk, de la mosquée, du Mechouar, Bugeau et des victoires.





En 1852, l'administration française a construit des nouveaux remparts qui englobaient le site de Tafrata qui étaient en dehors des remparts turcs et était présenté par les militaires français comme une localité où il n'y a aucune construction indigène. C'était l'endroit idéal pour « aménager une nouvelle cité en harmonie avec les habitudes de la vie européenne ».

En 1860, un nouveau plan d'aménagement de Tlemcen intra-muros a été finalisé. Il était typiquement Orthogonal et commandé par un grand axe générateur Est –Ouest (Boulevard National). Ce dernier est matérialisé par la présence des principaux édifices publics (banque, sous-préfecture, poste, église protestant ...etc.). La trame de la ville coloniale s'amorça par ce plan à partir des deux anciennes places de la médina, (devenues d'Alger et de la Mairie) jumelées par la démolition de la médersa Tâchfiniya en 1876. Le plan prévoyait aussi l'implantation de certains équipements tels que la mairie le crédit lyonnais, la B.N.C.I...etc.

Dès 1900 la ville de Tlemcen prenait la configuration d'une ville Européenne. Durant cette période, on assiste à l'implantation des édifices socio culturels telles que les écoles (école de Duffaux, école des filles, de la rue de Fez et l'école des cieux) collèges (collège de Slane) et Lycées (lycée Franco-musulam et le lycée des garçons).

En 1920, les services d'urbanisme français ont dressé un plan (carte n°10) qui prévoyait des extensions en extra-muros avec la construction des quartiers européens tels que le quartier de la gare et Riat El Hammar à l'Est, Bel Air et Beau Séjour à l'Ouest, El Kalaâ et Sidi Chaker au Sud. Le plan prévoyait aussi l'implantation d'écoles dans ces quartiers telles que l'école des filles de Metchekana, l'école de la gare et l'école Pierre Curie.



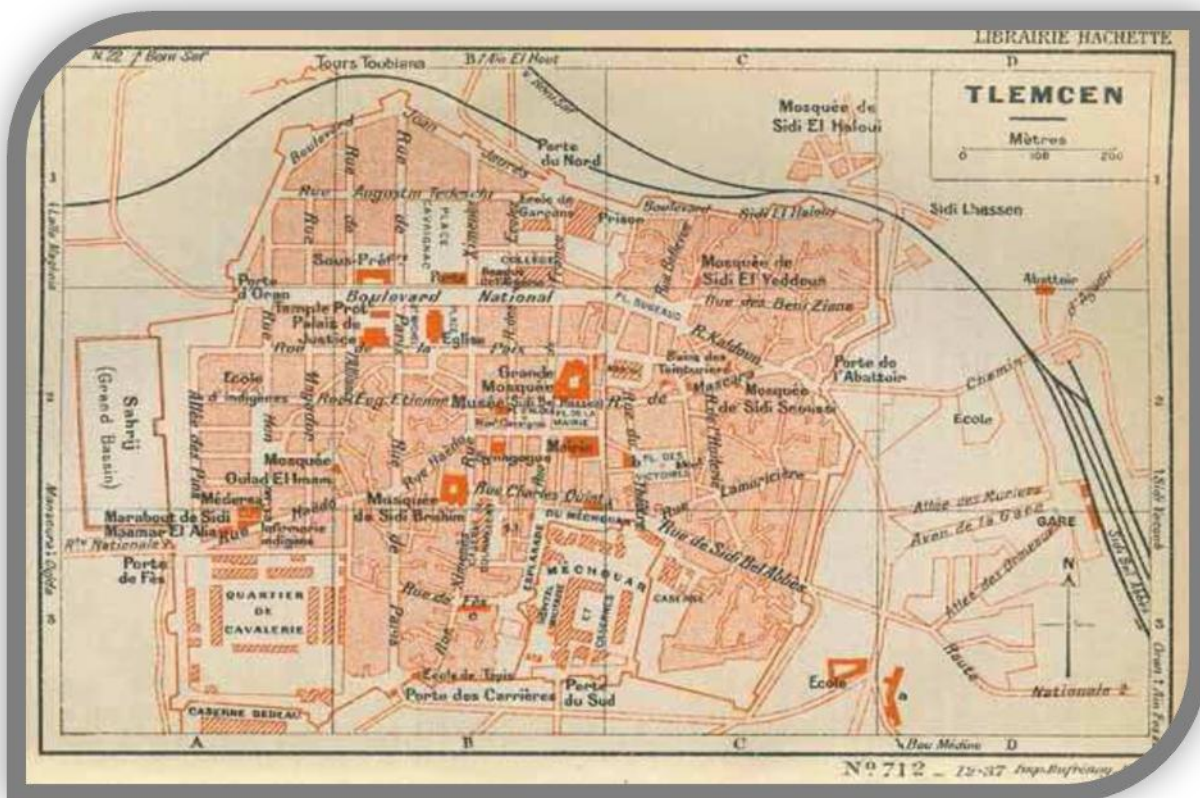


Figure III-11 : Plan d'aménagement de Tlemcen 1920

A partir de 1958 et avec l'élaboration du plan Mauger qui voulait intégrer la population indigène par la construction d'habitats collectifs aux niveaux des quartiers de Sidi Chaker, Sidi Saïd, Metchekana et Sidi Lehen. Par la suite «de 1958 à 1962 mis à part les constructions citées auparavant aucune nouvelle construction n'a été édifiée et ceci malgré le nouveau plan d'aménagement dressé en 1961 car c'était l'heure de l'indépendance qui s'approchait».



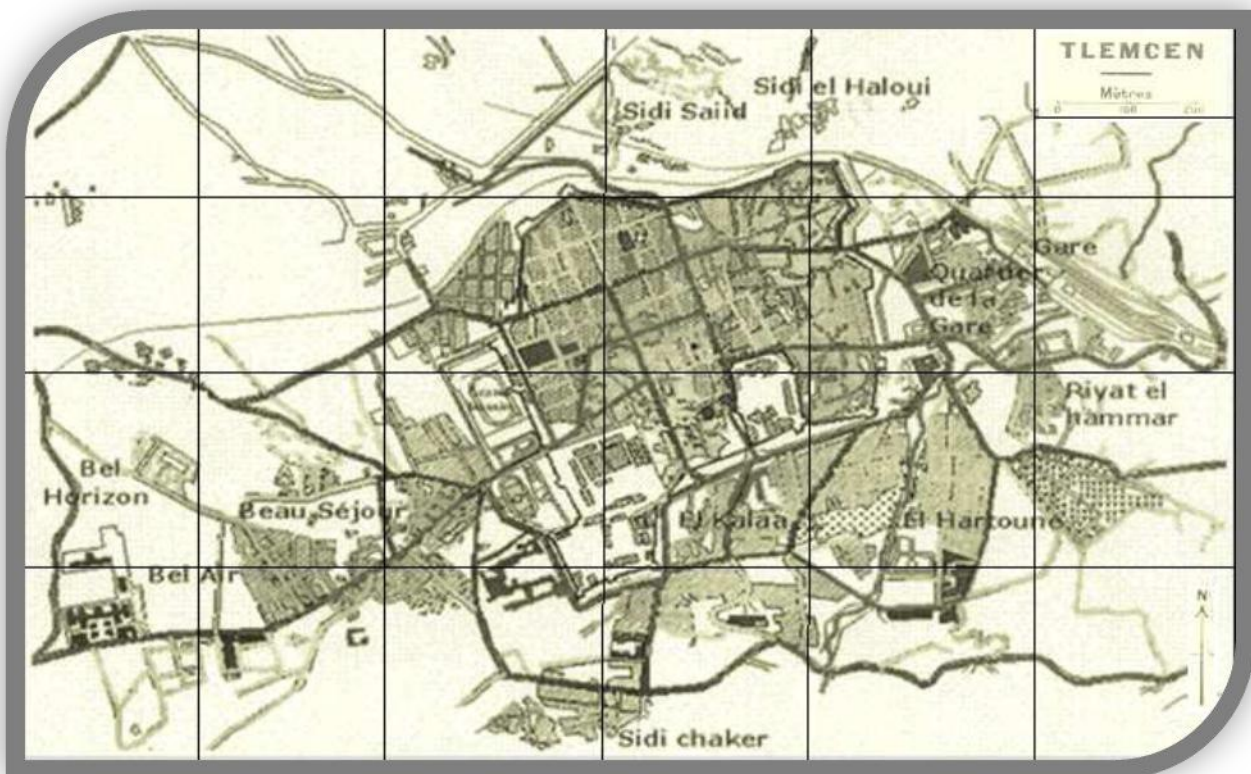


Figure III-12 : Plan d'aménagement de Tlemcen 1958

h. Période postindépendance (1962-2011) :

Après l'indépendance et jusqu'à 1971, « la ville historique de Tlemcen a connu des migrations de la population originaire de la médina vers les logements européens vacants, laissant la médina à l'abandon et livrée à une population rurale qui ont recours soit à la démolition ou à la reconstruction ce qui a engendré la dégradation du cadre bâti».

A partir des années 70 et jusqu'à la fin des années 80, il y a eu l'apparition des PUD (plan d'urbanisme directeur) de 1971 et de 1978 qui prévoient des extensions en extra-muros par la création des zones d'habitations urbaines nouvelles (ZHUN) d'Imama et de Kiffane et du quartier de Birouana. «Ce qui a marginalisé la ville intra-muros qui s'est vue réduite au statut de quartier». « Cette marginalisation a engendré une déclinaison de ses activités, productions artisanales et son commerce des produits «traditionnels» que par la détérioration de son espace ».





Notons aussi que cette période a connu le changement de fonction des bâtiments coloniaux et la construction à l'intérieur du noyau historique de plusieurs équipements qui sont ; la maison de culture, la sureté urbaine, la direction de l'urbanisme et de la construction, les pavillons d'El Mechouar et le lycée Polyvalent (caserne Begeau) où les services d'urbanisme ont densifié la ville en occupant les parcelles vides laissées par les Français.

Dès le début des années 90, des nouveaux instruments d'urbanisme ont vu le jour, il s'agit du plan directeur d'aménagement urbain (P.D.A.U) et le plan d'occupation du sol (P.O.S). Le premier PDAU de Tlemcen remonte à 1991 (révisé en 1997, 2003, 2005, 2006 et 2007)

«mais les premières études sur la ville historique ont été établies à partir de 1997 par le PDAU après les événements tragiques de Juin de la même année où trois bombes ont explosé causant la destruction de Bâb Zir et de l'hôtel Maghreb»⁵¹². Ensuite est venue l'étude du premier POS de la médina en 1998 qui a été révisé en 2001.

En matière de construction la période qui va du début des années 90 et jusqu'à nos jours a connu la construction de la faculté de médecine (caserne Miloud) et un centre commercial (Bâb Zir). De nombreuses transformations, démolitions totales, remodelage de façades et reconstructions ont touché la ville historique de Tlemcen pour des motifs économiques ou de confort ce qui ont accéléré la perte de son patrimoine architectural.

III-I-3)-Lecture typo morphologique de la ville :

Réseaux et voiries :

La ville de Tlemcen dispose d'un réseau de voirie urbaine composé comme suit :

- Le réseau primaire : des voies et artères qui structurent l'agglomération
- Le réseau secondaire: de desserte de quartier ou entité homogène
- Le réseau tertiaire : de desserte à l'intérieur de chaque quartier



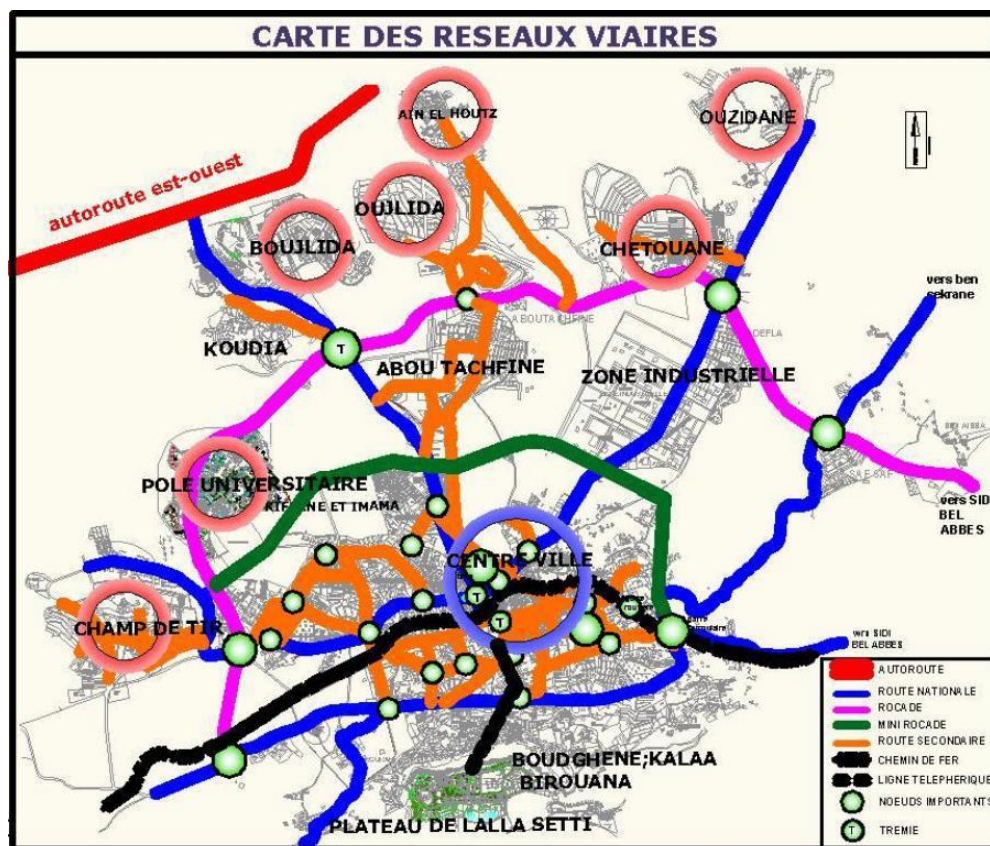
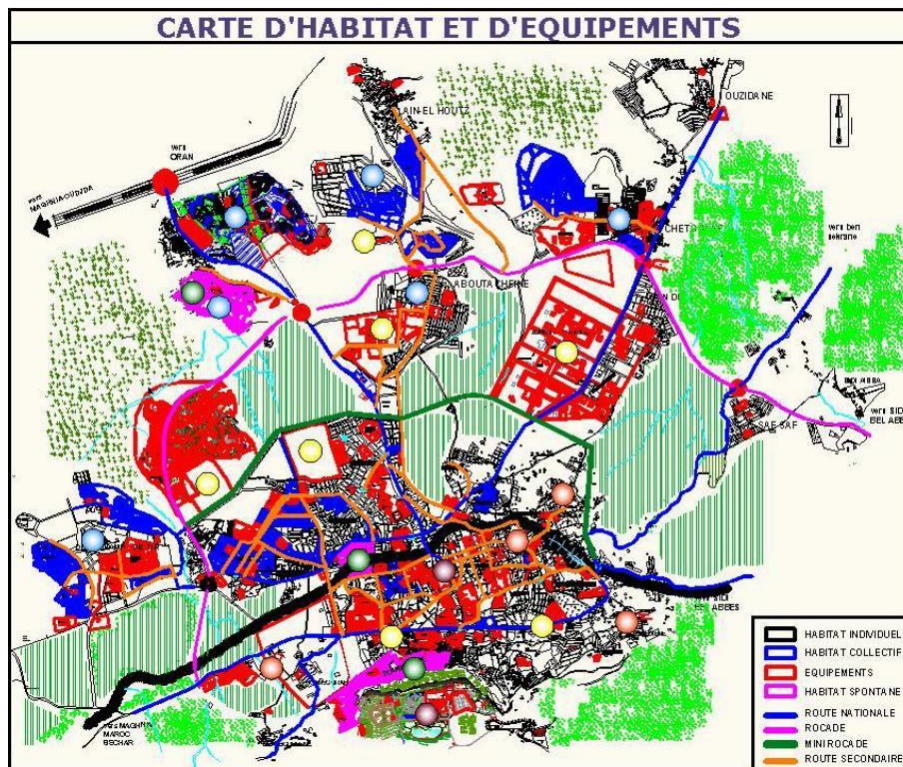


Figure III-13 : Réseaux viaires

Habitats et équipements :

Au niveau de l'agglomération de Tlemcen il y a une diversité d'équipements :

- Culturelle : palais de culture, musée, CII.
- Universitaire : différents pôles universitaire (imama, chetouane, la rocade).
- Touristique : hôtels, parc de Lala Seti, centre de loisir.
- Sanitaire : CHU Tlemcen, centre anti cancéreux à Chetouane.
- Habitat : nouvelle ville de Boudjlida



Monuments et sites historiques :

Tlemcen compte parmi les villes d'Algérie qui ont su sauvegarder les coutumes, les fêtes religieuses et en général toutes les cérémonies publiques et privées dans leur cadre ancien, avec tout le pittoresque et la poésie qui se rattachent aux choses de l'Islam.

Plusieurs monuments font référence en matière d'architecture hispano-mauresque. Environ quarante-cinq sites naturels et historiques de la région de Tlemcen sont classés, notamment : Honaine, Mosquées Almoravides de Tlemcen et Nédroma, Sidi Boumediène, Medersa d'El-Eubbad, Mosquée de Sidi Bellahsen, Mosquée de Sidi Halloui, Méchouar, villages de Tlata et Zahra, la Mosquée de Béni-Snous, les ruines de Mansourah, Sanctuaire du Rabb, Grottes de Aïn Fezza, Bab El Qarmadin, Minaret d'Agadir, Plateau de Lalla Setti, etc ...



Parmi les sites et monuments, nous citerons :

Grande Mosquée:

Datant de 1086 c'est le dernier vestige d'architecture Almoravide avec les Grandes Mosquées d'Alger et de Nedroma. L'ornementation du Mihrab est remarquable et rappelle celle de la Mosquée de Cordoue.



Figure III-15:La grande mosquée

Bab El-karmadine :

Se fondait au X^{ème} siècle par les Almoravides, ce monument fut restauré au XII^{ème} siècle par les Almowahedes, et puis par les zianides. BabElkarmadineest l'une des portes principales de la ville où se trouvaient les anciens artisans de poterie.



Figure III-16 : Bab El Karmadine

Mansourah:

De la ville Mérinide du XIV^{ème} S. située dans les faubourgs Ouest de la ville, il ne reste que des pans de muraille rosés courant au milieu des oliveraies et un majestueux minaret dressé dans la campagne tlemcenienne.



Figure III-17 : Mansourah





Sidi Boumediene :

La médina d'El Eubbad : Sur ce piton rocheux dominant la plaine de Tlemcen, le Sultan mérinide Abou L'Hassan a fait édifier au XIV^{ème} siècle une mosquée et une médersa, jouxtant la Qûbba où fut inhumé Sidi Boumediene, qui font de ce site un des sanctuaires de l'Art Hispano-mauresque.



Figure III-18 : Sidi Boumediene

El Mechouar :

Palais des souverains Abdalwadides. Malheureusement en raison des aménagements effectués durant la période coloniale au centre-ville, il n'en reste que le mur d'enceinte



Figure III-19 : El Mechouar

III-I-4)-Conclusion:

De l'analyse de l'histoire urbaine de la ville de Tlemcen, nous pouvons tirer trois enseignements majeurs :

- 1-Tlemcen a constitué une place forte dans le réseau des villes algériennes.
- 2-Le nombre de ses monuments historiques et leur qualité en font la capitale de l'art arabo-mauresque.
- 3-Une certaine continuité dans l'urbanisation, les dynasties successives ont assuré une continuité de l'œuvre urbaine et la cohérence de la ville.





III-II-Analyse de la citadelle d'El Mechouar : Zone d'intervention

III-II-1)-Lecture géographique :

a- Présentation de la citadelle d'El Mechouar :

EL Mechouar est l'ancienne citadelle édifée par yaghmouracen qui devient par la suite la résidence officielle des Zianides.

La citadelle constitue par sa superficie et ses fonctions un monument majeur ayant marqué les différentes époques de l'évolution de la ville de Tlemcen. Elle occupait un centre politique, économique, religieux et militaire. Digne de son étymologie *El Mechouar* qui est titré du mot arabe « *Echchoura* » signifiant « *conseil* ».



Figure III-20: Vue d'ensemble sur El Mechouar

b-Situation :

Le complexe palatial d'El Mechouar est une forteresse de trois hectares, située au sud de la médina de Tlemcen, accolé au rempart sud de la ville.

Il est délimité par:

- ✚ La rue de Bel abbessse au Nord
- ✚ Quartier Er Rhiba à l'Ouest
- ✚ Boulevard Hamsali au Sud
- ✚ Rue de France à l'Est



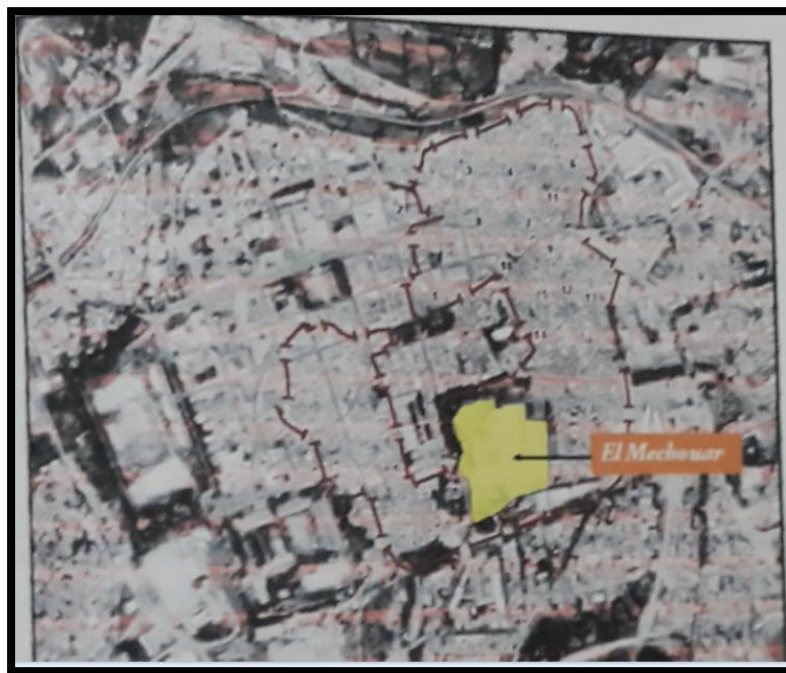


Figure III-21 : Situation du Mechouar par rapport à la ville de Tlemcen

III-II-2)- Lecture historique du Mechouar :

Fondation :

La vieille citadelle est un rectangle d'environ 200 m sur 150 m, sa superficie est de 3 Hectares, il fut édifié en 1145, par les Almohades. Salle du « conseil », au sens littéral du mot, sa destination fut différente selon les époques : palais royal, prison, parc de réception musée ou forteresse.

Dès l'arrivée des Turcs, le Mechouar va être occupé par la garnison militaire. Après le massacre de cent Ottomans à l'intérieur de la mosquée du Mechouar, celle-ci va être interdite aux habitants. La porte même de la citadelle ne s'ouvrit plus qu'à des heures déterminées aux arabes étrangers. Lors de la révolte des Tlemcenieniens contre le Bey Hassan en 1670, la plupart des bâtiments érigés au Mechouar seront démolis. Il ne subsistera de cet ensemble que l'enceinte et la mosquée qu'ils auront remaniées.

Dans la période coloniale, On envisageait dès cette époque d'organiser une enceinte susceptible de résister à une attaque imprévue... cette fortification ne fût établie que beaucoup plus tard. C'est elle qui existe et dont on peut admirer encore la solidité et la perfection de la maçonnerie...





a / Evolution historique du Mechouar pendant la dynastie Zianide :

La fondation du royaume Zianide fut une entente entre les suzerains Almohades et leurs vassaux. En effet, elle prit la forme d'une récompense suite à la défense farouche qu'opposa le chef des Béni Zian, Abou Yahia Yaghmoracen Ben Zian, face face au Beni-Ghania, redoutables ennemis des Almohades. Tlemcen était déjà florissante du 13ème siècle, et commençait à prendre peu à peu les allures d'une véritable capitale musulmane.

Le règne de Yaghmoracen fut le plus long parmi les rois Zianides. Durant les premières années de son règne, il n'hésita pas à résider au Ksar El Bali (le vieux château) à proximité de la grande mosquée de Tlemcen. Il remarqua que son harem était exposé aux regards indiscrets à partir du minaret de la mosquée et décida de transférer le siège de sa demeure. Telle est la tradition qui attribue au fondateur de la dynastie l'adoption du Méchouar comme résidence royale. Mais en fait, le désir de se créer une résidence bien à lui était une pratique traditionnelle chez les princes musulmans, afin d'affirmer leur dignité royal. Le siège du pouvoir fut transféré à la périphérie de la ville, comme le fut celui de leurs suzerains Almohades à Marrakech et Meknès. La raison de sécurité semble justifier cet éloignement. Quant au choix par Yaghmoracen de l'emplacement même du camp des fondateurs de la ville, les Almoravides, symbole de la grandeur militaire et religieuse, il n'était pas vain bien au contraire.

Le déplacement du palais royal et l'implantation du Méchouar à la périphérie de la ville, dota cette partie haute d'un nouvel aspect officiel en amorçant une extension urbaine qui ne fut jamais égalée plus tard. A cette époque, El Méchouar et ses dépendances, n'étaient pas encore ceints de murailles, selon El Tenessy. Seule son organisation intérieure lui permettait d'être relié à l'axe principal de la capitale tout en étant préservé de ses dangers internes et externes



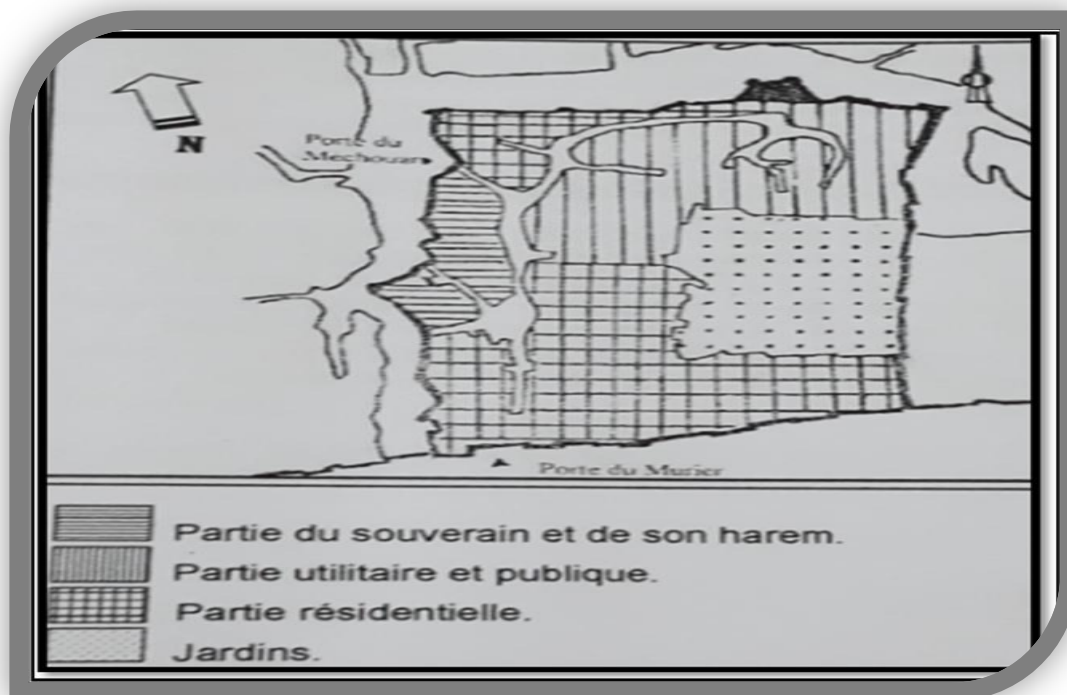


Figure III-22 :organisation de la citadelle sous le règne Zianide: Essai de restitution

b/ Evolution historique du Méchouar pendant la période Mérinide :

Les mérinides tentèrent deux vaines incursions énergiquement repoussées par Yaghmouracen. En 1299, sous le règne d'Othman I, fils de Yaghmouracen, on assista au terrible siège de Tlemcen. Ce siège dura plus de huit ans (il dura jusqu'à 1307). C'est l'un des plus longs de l'histoire de l'homme. Pendant cette période les Mérinides construisirent El Méchouar ne fut plus qu'une retraite pour ses rois sans trône. En 1337, Tlemcen fut de nouveau annexée au royaume Mérinide pour onze années (jusqu'à 1348). A cette période, El Méchouar devint une simple retraite de famille royale, sous le contrôle des gamisons. Durant la dernière prise de la ville par les Mérinides, de 1352 à 1359, Le Méchouar sombra dans l'abandon et ne fut plus qu'une simple retraite royale encombrée par des gamisons.

A chaque incursion des Mérinides, El Méchouar était relégué à une fonction de simple résidence des rois déchus de leur trône, après avoir été le siège du pouvoir, comme si la volonté des nouveaux conquérants, par cette action, était d'effacer le règne de leurs prédécesseurs.





A-c/ Evolution historique du Méchouar pendant la période Turc :

Au début de cette période, El Mechouar n'avait rien perdu de sa magnificence. En effet l'Abbé Bargès rapporte dans son livre une description de Léon L'Africain qui le visita vers 1572 : « du côté du Midi, est assis le palais royal, ceint de hautes murailles en manière de forteresse, et par dedans embelli de plusieurs édifices et bâtiments avec beaux jardins et fontaines, étant tous somptueusement élevés et d'une magnifique architecture. Il a deux portes dont l'une regarde vers la campagne, et l'autre (là où demeure le capitaine du château) est du côté de la cité. »

Tlemcen en général décline sous la domination des Turcs, à partir du 16ème siècle. Son patrimoine est négligé car devenu simple dépendance du Beylik D'Oran.

Dès l'arrivée des Turcs, le Méchouar va être occupé par la gamison militaire. Après le massacre de cent Ottomans à l'intérieur de la mosquée du Méchouar, celle-ci va être interdite aux habitants. «La porte même de la citadelle ne s'ouvrit plu qu'à des heures déterminées aux arabes étrangers ». Lors de la révolte des Tlemcenienens contre le Bey Hassan en 1670, la plupart des bâtiments érigés au Méchouar seront démolis. Il ne subsistera de cet ensemble que l'enceinte et la mosquée qu'ils auront remaniées.



Figure III-23 :la citadelle sous les Turcs





d/ Evolution historique du Méchouar pendant la période coloniale :

13 janvier 1836 : Arrivée des militaires français au secours des Kouloughlis réfugiés dans la citadelle du Méchouar. Ces derniers sollicitèrent l'aide des français contre L'Emir Abdelkader.

Le 06 Février 1836 : Un plan a été dressé par le génie militaire pour voir l'étendue du Méchouar. Il a été remarqué l'organisation de cette citadelle été similaire à celle de la médina, à savoir, occupation fort dense du bâti au nord, au sud et à l'ouest avec liaisons en ruelles étroites et tortueuses. La partie centrale à l'est est aménagée en un vaste jardin.

1837 : El Méchouar est livré à l'émir Abdelkader selon le traité de la Tafna. Il s'y installa quatre ans et y ordonne quelques menus travaux de réparation.

1842 : C'est l'année de l'occupation définitive de Tlemcen par les français. Leur armé fut installé au Méchouar. Ils y entreprirent des travaux de confortement. André Lecoq décrit ces travaux en ces termes : « On refait son terre plein et ses parapets. Ses embrasures en maçonnerie sont reconstruites. On remet en état une des tours de la courtine de la nouvelle porte. Du côté sud, le terrain est nivelé en glacis. Dans l'enceinte de la place, au nord, on construisit une porte à deux voies avec des trottoirs en pierre. La courtine au milieu de laquelle se trouvait cette porte fût établie sur la moitié de son étendue jusqu'à la hauteur des créneaux. Pour éviter toute surprise et assuré une défense efficace à cette porte, on déblaya et nivela tout le terrain en avant qui était couvert de ruines et deux anciens bâtiments en avant de la porte furent transformés en corps de garde pouvant contenir quarante hommes. On envisageait dès cette époque (1842-1843) d'organiser une enceinte susceptible de résister à une attaque imprévue... cette fortification ne fût établie que beaucoup plus tard. C'est elle qui existe et dont on peut admirer encore la solidité et la perfection de la maçonnerie... »

Lecoq reprend, des rapports officiels de l'époque qui nous renseignent sur les aménagements du Méchouar et ses environs : « L'ancienne entrée du nord-ouest a été supprimée et remplacée par un passage voûté praticable aux voitures. (C'est sans doute la Tour de l'Horloge actuelle qui aurait été ainsi aménagée à cette époque). Une porte voutée à large voie précédée d'un réduit crénelé et d'un corps de garde de quarante hommes a été substituée à l'ancienne poterne sud. A l'entrée du Méchouar on a fait une place sur laquelle se trouvent les entrées des principaux établissements »





Enfin A. Lecoq décrit les moyens déployés par l'administration militaire pour la conservation de denrées alimentaires pour de longs séjours, ce qui dénote l'état d'insécurité qui sévissait encore à l'époque : « On mit en état au Méchouar quatre anciens silos voûtés pouvant contenir 2500 quintaux de blé et on en construisit deux autres d'une capacité de 1400 quintaux. Au Méchouar encore, on aménagea des locaux pouvant recevoir des vivres pour huit mois... on organisa également dans les fossés sud du Méchouar une sorte d'abattoir pour la troupe... On aménagea un magasin à poudre dans la petite tour à l'entrée du Méchouar qui pouvait contenir un million de cartouches. En fin on se préoccupa d'installer dans l'intérieur du Méchouar un hôpital militaire. »

De même, lors de sa visite dans la ville de Tlemcen en 1846, l'Abbé Bargès décrit El Méchouar en ces termes : « Le Méchouar est une vaste enceinte de forme rectangulaire entouré d'un mur fort haut et crénelé. Dans la partie occidentale, on voit une mosquée ornée d'un minaret, et un corps de bâtiments,



Figure III-24: Plan de Mechouar dans la période coloniale





e/ Evolution historique du Méchouar pendant la période post coloniale :

Le premier décembre 1962, le capitaine Moine, de l'armée française, remet solennellement les clés du palais Mechouar à Fodil Sid Lakhdar, représentant alors la préfecture de Tlemcen.

A l'indépendance, la citadelle devient une école de cadets militaires. L'écrivain Yasmina Khadra y effectue sa scolarité à partir de 1964. L'école est fermée en 1986 et le site est rendu à la ville.

Après des travaux de réhabilitation commencés en 2010, le site accueille le public et abrite des associations culturelles ou artisanales et des administrations.

Actuellement El Mechouar est composé de plusieurs bâtiments et d'un rempart sur la partie Nord, Sud et Ouest.

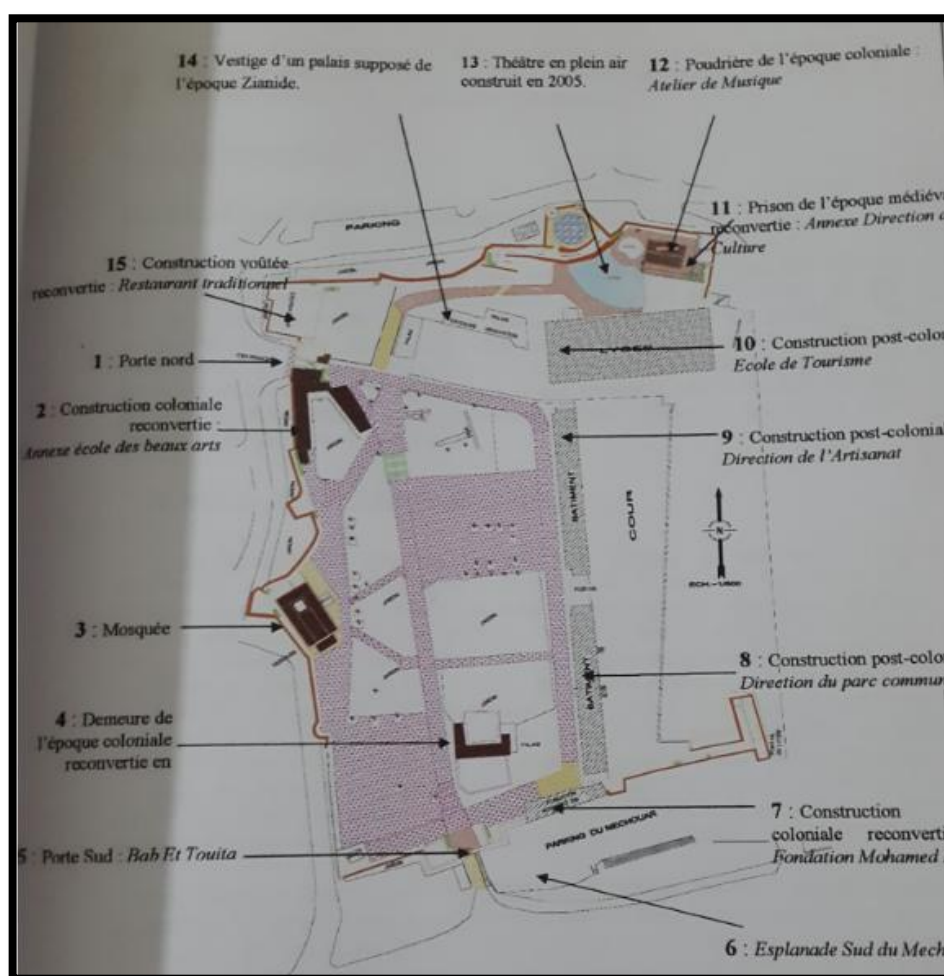


Figure III-25 : Plan de Mechouar actuellement





III-II-3)-Lecture fonctionnelle :

a-Accessibilité :

Le palais si situe au plein centre de la ville de Tlemcen, il est accessible :

- Au Sud par le boulevard Inal Ahmed
- A l'Ouest par l'avenue commandant Feradj

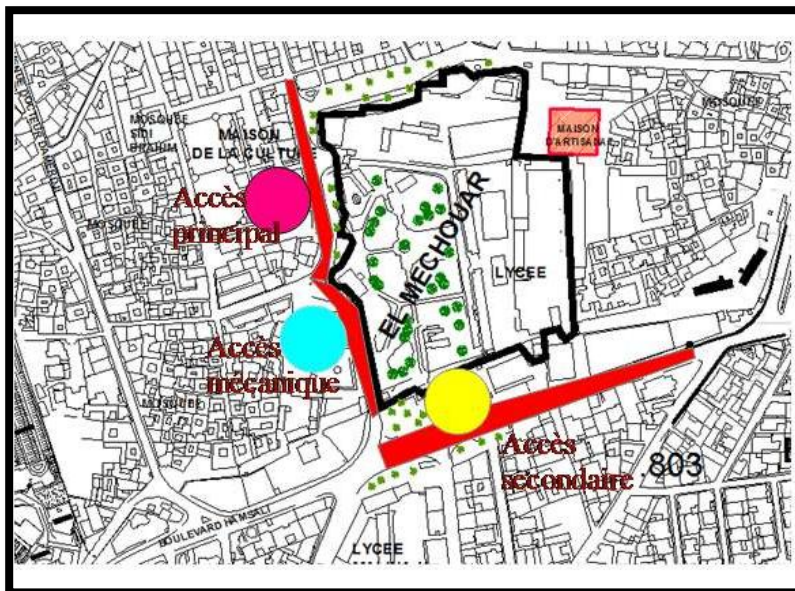


Figure III-26 : Accessibilité

b-Limites :

Le palais est limité :

- Au Nord par : Hôtel Maghreb
- Au sud par : Lycée mechouar
- A l'est par : Boulevard 1 er novembre
- A l'ouest par : la maison de culture

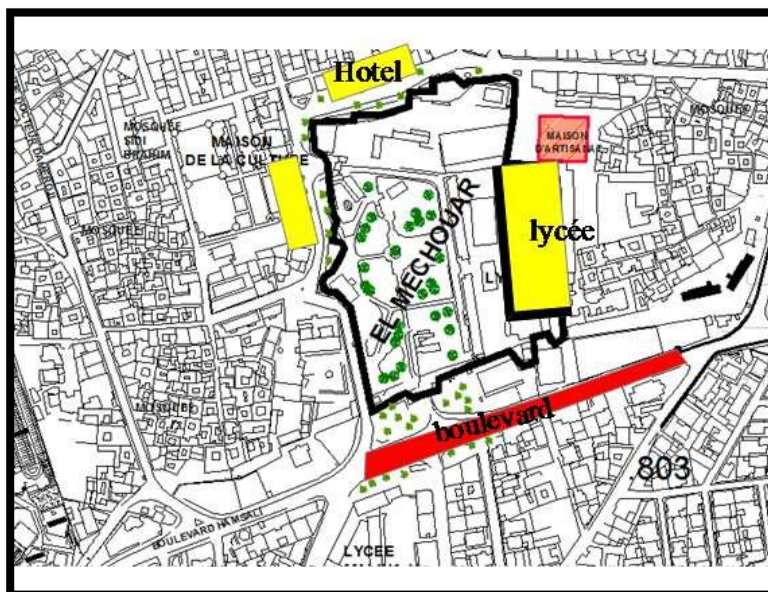


Figure III-27: limites





c-lacirculation :

On distingue deux types de circulation :

- Piétonne : qui se fait par de plusieurs allées
- Mécanique : qui se fait par une voie mécanique

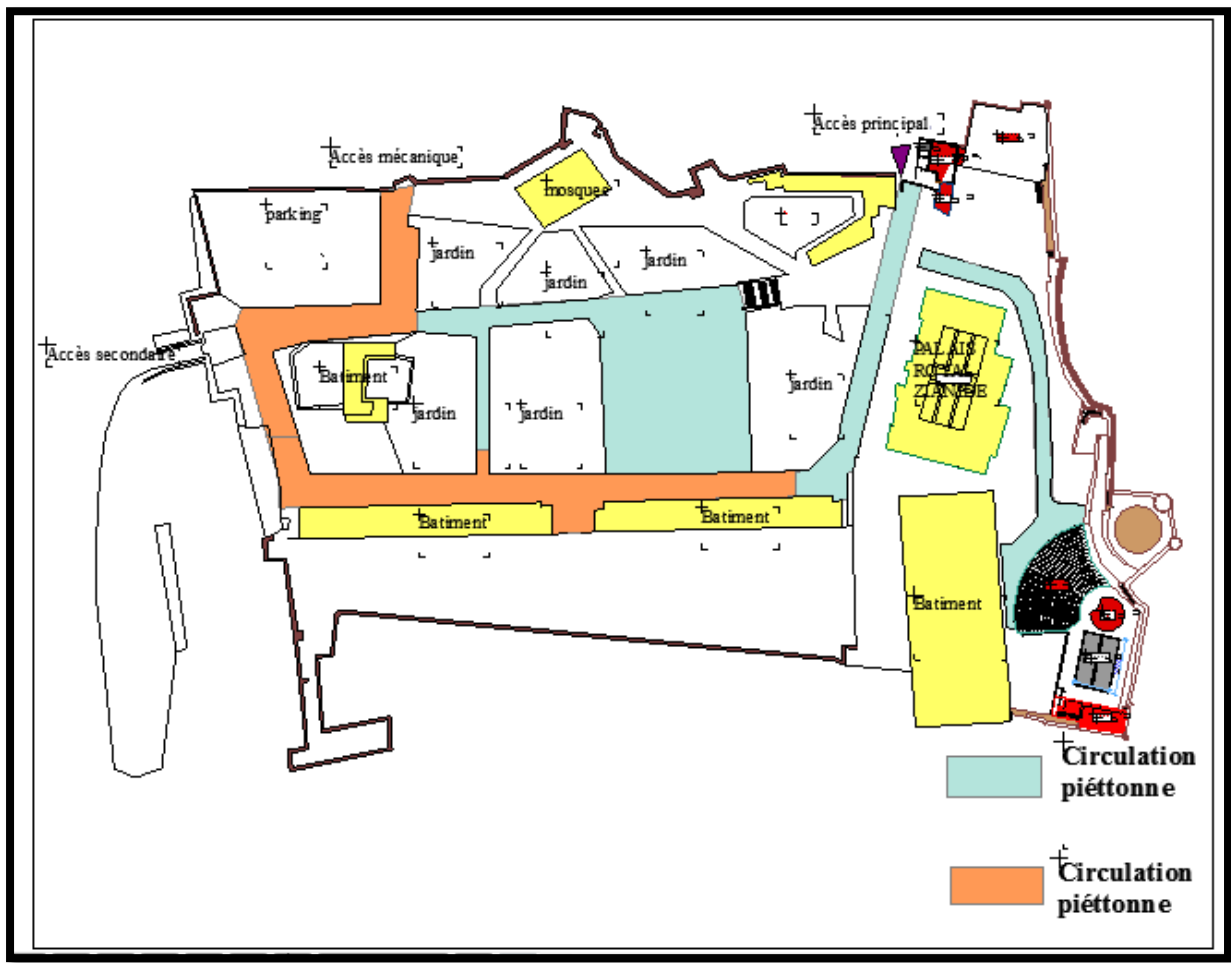


Figure III-28 : Circulation



d-Etat des fonctions :

On trouve une diversité de fonction :

Culturelle : qui se présente au niveau du palais

Cultuelle : se présente au niveau de la mosquée

Educative : se présente au niveau de l'école des beaux-arts

Administrative : se présente au niveau des directions de culture, de tourisme et de l'artisanat

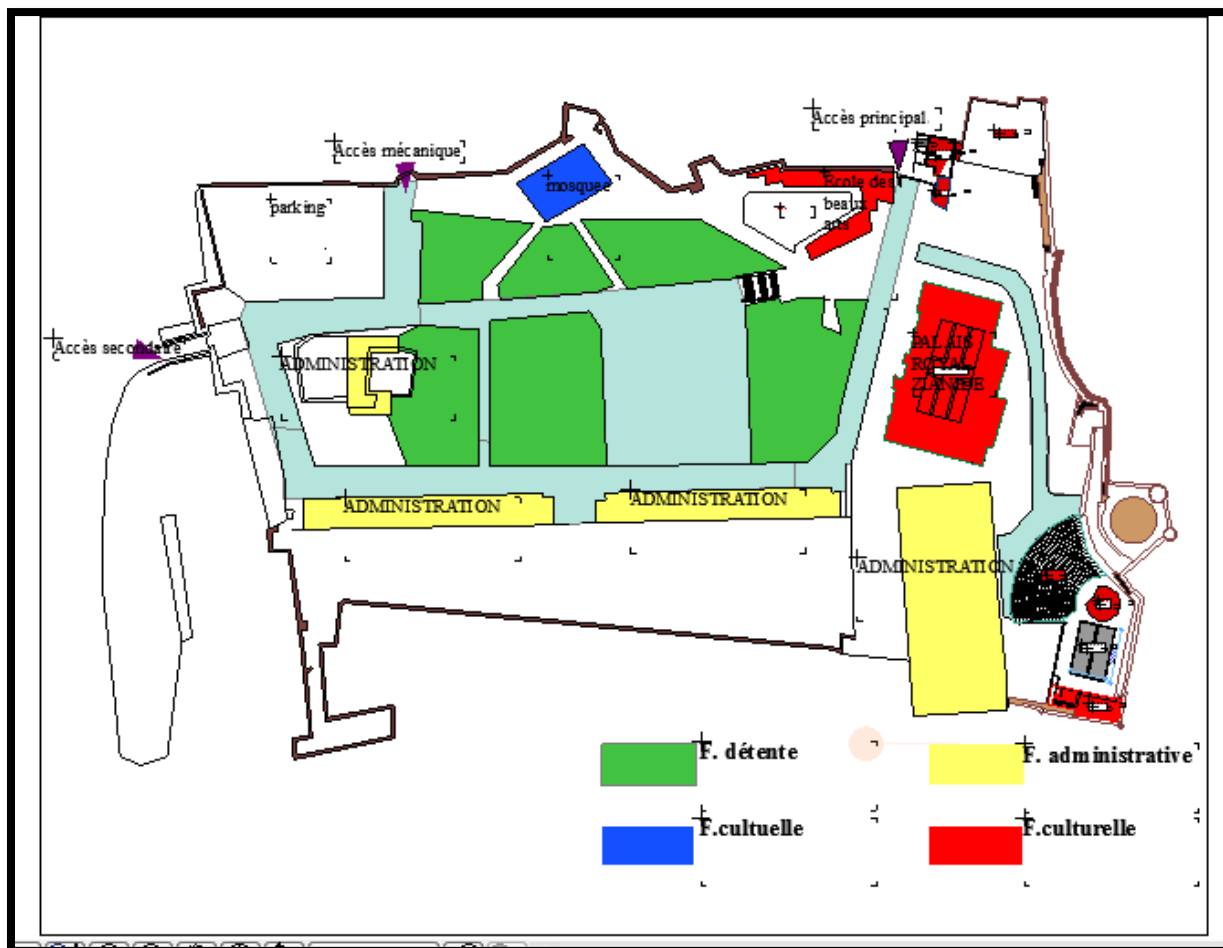


Figure III-29 : Etat des fonctions





Etat des hauteurs :

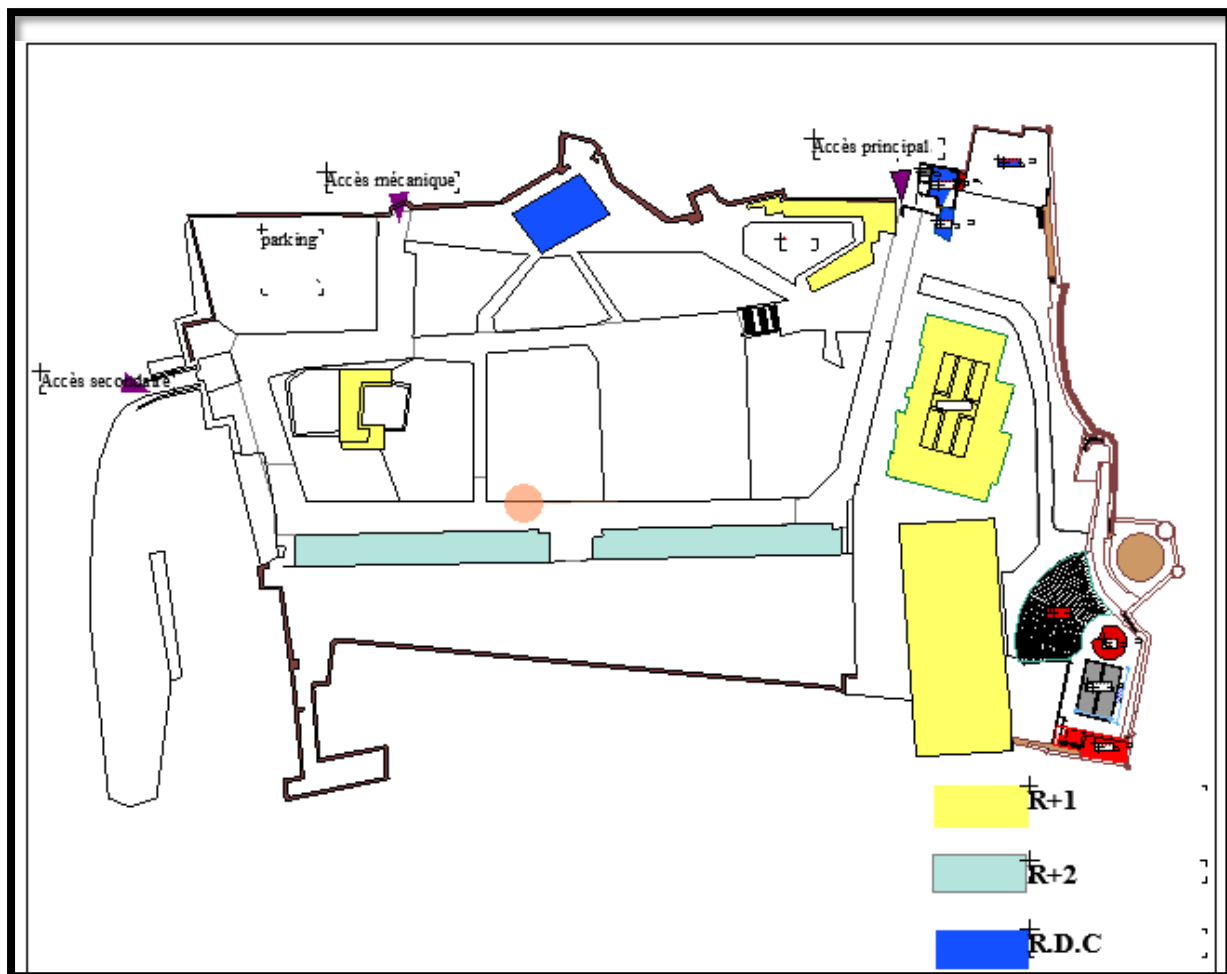


Figure III-30 : Etat des Hauteurs





III-II-4)-lecture architecturale :

La citadelle est un rectangle d'environ 200 m sur 150 m, sa superficie est de 3 Hectares.

Elle est composée de :

L'enceinte :

Fut l'œuvre de Abou Abbas au 15^{eme} siècle, elle est composée de 4 parties:

Enceinte Nord: on peut y accéder grâce a une rampe large et des escaliers.

Enceinte Sud: comporte une entrée secondaire

Enceinte Est: elle a été presque disparue.

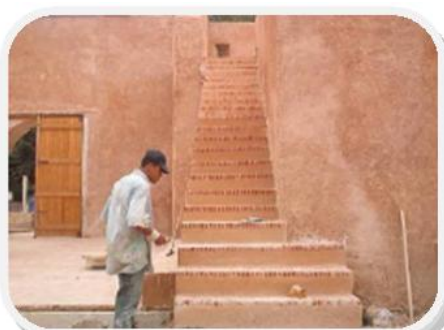
Enceinte Ouest: loge le prolongement de la rue de France, elle comporte de porte d'accès principale ainsi que la tour d'entrée.

La longueur de l'enceinte est de 850 m et sa hauteur originelle varie entre 7 à 12 m, elle présente une épaisseur moyenne de 3 m.

Elle est construite de pisé et de maçonnerie, on trouve aussi des murets de brique ajoutés lors de la restauration coloniale pour renforcer la muraille.



Nord



Sud



Ouest





La mosquée :

Elle est adossée à la partie Ouest, composée d'une salle de prière de 23*15.80 m et d'un minaret de 5.40 *5.10 m sur une hauteur de 30 m.

Le système constructif de la mosquée est composé de murs en pierre de 1 m d'épaisseur avec une toiture en bois.

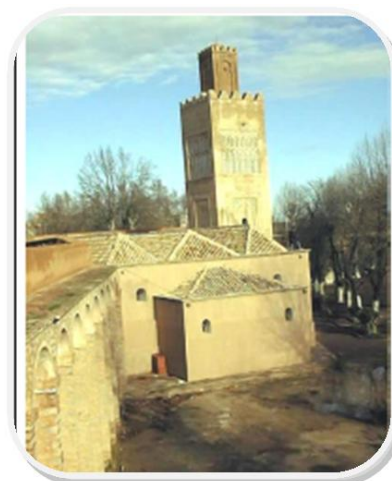


Figure III-31 : La mosquée

La maison abritant la fondation Mohamad Dib :

Cette bâtisse est de l'époque coloniale, de deux niveaux avec une charpente en bois, après la restauration elle est transformée en un siège pour l'association de Mohamad Dib.



Figure III-32 : La fondation Med Dib

La maison abritant les bureaux de la direction de culture :

Cette construction comprend 3 parties avec une cour.

C'est un édifice à usage administratif composé d'un seul niveau, constitués de murs en maçonnerie couverts par des toitures en bois.

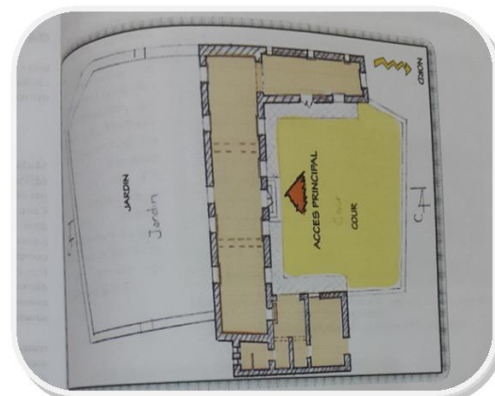


Figure III-33 : La direction de culture





La maison abritant les locaux de l'école régionale des beaux-arts :

C'est un édifice R+1 à largeur de 5.10 m et de longueur de 32 m avec une épaisseur de mur de 1 m. la hauteur du premier plancher est de 4 m et le deuxième de 5 m.

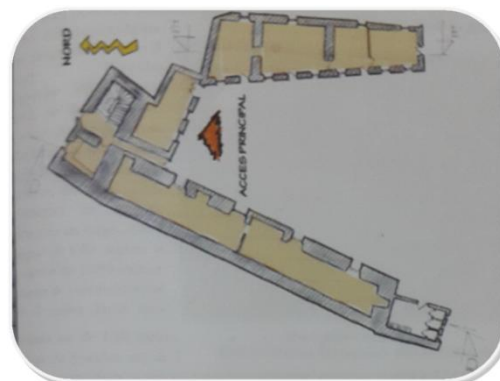


Figure III-34 : L'école des beaux-arts

La maison abritant les bureaux de la direction du parc national et l'école du tourisme :

Construites en 1962.

Ces bâtiments présentent une valeur moins importante sur le plan architectural ainsi que les fonctions qui abritent sont loin de valoriser la citadelle.



Figure III-35: La direction du parc national et l'école du tourisme

La prison :

Adossée à l'enceinte NORT-EST, elle est constituée de deux niveaux. Cette prison a subi plusieurs modifications par les Français tels que l'élargissement et le renforcement de murs.

C'est une structure en rez de chaussée plus un étage. Elle a une largeur de 6.80 mètres et une longueur de 18.90 mètres.



Figure III-36 : La prison





La poudrière :

Edifice militaire Français, la poudrière est un bâtiment de forme rectangulaire avec une toiture à double versants couverte par des carreaux de terre cuite rouge.

Les ouvertures sur pignon ont une forme de meurtrières.

C'est une structure assez robuste par les dimensions qu'elle représente, elle a une largeur de 10.40 mètres et une longueur de 15.20 mètres sur une hauteur de 5.40 mètres. ***Figure III-37 : La poudrière***



L'épaisseur des murs est de 1.50 mètres.

Le palais :

Le palais occupe une position excentrée dans le complexe palatial .ce positionnement au Nord de la forteresse s'explique par la volonté d'éloigner le palais de l'enceinte Sud de la ville.

Il a subi une opération de restauration et de restitution en Aout 2008. ***Figure III-38 : Le palais***



**Examen de l'authenticité du mechouar par les valeurs du patrimoine architectural :**

Valeur historique	Le fait que le complexe du mechouar soit reconnu en tant que siège de gouvernement de la dynastie Zianide qui a régné environ 3 siècles suffit à conférer à ce lieu une valeur historique indéniable.
Valeur d'ancienneté	Les remparts, les vestiges du palais ainsi que la mosquée que nous avons présentés ci avant ont fait l'objet de l'ancienneté de ce lieu.
Valeur d'art	A travers les nombreuses évocations de la vie passée de ce lieu nous pouvons comprendre que même si ces œuvres artistiques et architecturales n'existent plus matériellement, le fait qu'elles soient évoquées dans les récits des historiens confère au complexe une valeur évocatrice d'art.
Valeur d'usage	On remarque dans le complexe du mechouar la disparité des activités qui y existent et surtout l'incohérence entre certaines d'entre elles et sa valeur d'âge à l'exemple des administrations communales.

III-II-5)-Synthèse :

D'après notre analyse, on a constaté que :

- La citadelle d'EL Mechouar, constitue un monument à haute valeur historique dans la Medina de Tlemcen. Ce monument est le résultat de combinaison et la superposition des techniques et des méthodes de constructions des différentes dynasties, qui occupèrent les lieux, mais il manque des nouveaux équipements pour lui rendre fonctionnel.
- Cet ensemble est entouré par une enceinte qui donne au site un cachet particulier. Par ailleurs elle lui rendait isolé et non fonctionnel avec la ville.
- Plusieurs édifices à caractère religieux, militaire et administratif figurent parmi les composantes de la citadelle, ce qui donne une hétérogénéité au lieu et lui fait perdre son identité.





III-II-6)-Problématique spécifique :

D'après l'analyse de la citadelle d'El MECHOUAR on peut dire que ce joyau architectural possède des valeurs telles que la valeur d'ancienneté, historique, d'usage et artistique.

En dépit des avantages immenses que possède cette citadelle, il n'en demeure pas moins que ce monument est dans un état souffreteux.

Cette situation nous mène à poser les questions suivantes :

- *Par quel moyen peut-on relancer la protection de ce patrimoine ?*
- *Par quels moyens peut-on assurer la protection, la sauvegarde et la pérennité de ce patrimoine ?*

III-II-7)- Choix du thème :

A partir de notre problématique, la réflexion du projet se porte sur la valorisation de la citadelle d'El Mechouar à travers la préservation, la réhabilitation et la rénovation des équipements que contiennent ce site et la création d'un parcours urbain servant à lier la citadelle avec la ville.



APPROCHE THEMATIQUE





IV-I-Introduction :

La recherche thématique est essentielle dans le processus de la conception architecturale, car elle permet par ce type d'activité d'appréhender le thème, connaître sa genèse et de définir les buts, les besoins du projet qui permettront d'établir un programme.

Notre objectif dans cette étape est d'aboutir à un projet architectural en harmonie avec le projet urbain.

Aujourd'hui, la problématique de la valorisation du patrimoine historique se pose en ces termes pratiques : Comment concilier les opérations d'aménagement, et la protection du patrimoine historique ; au sein d'une conservation intégrée ?

IV-II-Opérations de mise en valeurs du patrimoine architectural :

IV-II-1)-Conservation et sauvegarde :

D'après l'article trois de la charte de Venise : "la conservation et la restauration des monuments visent à sauvegarder tout autant l'œuvre d'art que le témoin d'histoire ". De cette manière on peut enlever la nuance qui existe entre les deux termes "conservation " et "sauvegarde " pour comprendre que le premier n'est qu'un moyen pour atteindre le second.

a- Conservation :

Dans le domaine de l'architecture, la notion de conservation désigne le recours à des techniques et procédés matériels, servant à maintenir les édifices dans leur intégrité physique. La conservation vise à préserver l'objet architectural de l'altération et de la destruction afin de garantir la transmission. Elle exclut toute intervention qui amènerait des modifications et, de manière plus générale, toute atteinte à l'édifice.

Elle a pour effet de réconcilier toute nation avec son passé. Elle permet aussi d'honorer les ancêtres qui ont laissé des témoins caractéristiques d'époques disparues.

D'ailleurs, M. Paul Clément confirme que "ces vieux monuments parlent plus haut que les livres car ils sont ouverts devant tous les yeux. "⁵¹

⁵¹Paul Clément, Düsseldorf 1896.





D'après la charte de Venise, la conservation d'un monument implique celle d'un cadre traditionnel. Que tout changement nouveau ou toute destruction qui pourrait entraîner l'altération des rapports de volumes, et des couleurs ainsi tout déplacement d'une partie ou de tout le monument ne peut être tolérable, que s'il est justifié par un intérêt national ou international. Par ailleurs, les différents éléments composant le monument ne peuvent être séparés que si cette mesure pouvait assurer leur conservation. Le but de la conservation est la préservation de la signification culturelle d'un lieu, tout en impliquant des mesures de sécurité pour son affectation future.

b- Conservation intégrée :

A partir de 1970, une prise de conscience de plus en plus importante de l'opinion et des pouvoirs publics se fait en faveur de la conservation intégrée. Il existe un besoin réel de conserver les valeurs du monument faisant partie de la ville dans laquelle vit une communauté.

Elle tente alors de conserver le monument dans son intégralité formelle. Le processus de conservation a évolué, il est passé de la conservation architecturale à la protection intégrale d'un tout matériel et immatériel, (humain, social, économique, naturel et bâti indissociable).

Il ne s'agit pas seulement de protéger d'une manière passive un certain cadre de vie précise, mais de lui apporter une amélioration conséquente, à travers une prise en charge effective des conditions de vie et du milieu dans lequel il se trouve.

La conservation intégrée est le résultat de l'action conjuguée des techniques de la restauration et de la recherche de fonctions compatibles avec la substance en présence. Son but est de conserver, restaurer ou réhabiliter des constructions ou des ensembles urbains. Elle porte son effort simultanément sur la valeur culturelle des édifices et sur leur valeur d'usage. Elle suppose que la conservation du patrimoine et l'aménagement du territoire fassent l'objet d'une politique et d'une législation coordonnées. L'idée d'intégrer le patrimoine ancien dans la planification urbaine est consécutive à l'extension du champ de la conservation, à partir du milieu des années soixante, aux ensembles et centres historiques. Ces derniers posent des problèmes plus complexes que les monuments isolés dans la mesure où la dimension patrimoniale et les enjeux sociaux et urbains y apparaissent liés. Du fait de l'action constante d'Comité du Patrimoine culturel du Conseil de l'Europe (Déclaration d'Amsterdam 1975,





Convention de Grenade 1985) et de l'ICOMOS (Charte des villes historiques 1987) la conservation intégrée constitue, aujourd'hui, une dimension importante de l'urbanisme.

IV-II-2)-Sauvegarde :

La recommandation de Varsovie-Nairobi (Unesco, 1976) définit la sauvegarde comme étant l'identification, la protection, la conservation, la réhabilitation, l'entretien et la revitalisation des ensembles historiques ou traditionnels et de leur environnement.

L'action de la sauvegarde ne vise pas seulement à fixer l'état existant mais elle se soucie de créer une certaine animation sociale à l'intérieur de la ville traditionnelle, tout en lui conservant ses valeurs culturelles et symboliques. Elle se traduit aujourd'hui par la volonté de conserver le plus possible des maisons d'habitation afin d'élargir et faire bénéficier les différentes couches sociales une fois que leur mise en valeur de leur bien est faite. Dans le domaine du patrimoine bâti, l'acceptation de sauvegarde est plus large que celle de conservation. D'un usage récent, elle est davantage liée au concept d'ensemble et à leur intégration dans la vie de la société contemporaine.

IV-II-3)-Préservation :

Ce terme est défini comme étant une "action de protéger, prendre des précautions pour mettre à l'abri d'un mal éventuel. Le fait d'empêcher l'altération, la perte et d'assurer la sauvegarde"⁵². Ce terme est pratiquement synonyme de celui de sauvegarde. Il désigne toute action qui vise à assurer la protection du patrimoine architectural et naturel. Cette action prend en règle générale appui sur des dispositions légales. Elle vise à assurer la conservation dans la durée. Elle fait appel à des techniques d'entretien, de consolidation et de restauration. C'est une opération qui se limite à la protection, à l'entretien et à la stabilisation éventuelle de la substance existante. Elle s'impose dans le cas où il y a un manque de données qui contraint les professionnels à opter pour une conservation de la substance du lieu dans son état actuel car il constitue en lui-même un témoignage d'une signification culturelle. Ainsi, les techniques qui peuvent dénaturer cette valeur culturelle ne doivent pas être tolérées.

⁵²Grand Larousse encyclopédique. En dix volumes, Edition Larousse, Paris, 1960-1964.



**IV-II-4)-Evidage, démolition intérieure :**

C'est une opération qui consiste à vider les structures intérieures d'un immeuble pour regarder qu'une ou plusieurs façades extérieures. Ces interventions ne sont pas conformes à la déontologie de la conservation. Il est, aujourd'hui, largement admis que la valeur culturelle d'un bâtiment est tributaire du maintien de son intégrité physique et de la relation organique entre intérieur et extérieur. L'évidage constitue une pratique peu satisfaisante aussi du point de vue de la création architecturale contemporaine. Il ne permet pas de conférer une identité visuelle aux structures mises en place. En effet, il provoque un décalage entre l'organisation distributive et la structure constructive d'une part, un déphasage entre la fonction et l'expression en façade d'autre part. Il faut relever enfin, le coût élevé et les difficultés de l'évidage qui impliquent dessus pensions des pans de façades puis la reconstitution pierre à pierre. Réduits à une simple enveloppe, les immeubles ou les ensembles «empaillés» conservent toutefois un rôle évocateur.

Si le volume d'origine est maintenu, ils préservent la morphologie et l'image urbaine, qui sont importantes pour le caractère du lieu et l'identification des habitants à leur environnement.

IV-II-5)- Rénovation :

De la latine rénovation, ce mot signifie "Action de remettre à neuf par de profondes transformations qui aboutissent à un meilleur état, rajeunissement ou modernisation"⁵³.

Le terme de rénovation est souvent employé de manière impropre. Dans l'usage courant, rénovation et réhabilitation sont ainsi fréquemment confondus. En urbanisme, le terme désigne des opérations de démolitions-reconstructions. La rénovation, à la différence de la restauration, est synonyme de perte de substance historique. Elle va, dans certains cas, de pair avec une réaffectation. Elle désigne des opérations tendant à améliorer une construction par des interventions parfois profondes, dites lourdes, pour prolonger leur durée de vie ou en modifier l'utilisation et en accroître la valeur vénale.

En effet, la restauration et la rénovation sont à différencier. Dans le premier cas, ce sont les objectifs de conservation de la substance historique qui déterminent la démarche. Dans le

⁵³Grand Larousse encyclopédique. En dix volumes, Edition Larousse, Paris, 1960-1964.





second, priment, au contraire, des préoccupations d'usages et de renouvellement de l'image de l'objet architectural ou de l'ensemble urbain. Les opérations de rénovation ne respectent pas la déontologie de la sauvegarde (conservation maximale de la substance ancienne, lisibilité et réversibilité des interventions...).

a- Rénovation urbaine :

Ce terme, impropre mais consacré par l'usage, désigne des démolitions, en vue de reconstruire en partie ou en totalité des secteurs urbains occupés par des logements, des activités ou de façon mixte. La rénovation urbaine, pratiquée déjà à l'époque haussmannienne, se répand à grande échelle en Europe dans les années cinquante à septante. Favorisée par la spéculation immobilière, elle reçoit la caution théorique de l'urbanisme du Mouvement moderne. Parmi les raisons qui motivent ces opérations, on peut citer l'insalubrité des quartiers anciens, l'inadaptation aux besoins contemporains, la recherche d'une meilleure occupation du sol ou encore des opérations viciées induites par l'augmentation du trafic automobile.

b- Rénovation douce :

C'est un modèle d'intervention qui s'est développé en réaction aux démolitions et reconstructions des années cinquante à septante. Animée par un souci d'économie des ressources financières et matérielles, la rénovation douce tend à limiter les interventions et à conserver, éventuellement en les réparant, un maximum d'éléments.

Elle porte en général sur la réhabilitation d'immeubles et d'ensembles d'habitations modestes. Elle répond au désir de préserver des espaces urbains sédimentaires à forte valeur affective et au souci de maintenir un parc de logements économiques investi par les habitants.

Dans certains cas, la rénovation douce va de pair avec une révision des processus de planification. Les décisions à prendre concernant la rénovation urbaine sont alors élaborées dans le cadre d'une procédure ouverte et, si possible, discutées sur place afin de renforcer la représentation des intéressés. Le quartier de Kreuzberg à Berlin constitue un des exemples les plus représentatifs de ce type d'opérations. Sur le plan local, on peut également citer le quartier des Grottes.





IV-II-6)- La Reconstruction :

"Action de reconstituer et de reproduire dans sa forme ou son état originel quelque chose qui a cessé d'être en tant qu'ensemble cohérent, dont il n'existe plus que des éléments ou qui a disparu»⁵⁴. Théo-Antoine Hermanès et Claude Jaccottet précisent que reconstituer s'emploie en matière de textes ou pour la reproduction sur papier ou en maquette d'une chose disparue. Pour Françoise Choay, la reconstitution sur la base de documents écrits et/ou iconographiques peut aussi porter sur des édifices ou un ensemble d'édifices disparus ou très endommagés. Elle précise que ce type d'opération était pratiqué surtout dans le cadre de l'archéologie classique du XIX^e siècle et jusqu'au milieu du XX^e siècle. Eugène Viollet-le-Duc, comme d'autres restaurateurs, a largement utilisé la reconstitution pour des monuments (Pierrefonds) et des ensembles (Carcassonne) du Moyen Age.

Dès 1931, lors du Congrès International des Architectes et des Techniciens des monuments historiques (Athènes), les reconstitutions ou restitutions générales ont été rejetées sur la base des arguments scientifiques et techniques au profit de conservations scrupuleuses et d'un entretien régulier. Aujourd'hui, les archéologues ne tolèrent plus que l'anastylose (recomposition de parties existantes, mais démembrées).

C'est une opération de reproduction de substances dont la constitution et les caractéristiques sont bien connues grâce à un témoignage matériel et, (ou) documentaire, tout en se limitant à la mise en place d'éléments destinés à compléter une entité incomplète. Les parties reconstruites doivent être facilement identifiables.

IV-II-7)- La Réhabilitation :

Dans son acception première, la réhabilitation signifie l'action de rétablir quelqu'un en son premier état, dans ses droits, dans ses prérogatives ". Françoise Choay précise que ce terme de jurisprudence désigne au figuré, l'action de faire recouvrer l'estime ou la considération.

Par extension, le terme qualifie les procédures qui visent la restauration d'immeubles, d'îlots ou de quartiers anciens s'accompagnant de la modernisation des équipements. Il est fréquent que les enjeux patrimoniaux, économiques et sociaux soient imbriqués dans les opérations de réhabilitation

⁵⁴Grand Larousse





Par ailleurs, moins coûteuses et plus économes en ressources que les démolitions reconstructions, les réhabilitations d'immeubles d'habitation et de locaux industriels ou artisanaux se sont multipliées depuis deux décennies. Les intérêts patrimoniaux, urbanistiques et sociaux expliquent la faveur dont bénéficie ce type d'opérations qui présente l'avantage de pérenniser une substance bâtie qualitative sur le plan des usages et économique du point de vue des loyers.

Parallèlement, elle comprend divers travaux de conservation, ayant pour but la sauvegarde et la mise en valeur du tissu historique en leur présentant les commodités essentielles, car dans la majeure partie du temps, le patrimoine architectural est dans un état de vétuste avancée, dépourvu des moindres commodités d'hygiène et de confort.

a- L'amélioration de l'état existant :

Il s'agit d'une intervention sur l'état technique et les équipements en consolidant les structures existantes, et en aménageant et en équipant les lieux par les équipements nécessaires, et en répondant aux aspirations nouvelles, afin d'apporter le confort nécessaire aux lieux en question.

b- La Réanimation :

Une fois que le monument sera réintégré économiquement et socialement, et sa présence sera rendue indispensable à la satisfaction des besoins de notre civilisation, la conservation et son existence future seront garanties. Il en est de même pour l'ensemble historique. Donc il s'agit d'en affecter une fonction utile pour la société afin d'assurer sa conservation sans altérer l'ordonnance et le décor des édifices.

IV-II-8)- Restauration :

La notion de restauration a été définie par Viollet le Duc en 1815. D'ailleurs, il explique que «restaurer un édifice, ce n'est pas l'entretenir, le réparer ou le refaire, c'est le rétablir dans un état complet que peut n'avoir jamais existé à un moment donné". A cette définition, on pourrait opposer celle d'un de ses contemporains pour qui la restauration est consolidé, réparé si possible sans adjonction, si l'intervention devient nécessaire, s'efforcer de la rendre visible par la forme, les matériaux, la texture réduit au strict minimum ce qui pourrait nuire à la patine des matériaux originaux.





Par contre César Brandi⁵⁵ voit que dans le cas des monuments historiques, la restauration première est celle qui considère l'œuvre d'art en tant que telle. De cette manière, on voit une certaine relativité dans les différentes définitions. On peut se référer donc à la charte de Venise -qui demeure plus fiable - Elle définit la restauration comme étant "une opération qui a pour but de conserver et de relever les valeurs esthétiques et historiques du monument, tout en respectant les documents authentiques et la subsistance ancienne⁵⁶."

Quant au Grand Larousse⁵⁷, il définit la restauration comme étant la remise en état de choses abîmées ou vétustes. Nonobstant, l'apparition du concept de restauration est corrélative au concept de monument historique, d'art et d'archéologie. Il est apparu au XV^e siècle et concernait alors, exclusivement les monuments de l'Antiquité (sculptures, édifices).

Le terme de restauration désignait également la reconstitution iconographique dans laquelle l'imagination avait un rôle prépondérant chez les architectes et les antiquaires dans leurs représentations des restes monumentaux gréco-romains jusqu'au milieu du XVIII^e siècle.

L'acception moderne du terme de restauration, défini comme reconnaissance de l'œuvre d'art, dans sa consistance physique et dans la perspective de sa transmission à la postérité sera, en ce qui la concerne, largement diffusée par la Charte de Venise (1964).

Elle désigne l'ensemble des actions visant à interrompre le processus de dégradation d'une architecture. Comme la conservation, la restauration représente une opération d'entretien destinée à pérenniser l'œuvre du passé telle qu'elle nous est parvenue en la préservant de l'altération et de la destruction. Elle demande, en outre, l'acceptation du vieillissement et de ses traces. Les principes de la restauration énoncés dans la Charte de Venise et prévalant dans les milieux professionnels sont les suivants :

- "La restauration est une opération qui doit garder un caractère exceptionnel. Elle a pour but de conserver et de révéler les valeurs esthétiques et historiques du monument et se fonde sur le respect de la substance ancienne et de documents authentiques. Elle s'arrête là où commence l'hypothèse : sur le plan des reconstitutions conjecturales, tout travail de

⁵⁵ César Brandi. Principes pour une théorie de la restauration

⁵⁶ Charte de Venise 1964

⁵⁷ Grand Larousse encyclopédique .en dix volumes, édition Larousse, Paris, 1960-1964.





complément reconnu indispensable pour des raisons esthétiques ou techniques relève de la composition architecturale et portera la marque de notre temps. La restauration sera toujours précédée et accompagnée d'une étude archéologique et historique du monument."

- " Lorsque les techniques traditionnelles se révèlent inadéquates, la consolidation d'un monument peut être assurée en faisant appel à toutes les techniques modernes de conservation et de construction dont l'efficacité aura été démontrée par des données scientifiques et garantie par l'expérience."

- "Les apports valables de toutes les époques à l'édification d'un monument doivent être respectés, l'unité de style n'étant pas un but à atteindre au cours d'une restauration. Lorsqu'un édifice comporte plusieurs états superposés, le dégagement d'un état sous-jacent ne se justifie qu'exceptionnellement et à condition que les éléments enlevés ne présentent que peu d'intérêt, que la composition mise au jour constitue un témoignage de haute valeur historique, archéologique ou esthétique, et que son état de conservation soit jugé suffisant. Le jugement sur la valeur des éléments en question et la décision sur les éliminations à opérer ne peuvent dépendre du seul auteur du projet."

- "Les éléments destinés à remplacer les parties manquantes doivent s'intégrer harmonieusement à l'ensemble, tout en se distinguant des parties originales, afin que la restauration ne falsifie pas le document d'art et d'histoire.»

- "Les adjonctions ne peuvent être tolérées que pour autant qu'elles respectent toutes les parties intéressantes de l'édifice, son cadre traditionnel, l'équilibre de sa composition et ses relations avec le milieu environnant."

Une fois les principes de la restauration connus, il est important de savoir quand est ce qu'on peut envisager la restauration ? En effet, elle ne peut être envisageable que lorsqu'il y a un fond suffisamment riche de documents témoignant d'un état antérieur de la substance du lieu, et à la seule condition que son rétablissement aboutisse à une valorisation de la signification culturelle du dit lieu. Cependant, cette opération, exige des techniques précises et idoines. Mais elle comporte aussi des difficultés, la plus importante est celle qui concerne un ensemble historique, avec sa composition globale et la jonction qui existe entre les différents éléments de cet ensemble. Ce dernier, possède une harmonie appréciable ou chaque composant pris séparément à une importance modeste. Donc quel immeuble ou quel élément





doit être restauré ? Dans ce cas, la restauration doit respecter non seulement l'aspect extérieur, mais également la décoration et l'organisation intérieure. Outre ce type de problèmes, la restauration prend plusieurs formes :

1- La réhabilitation avec reconstitution du type original:

Elle consiste en une conservation de l'aspect extérieur, c'est à dire des façades et leurs composantes, et, une conservation de l'organisation intérieure. En un mot, l'édifice restauré devient la réplique exacte de l'édifice d'origine.

2- La reconstitution avec servitude partielle:

On fera appel à cette opération dans le cas des villes historiques, qui ont perdu une certaine partie ou quelques éléments de leur ensemble, et qu'il faut réaménager tout en conservant les éléments structurants, tels que les façades ou les décors, ces derniers présentent un grand intérêt, induisant une reconstitution des éléments disparus.

3- La démolition suivie de reconstruction:

C'est une opération qui est soumise à des règles précises. Elle ne s'exerce que sur les édifices récents dont les caractéristiques n'exigent pas la conservation. Selon une analyse faite par W Ostrovski, la charte d'Athènes de 1931, condamnait catégoriquement la reconstruction des bâtiments ruines. Mais, durant la seconde guerre mondiale des villes entières ont été réduites à l'état de décombres, c'est pourquoi, le principe de la charte d'Athènes n'a pas été appliqué. D'ailleurs, le patrimoine culturel aurait subi des pertes considérables si les ruines de plusieurs chefs d'œuvre d'architecture, bâtiments et ensembles entiers, n'ont pas été reconstruites.

IV-II-9)- L'adaptation :

Cette adaptation vient suite à la restauration de façon à ce que les modifications apportées à la structure interne primitive du monument soient aussi minimales que possibles, et, que la structure externe soit également conservée. Mais si l'intérieur d'un monument a été complètement ruiné du point de vue architectural et artistique, il est alors possible d'envisager un changement en permanence conformément aux exigences du temps actuel. Elle ne peut être tolérée que lorsqu'elle constitue l'unique moyen de conserver la signification culturelle





d'un lieu. Et si, lors des travaux, on ne peut pas mettre l'accent et démontrer ces éléments significatifs et culturels, ils devront être préservés dans un lieu sur, tout en envisageant une restauration ultérieure des lieux.

IV-II-10)- Restitution :

Du latin restituer, remettre en état, rendre, le terme restitution est définie comme étant "l'Action de rétablir un texte dans son premier état, de reconstituer sur le papier un monument d'architecture dont il ne reste que des vestiges"⁵⁸. En architecture, les notions de restitution et de reconstitution sont quasiment synonymes. Elles désignent des opérations qui consistent à refaire un objet à l'identique en vue de retrouver un état disparu. La restitution est acceptable dans des circonstances particulières. Par exemple, lorsqu'elle n'est que partielle et vise à préserver une cohérence d'ensemble. La restitution suppose que les travaux soient conduits dans le respect d'un état antérieur documenté de manière précise (fragments conservés par exemple).

Les termes restitutions ou reconstitutions à grande échelle ne sont envisageables quel ors que les valeurs symboliques priment. Les destructions de la Deuxième Guerre mondiale ont ainsi suscité des restitutions à valeur symbolique, liées au sentiment national. Le centre historique de Varsovie en constitue l'exemple le plus célèbre. Sur le plan local, suite à un incendie, on peut citer la reconstitution partielle du Victoria Hall (1984-1987).

IV-II-11)- Transformation :

"Action de transformer ou fait de se transformer, passage d'une forme à une autre."⁵⁹

Les transformations désignent en architecture, des travaux qui visent à adapter un bâtiment

IV-II-12)- Entretien :

Cette opération fait référence à une action continue destinée à maintenir tout ou une partie d'un ouvrage sans modifications majeures de l'utilisation et de la valeur culturelle. Ce terme désigne un ensemble d'interventions simples et régulières qui permettent l'utilisation d'un bâtiment dans la durée.

⁵⁸ Grand Larousse encyclopédique. en dix volumes, édition Larousse, Paris, 1960-1964.

⁵⁹ Grand Larousse encyclopédique. en dix volumes, édition Larousse, Paris, 1960-1964.





IV-II-13)-Réfection :

Ce terme désigne, l'"Action de remettre en état ou de refaire à neuf, que ce soit à l'identique ou non"⁶⁰ un édifice existant aux besoins contemporains en le modifiant.

Ces opérations de mise en valeur du patrimoine, ainsi défini, sont complexes et coûteuses. Elles nécessitent une prise en charge effective qui dépend en fait, des positions adoptées vis-à-vis de cet héritage que les anciens ont laissé. Ces attitudes différentes d'une société à une autre, d'un pays à un autre, laissant apparaître l'intérêt accordé à la mémoire et au fait historique voire le patrimoine.

⁶⁰Grand Larousse encyclopédique. en dix volumes, édition Larousse, Paris, 1960-1964.





IV-III-Analyse des exemples :

IV-III-1)-Restauration et réutilisation du château de Rivoli à Turin (Italie) en musée d'art :

IV-III-1-1)-Présentation du projet :

- Restauration et réutilisation du château de Rivoli ;
- Nouvel usage : Musée d'art contemporain depuis 1984 ;
- Lieu : Ville de Rivoli en Piémont, Place Malfalda de Savoie (Turin, Italie) ;
- Période : 1978-1987.



Figure IV-1 ; vue générale du château de Rivoli

IV-III-1-2)-Historique:

- IXe et Xe siècles : Remonte construction initiale, et elle est attestée en 1159 par un document de l'empereur Barberousse qui reçoit le territoire avec l'archidiocèse de Turin
- En 1280: propriété de la famille de Savoie qui l'utilisa en fonction de son importance stratégique.
- Au XVIe siècle: Utilisé durant la première moitié du XVIe comme avant-poste militaire, après une période de déclin.
- En 1559 : Le Château de Rivoli, est restauré et modifié par son architecte Ascanio Vittozzi.
- Le 12 janvier 1562 : naît Charles-Emmanuel et le duc Emmanuel-Philibert peut s'installer à Turin.
- En 1644:Le projet vittozziano, est repris par les architectes Carlo et Amedeo di Castellamonte et les travaux sont terminés.



- En 1706: Le château est détruit et pillé en partie, par les travaux confiés à l'architecte Michelangelo Garove.
- A son retour en Sicile Victor-Amédée II de Savoie commande à l'architecte Filippo Juvarra un projet en reprenant les lignes architecturales de Garove: - agrandir les espaces et les ouvertures
- En 1863 il est loué à l'administration communale rivolese, qui en fit une caserne.
- En 1883 il est vendu à la commune de Rivoli pour 100 000 liras : la bibliothèque civique y est transférée, le reste conserve sa fonction de caserne.
- La Seconde Guerre mondiale détruit une bonne partie des édifices et les premières interventions architecturales
- en 1979: le chantier est rouvert, confié à l'architecte Aridrea Bruno, dans le but de donner une nouvelle vie au château et, par la même à la ville.

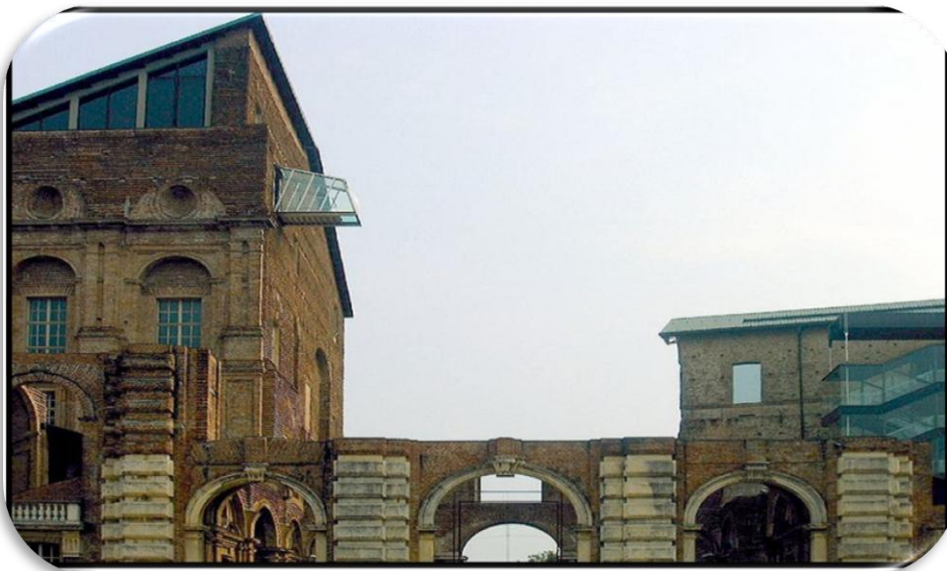


Figure IV-2 ; vue d'ensemble du château de Rivoli



IV-III-1-3)-Examen des principes :

- **Stratification temporelle :**

- L'intervention d'A Bruno: principalement basée sur la mise en évidence de différentes phases de la réalisation de l'édifice sans en masquer les traces de dégradation.
- L'architecte a reconstitué, par le dallage, le plan du hall majestueux du projet de Juvarra avec ses lignes directrices et les emplacements de ses colonnes.

- **Intervention minimale :**

- L'intervention générale d'A. Bruno sur les différentes parties du château s'est basé sur l'idée de conserver autant que possible.



Figure IV-3 ; Façade du Juvarra conservée même après la restauration





IV-III-2)-Restauration de l'architecture vernaculaire dar El Wadi (Tunisie)

IV-III-2-1)-Présentation du projet :

- Restauration et réutilisation d'une maison traditionnelle oasienne :
- Nouvel usage : Centre pour Etude, Sauvegarde et valorisation des villes Oasis ;
- Lieu : Nefta, ville oasienne au Sud-Ouest tunisien (Tunisie) ;



Figure IV-4 ; Etat des lieux de dar El Wadi avant la restauration

- Architecture : REKIK Rédha en partenariat avec l'école nationale d'architecture et d'urbanisme de Tunis (l'ENAU) et l'Université méditerranéenne de Reggio Calabria (Italie) ;

IV-III-2-2)-Historique:

- Dar el Wadi est une grande demeure de 900 m² de surface représentative de l'architecture du Jérid. Ayant appartenu à des notables locaux, elle a plus de deux siècles et a été abandonnée depuis plusieurs années.
- Le manque d'entretien et les pluies rares mais torrentielles ont ouvert des brèches dans sa structure et la dégradation a commencé.
- Elle présente des désordres statiques dans son enveloppe verticale avec une désolidarisation et un déversement de certains murs constitués de deux rangées de brique pleine de part et d'autre et un empiétement en Fanker hourdé de mortier de terre.

IV-III-2-3)-Examen des principes :

- **Stratification temporelle:**

- Ce principe suppose que l'intervention nouvelle se fasse dans la continuité de l'état ancien tout en faisant ressortir les deux touches

-En ce qui concerne Dar El Wadi, les nouvelles adjonctions se sont limitées aux tirants



horizontaux et connecteurs verticaux pour la consolidation de la structure, ainsi que la passerelle et les escaliers de secours métallique.

- Le principe de stratification temporelle n'a, à notre avis, pas été appliqué.

- **Intervention minimale:**

Pour notre cas, l'intervention a consisté en:

1. une réhabilitation des façades avec enlèvement des dépôts de Lokaa et, reconstruction d'une portion de façade écroulée.
2. remplacement de seulement quelques pièces défectueuses suite à l'attaque d'insectes et la réfection de la forme de pente.
3. Pour l'adaptation à la nouvelle fonction d'école, des sanitaires ont été aménagés dans les anciennes cuisines et quelques ouvertures ont été réalisées.

- Vu que les interventions sont minimales et ont respecté l'organisation de la maison, on peut conclure que le principe du minimum d'intervention a été bien respecté.

IV-III-2-4)-Distingabilité:

Ce principe a été respecté surtout dans les consolidations métalliques laissées en vue dans le patio et à l'intérieur des pièces par les tirants modifiables selon les saisons.

IV-III-2-5)-Contemporanéité de l'intervention:

Il est à remarquer que l'architecte s'est attelé à les différencier d'avec l'existant pour marquer son intervention, et surtout l'époque où elles ont été réalisées

IV-III-2-6)-Réversibilité:

Dar el Wadi, qui appartient à l'architecture du Sud-Ouest tunisien, est caractérisée par la réversibilité et la nécessité d'entretien régulier.



Figure IV-5 ; Vue dar El Wadi après la restauration



IV-III-2-7)-Conclusion :

Dans ce projet nous assistons à un cas de conservation/consolidation. L'architecte a voulu rechercher «l'équilibre entre l'usage du savoir-faire traditionnel et les moyens techniques modernes, et entre la théorie et la pratique de la restauration pour la préservation de l'authenticité ».

IV-III-3)-Synthèse :

L'analyse des différents exemples nous permet de sortir avec des éléments de références pour notre projet :

Pour aboutir à un projet revalorisation il faut respecter les principes suivant :

- Mobiliser et de réemployer et ré exploiter les structures existantes au maximum.

Une identité urbaine à valoriser grâce à la créativité et à la diversité culturelle

- La création et la créativité font partie intégrante des processus de revalorisation des sites historiques.
- La créativité dans les processus de revitalisation et revalorisation permet souvent l'émergence de projets impliquant de nouveaux modes de relation entre acteurs et une nouvelle appréhension du territoire.

Les exemples d'intervention sur des sites historiques présentés ci-dessus montrent que ces espaces ne sont pas seulement des formes urbaines périmées et synonymes d'insalubrité et de pauvreté, mais au contraire, des espaces vivants, redevenus animés et attractifs pour certains types d'investissements et capables de s'articuler à la dynamique de la modernité et de la vie urbaine.

L'opération de la revalorisation du patrimoine doit être ouverte et souple. C'est le produit de la rencontre de différents acteurs autour d'un territoire où leurs attentes et leurs espoirs sont catalysés.

La mise en valeur du patrimoine peut être un générateur d'emplois, en favorisant le tourisme, la promotion et la réhabilitation de l'artisanat et des anciens métiers. Comme elle peut être une créatrice d'un lieu agréable pour la population résidante.



APPROCHE CONCEPTUELLE





V-1-Introduction :

« L'acte de construire un équipement, d'aménager un espace public, de réhabiliter un bâtiment ne répond pas à une science exacte, il se développe au contraire très souvent dans un mode prévisionnel, où l'évaluation prend une part importante : la démarche de programmation cherche à répondre à cette réalité. »

« Programmer, c'est qualifier plutôt que quantifier » H .Barneldes

V-2-Objectif du projet :

La mise en valeur de la Citadelle d'El Mechouar est un projet d'aménagement qui

V-3-Pour qui ?

Les usagers : les types d'usagers peuvent être présentés comme suit :

V-3-1)-Usagers permanents:

Ce sont les travailleurs opérants aux différentes activités de l'équipement, lesreprésentants des entreprises, des cabinets, gestionnaires, services demaintenance ... etc.

V-3-2)-Usagers non permanents:

Ce sent les chercheurs libres, les collectivités locales représentent des sociétéspubliques aux privés et autres personnes venues conclure des différentsorganismes.

V-4-Pourquoi ?

Le but de ce projet est de toucher les deux échelles:

- a) Echelle locale : enrichir les richesses patrimoniales et culturelles de la ville de Tlemcen.
- b) Echelle nationale : renforcer la notion de la préservation de l'héritage historique et artistique.





V-5-A travers quoi (comment) ?

Ce projet se traduira en premier lieu en définissant le programme d'aménagement de la citadelle, de la définition de ses fonctions de base ainsi que de ses espaces et de ses organigrammes spatial et fonctionnel, suivi par ceux du nouveau projet.

V-6-Le programme :

La mise en valeur de la citadelle d'El Mechouar passe par plusieurs opérations en l'occurrence :

1-Actions urbaine :

- La création d'un parcours urbain
- La création des places et espaces urbain.
- Installation du mobilier urbain.

2-Interventions sur le bâti existant :

- La démolition des équipements administratifs pour libérer l'assiette du terrain en vue de projeter une voie de desserte des équipements projetés.
- La rénovation des bâtiments abritant les équipements administratifs en injectant un nouveau bâtiment à caractère culturel.

V-7-Tableau des actions urbaines :

Quoi ? (Type)	Comment? (intervention)	Pourquoi? (objectif)
Mobilité urbaine	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Création d'un parcours urbain ✓ Création d'une voie mécanique ✓ Création des passages couverts 	<ul style="list-style-type: none"> *Rendre la citadelle plus fonctionnelle avec la ville *favoriser la circulation piétonnière. *Développer un réseau de circulationsdouces à l'intérieur du





	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Aménagement d'un Parking de stationnement 	<p>quartier.</p> <p>Assurer la jonction entre les différents équipements de la citadelle.</p>
Places et espaces urbain	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Création d'une place devant la mosquée ✓ Création des esplanades et aire de détente. ✓ Aménagement d'une place publique avec une cafétéria de qualité. ✓ Requalification des revêtements de sol des piétonniers. 	<p>*réaliser l'harmonisation esthétique fonctionnelle et contemporaine des espaces publics.</p> <p>*créer l'itinéraire touristique</p>
Installation de mobilier urbain	<p>Le mobilier urbain est un "outil" au service du citoyen ; son implantation doit respecter des principes d'organisation tout en s'adaptant aux pratiques spécifiques urbaines ou aux usages courants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mobiliers liés aux végétaux et à l'eau (d'embellissement) ✓ Mobiliers de propreté et d'hygiène 	<p>*L'objectif visé est l'harmonisation du mobilier. La gamme retenue doit être homogène, de style contemporain due qu'on s'éloigne du centre historique. Avec intégration des mêmes motifs pour donner une certaine homogénéité avec l'ensemble.</p>





	<ul style="list-style-type: none">✓ Mobiliers d'éclairage public (luminaires)✓ Mobiliers de repos✓ Mobiliers de protection et de contrôle du stationnement	
--	--	--

V-8-carte états des lieux :

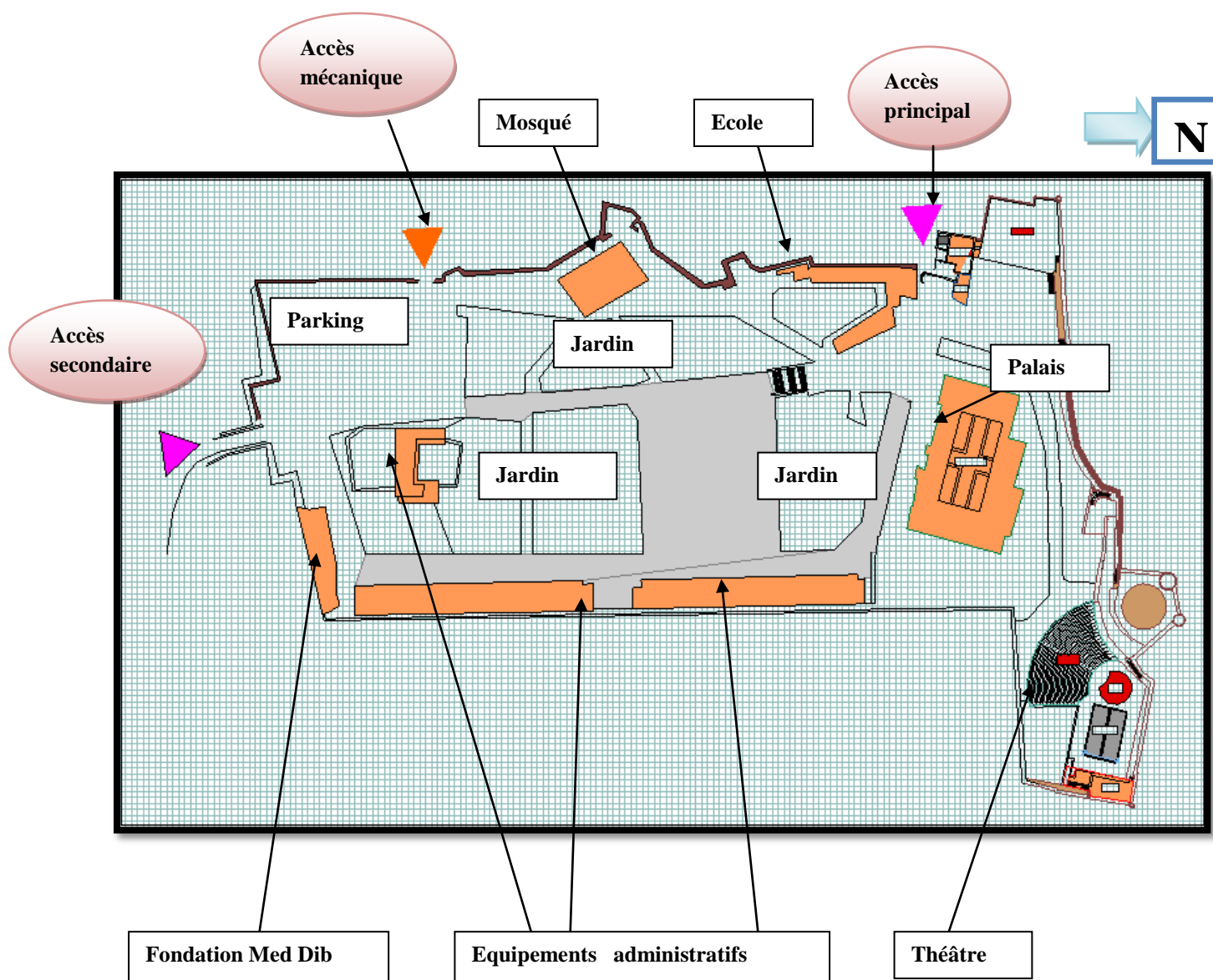


Figure V-1 ; Carte d'aménagement de Mechouar (états des lieux)





V-9-Schéma de principe :

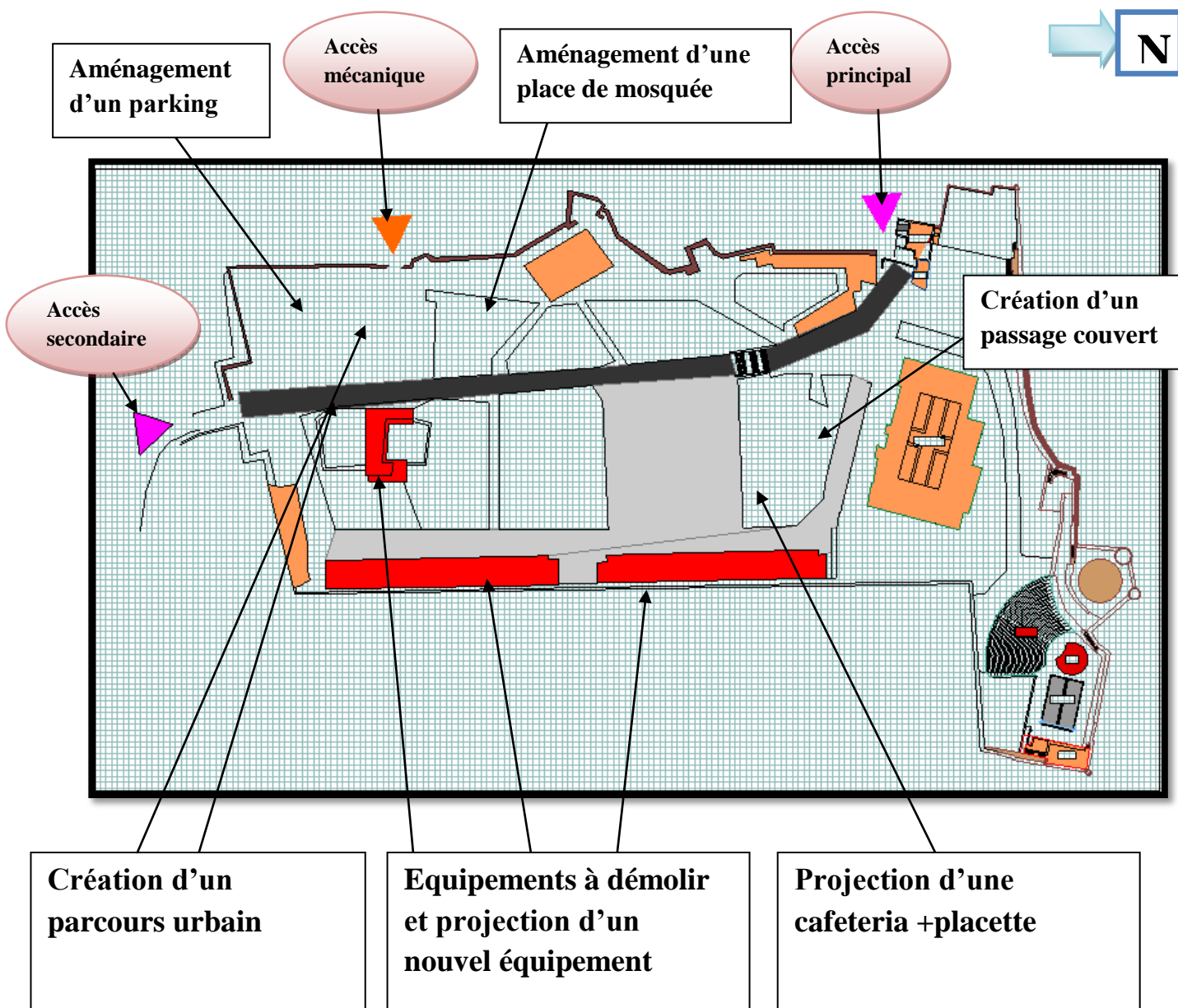


Figure V-2 ; Schéma de principe





V-10-Plan de réaménagement du Mechouar :

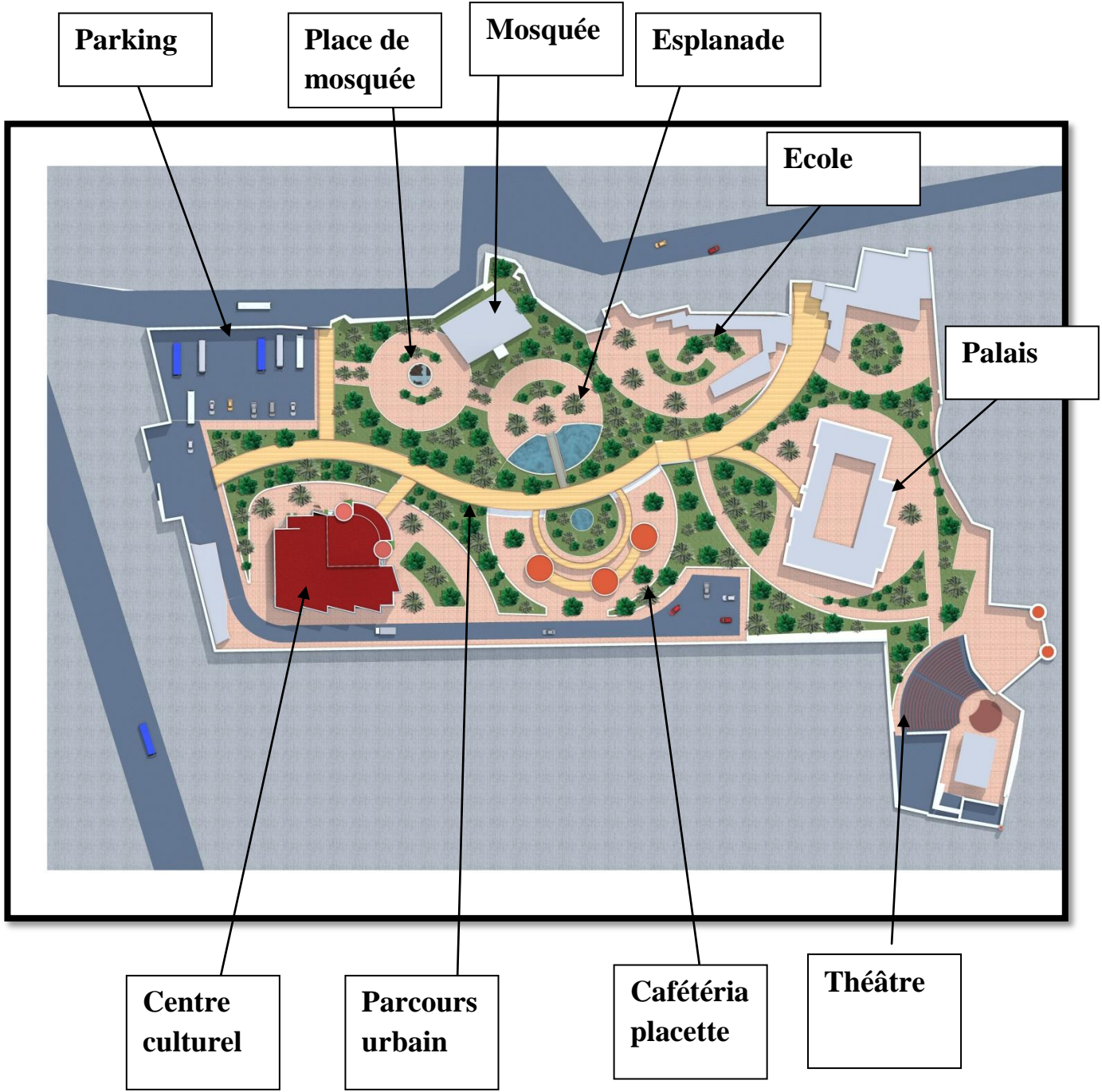


Figure V-3 ; Plan de réaménagement du Mechouar





V-11-Interventions sur le bâti existant :

Pour répondre à l'objectif principal de notre intervention, on a passé par plusieurs opérations entre autre :

- La démolition des équipements à caractère administratif pour libérer l'assiette du terrain en vue de projeter une voie de desserte des nouveaux équipements.
- La projection d'un nouvel équipement à caractère culturel pour aboutir enfin à un ensemble culturel.
- Pour Assurer une continuité fonctionnelle du nouveau projet avec son contexte urbain il faut intégrer toutes les activités culturelles (bibliothèque, salle d'exposition, ..)

V-11-1)-Programme de Base :

- ✓ **Fonction d'accueil** : permet de recevoir les touristes et les visiteurs de différentes tranches d'âges
- ✓ **Fonction d'information**: informer les visiteurs ou les usagers sur les différents itinéraires des monuments ou lieux a visités (bus, taxis..) leurs prix d'accès, adresses des hôtels...
- ✓ **Fonction d'exposition** : permet d'exposée les produits artisanats de Tlemcen, présenter les différents monuments de la ville...
- ✓ **Fonction de services** : offrir aux visiteurs les achats de 1er nécessité et satisfaire leur besoins
- ✓ **Fonction d'administration** : permet la gestion, l'organisation et la direction de Différentes structures qui constituent l'équipement.
- ✓ **Communication et échange**





V-11-2)-Les plans du nouvel équipement (centre culturel) :

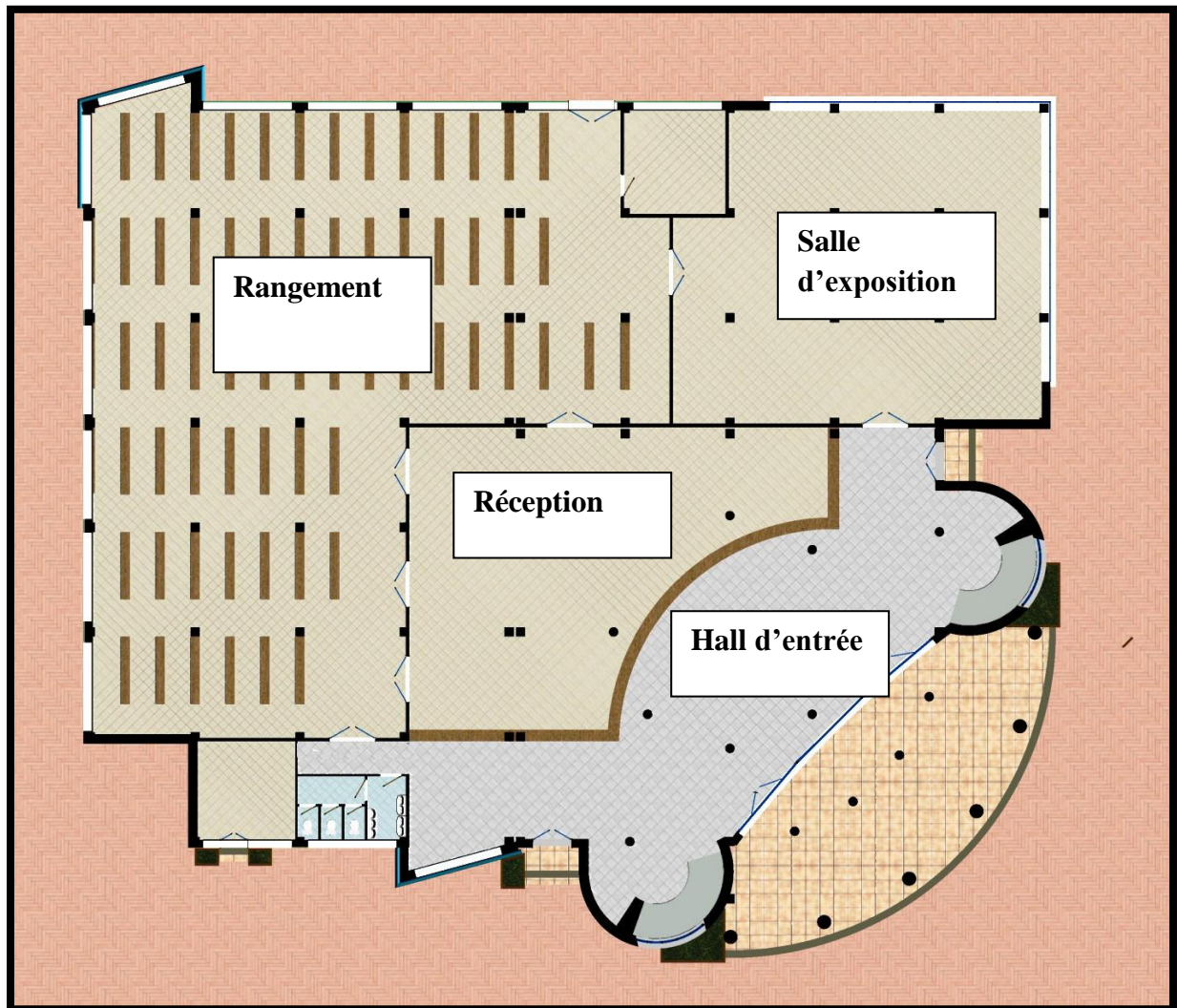


Figure V-4 ; Plan de RDC



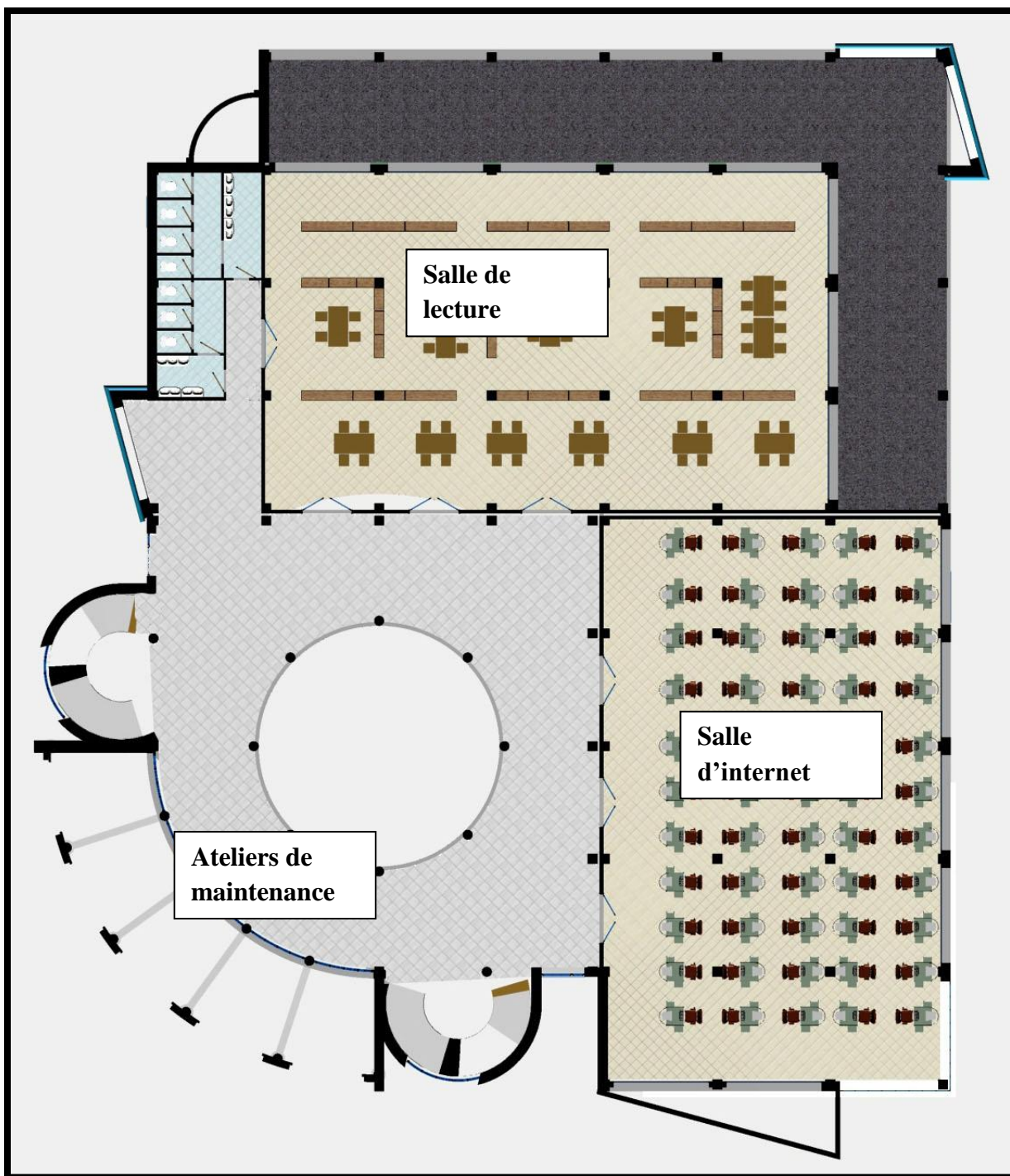


Figure V-5 ; Plan Premier étage



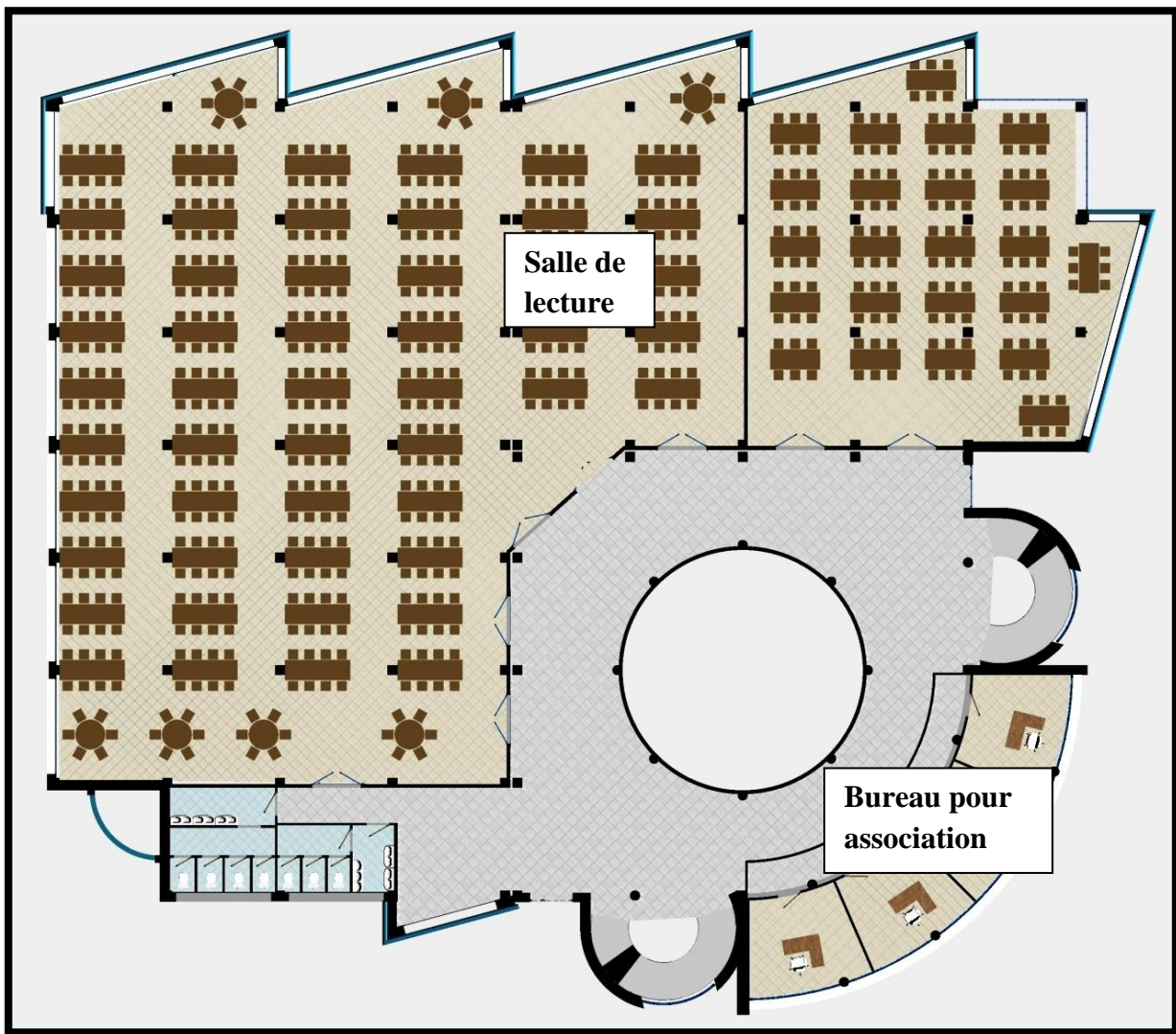


Figure V-6 ; Plan deuxième étage





V-12-Description du projet :

La réflexion et l'idée principale portant sur la conception du projet, s'articulent sur un aménagement qui repose essentiellement sur l'agencement et la juxtaposition des différentes fonctions, pour enfin offrir un cadre de vie agréable aux usagers.

L'aménagement qu'on propose offre une organisation fonctionnelle des espaces et établit une relation étroite entre les différentes fonctions et activités.

Le projet est conçu en forme éclatée pour une meilleure occupation du terrain d'assiette et une rationalisation des espaces.

La forme et la géométrie du bâtiment qui découlent de l'aménagement, répondent à un concept de perméabilité, une hiérarchie des espaces permettant une bonne orientation et par conséquent une lisibilité des lieux et une mise en valeur des espaces naturels (dimensions et aménagement).

La conception des passages piétonniers et mécanique favorisant des déplacements efficaces et agréables à l'intérieur du projet.

Le bâtiment est conçu d'un volume compact en R+2 regroupant toutes activités du complexe.

Sa conception repose essentiellement sur l'articulation des différentes fonctions autour du hall central qui relie les deux parties du bâtiment.

La juxtaposition adéquate des différentes fonctions offre une organisation spatiale parfaite.

Le RDC est pourvu d'un grand hall d'accueil qui assure l'orientation et la direction des usagers vers les différentes activités et les différents étages.

Le noyau central est conçu en forme curviligne, servant d'élément architectural dominant l'intérieur et l'extérieur du bâtiment, l'ensemble offre une transparence de l'espace et par conséquent un équilibre visuel et perceptuel de la forme, de la volumétrie et du traitement simple des façades qui découlent de la modélisation du bâtiment d'où une vue intéressante vue panoramique et un cadre agréable aux usagers.

Le choix des activités génère une activité et une animation au projet.





Le premier étage est occupé par une salle de lecture, salle d'internet et des ateliers pour la maintenance.

Le deuxième niveau contient une grande salle de lecture et des bureaux pour les associations.

Le noyau central est pourvu de 02 cages d'escaliers, qui assurent la circulation verticale, permettant ainsi la fluidité du flux important des usagers d'une part, et la liaison verticale et horizontale des quatre ailes entre elles d'autre part, aussi ils servent d'escaliers de secours.

V-13-Technologie et architecture :

Le projet est conçu en système traditionnel (poteaux, poutres).

Les façades sont traitées en éléments horizontaux et verticaux, de façon à mettre en exergue le caractère culturel, éducatif et imposant que revêt le projet.

L'introduction des parois vitrées au niveau des façades accentue d'avantage le rapport entre les surfaces opaques et surfaces transparentes (rapport pleins et vides).

L'intégration de nouvel équipement se fait en démarquant par rapport aux équipements existants.





V-14-Vues de la citadelle de Mechouar après les interventions :



Figure V-7 : Vues d'ensemble de la citadelle





Figure V-8 ; Vue sur le nouvel équipement





Figure V-9 ; Vue sur le Parcours urbain



Figure V-10 ; Vue sur l'esplanade



CONCLUSION GENERALE





Conclusion générale :

Le patrimoine est un moteur du tourisme et est aussi un pilier majeur en tant que produit à valoriser économiquement. "C'est un point de référence dynamique et un instrument positif du développement et des échanges"

Ce patrimoine qui se présente essentiellement sous forme de monuments et des sites, constitue d'une part un référent identitaire et d'autre part, un atout économique puisque le tourisme culturel est devenu une ressource essentielle pour différents pays. Donc la mise en valeur de ce dernier permet de valoriser la spécificité du lieu, la création de sites visitables et apparaît aujourd'hui comme vecteur potentiel d'une stratégie identitaire à la fois locale et ouverte au monde.

La valorisation est un processus visant à améliorer la valeur de cet objet, actif, entité : on parle alors de "valoriser" un bien immobilier, un patrimoine, des sous-produits, des déchets.

Cette valorisation vise à "mettre en valeur" un patrimoine ou un bien en modifiant son état, en vue de le rendre capable dans un délai fixé d'être cédé, d'être utilisé ou de produire un revenu.

Notre travail est basé sur la valorisation de la citadelle d'El Mechouar comme atout majeur de la ville de Tlemcen à travers des actions urbaines et des interventions sur le bâti existant.

Nous espérons à travers ce projet, avoir pu répondre à la problématique posée et avoir pu atteindre les objectifs voulus.





Bibliographie

Figure III-1 : www.wikipedia.fr

Figure III-2 : ANAT .PDAU Tlemcen

Figure III-3→4 : www.wikipedia.fr

Figure III-5 : Les villes de l'Algérie Tlemcen-Edition

Figure III-6 : Thèse de doctorat Antagonisme entre espaces historiques et développement urbain, le cas de Tlemcen, thèse de Doctorat, EPAU, Alger, 2007 P170

Figure III-7 : Thèse de doctorat Antagonisme entre espaces historiques et développement urbain, le cas de Tlemcen, thèse de Doctorat, EPAU, Alger,2007 P191

Figure III-8 : Thèse de doctorat Antagonisme entre espaces historiques et développement urbain, le cas de Tlemcen, thèse de Doctorat, EPAU, Alger,2007 P210

Figure III-9 : Thèse de doctorat Antagonisme entre espaces historiques et développement urbain, le cas de Tlemcen, thèse de Doctorat, EPAU, Alger,2007 P245

Figure III-10 : Thèse de doctorat Antagonisme entre espaces historiques et développement urbain, le cas de Tlemcen, thèse de Doctorat, EPAU, Alger,2007 P307

Figure III-11 : Evolution de la ville de Tlemcen pendant la période coloniale, mémoire de Magister, EPAU, Alger, 1989.P 169

Figure III-12 : Archive APC

Figure III-13 :.PDAU-Etablit par l'auteur

Figure III-14 : PDAU-Etablit par l'auteur

Figure III-15→ 19 : Photos prises par l'auteur

Figure III-20 : www.Tlemcen-dz.com

Figure III-21 : Google earth

Figure III-22 : Thèse de doctorat (forme d'identification d'un complexe palatial médiéval) P119

Figure III-23 : Thèse de doctorat (forme d'identification d'un complexe palatial médiéval) P309

Figure III-24 : Thèse de doctorat (forme d'identification d'un complexe palatial médiéval)

Figure III-25 : Bureau d'études A.CHIALI

Figure III-26→ 30 : PDAU Tlemcen-Etablit par l'auteur



Figure III-31-38 : Photos prises par l'auteur

Figure IV-1 : www.natureculture.org

Figure IV-2→4 : www.wikipedia.fr

Figure V-1→10 : Photos prises par l'auteur

¹ Dominique POULOT ; *Patrimoine et modernité* ; éditions L'Harmattan 1998 ; p.09

² A. DUPRONT ; *l'histoire après Frensd*; Revue de l'enseignement supérieur ; 1968 ; p.27

³ Françoise CHOAY, *l'Allégorie du patrimoine*, édition du seuil 1992,1996, 1999, nouvelle édition revue et corrigé (actualisée en 2007). p.9

⁴ Service pédagogique Château Guillaume le Conquérant - 14700 Falaise ; « La notion de patrimoine ».

⁵ Jean-Marie BRETON ; *Patrimoine culturel et tourisme alternatif (Europe, Afrique, Caraïbe, Amérique)*;éditions KARTHALA ; 2009 ; p.156

⁶ Françoise CHOAY ; *Le patrimoine en question, anthropologie pour un combat* ; éditions du seuil ; 2009 ; introduction générale.

⁷Riegl, « le culte moderne des monuments » 1858-1905 p. 55

⁸Riegl, *idem*

⁹John Ruskin, Aphorisme 30, *Les sept lampes de l'architecture*, 1880 (Ruskin, J. 1987).

¹⁰Riegl, A. « le culte moderne des monuments » 1858-1905

¹¹ (Cité par Claudia Philippi Scharf).

¹² R.H Marijnissen. *Dégradation, conservation et restauration de l'oeuvre d'art* (Cité par Claudia Philippi Scharf) op. Cité.

¹³ Marc Guillaume *la politique du patrimoine*. Paris : Galilée, 1980 P° 67

¹⁵ Pierre de Lagarde, *la mémoire des pierres*, édition Albin Michel, Paris, 1979 P° 145

¹⁶ OP. Cité P° 149

¹⁷ Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du 11ème au 16ème siècle* (1854-1868).

¹⁸ Pierre de Lagarde, OP. Cité P° 153

¹⁹ Viollet-le-Duc, OP. Cité



- ²¹ M. Verbeeck, évolution des concepts « restauration et conservation des monuments du patrimoine » école supérieur des arts St luc de liège. 2006-2007 P° 41
- ²² M. Verbeeck, OP. Cité
- ²³ Françoise Choay, OP. Cité
- ²⁴ M. Verbeeck, OP. Cité
- ²⁵ Françoise Choay- L'allégorie du patrimoine – P 128
- ²⁶ Ecole d'architecture de Lion, département patrimoine. Patrimoine et architecture, une anthologie. Préparée par Yves Belmont 2001-2002
- ²⁷ A. Pica actualita cité par R. Panne, il restauro dei monumenti, in Aretusa n° 1, 1944
- ²⁸ Roberto panne cité par Giovanni Carbonara : la réintégration de l'image, Rome 1993, P° 33
- ²⁹ Roberto Pane cité Giovanni Carbonara : la réintégration de l'image. 1 théorie P°34
- ³¹ Roberto Pane cité par Giovanni Carbonara : la réintégration de l'image. 1 théorie P 35
- ³³ Roberto Pane, OP. Cité P 38
- ³⁵ Cesare Brandi cité par Giovanni Carbonara : la réintégration de l'image. 1 théorie P 43
- ³⁶ Cesare Brandi par Giovanni Carbonara : la réintégration de l'image. 1 théorie P43
- ³⁷ César Brandi cité par : Nicolas Detry et Pierre Prunet : architecture et restauration, sens et évolution d'une recherche P° 60
- ³⁸ A. Dillon, interpretazione di Taormina, cité in Ceschi, teoria e storia P 199
- ³⁹ LONGHI, restauri cité P° 121 il faut croire à la restauration comme source de croissance esthétique.
- ⁴⁰ Giancarlo Palmerio, cours de restauration P 12
- ⁴¹ Giancarlo Palmerio, OP. Cité P 13
- ⁴² Giancarlo Palmerio, OP. Cité P° 13
- ⁴³ Charte de Venise 1964, articles : 5, 6, 7,8
- ⁴⁴ Charte de Cracovie 2000. Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, source www.internationale.icomos.org
- ⁴⁵ Khelifa A recueil législatif sur l'archéologie, la protection des sites, des musées et monuments historiques 1989, page 7



⁴⁶ Ordonnance ministérielle contenant plus de 138 articles (l'article 73à76 consacré a la conservation des monuments et sites historiques

⁴⁷ Décret N° 81-391 du 26 Dec 1980

⁴⁸ Etablissement publique à caractère administratif et doté de la personnalité moral et de l'autonomie financière

⁴⁹ Article 3 du décret N° 87-10 du 06 janvier 1987 portant création de l'agence national de l'archéologie

⁵⁰Discours prononcé par Mme la ministre de communication et de la culture lors des assises du patrimoine culturel 29 décembre 2003. – bibliothèque national d'Algérie

⁵¹Paul Clernent, Düsseldorf 1896.

⁵² Grand Larousse encyclopédique. En dix volumes, Edition Larousse, Paris, 1960-1964.

⁵⁴ Grand Larousse.

⁵⁵Cesar Brandi. Principes pour une théorie de la restauration

⁵⁶ Charte de Venise 1964

⁵⁷ Grand Larousse encyclopédique .en dix volumes, édition Larousse, Paris, 1960-1964.

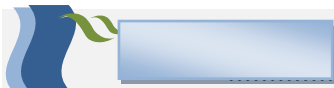
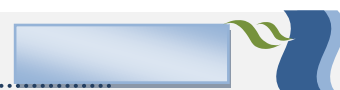
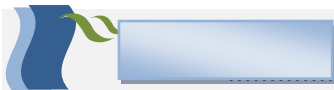


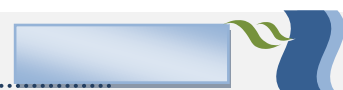
Table des matières

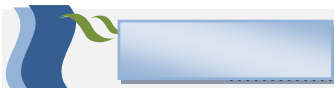
Chapitre 1: Approche introductive	1
I-I-Introduction générale	1
I-II-Choix du site	2
I-III-Problématique générale.....	3
Chapitre 2: Approche théorique	4
II-I-Notion du patrimoine	4
II-I-1)-Définitions	4
II-I-2)-L'évolution de la notion du patrimoine.....	5
II-I-3-1)-Les valeurs de passé.....	7
II-I-3-2)-Les valeurs de contemporanéité (ou valeur d'actualité).....	9
II-II-La protection du patrimoine	12
II-II-1)-La restauration des monuments historiques : Evolution d'une théorie.....	12
II-II-2)-Une doctrine de la restauration « interventionniste »: Eugene Emmanuelle Viollet-le-Duc (1814-1879).....	12
II-II-3)-Une doctrine de la conservation : John Ruskin (1819-1900)	14
II-II-4)-Synthèse des deux doctrines : Camillo Boito	15
II-II-4-1)-La restauration historique	15
II-II-5)-La restauration critique.....	16
II-II-5-1)-Roberto Pane (restauration critique)	16
II-II-5-2)-La théorie de Cesare Brandi : la double polarité esthétique et historique	18
II-II-5-3)-Synthèse.....	20
II-II-6)-Les chartes	21
II-II-6-1)-La charte d'Athènes pour la restauration de monuments (1931)	21
II-II-6-2)-La charte de Venise (1964).....	22
II-II-6-3)-La charte de la restauration de (1972) Italie	23





II-II-6-4)-La charte de Cracovie (2000) -----	24
II-III-L'EVOLUTION DU PATRIMOINE HISTORIQUE EN ALGERIE -----	25
II-III-1)-Période post indépendance (1962 à nos jours)-----	25
II-III-1-1)-L'ordonnance 67-281 du 20 décembre 1967 relatif aux fouilles et à la protection des sites et monuments historiques et naturels -----	25
II-III-1-2)-Décret n° 75-31 du 22 janvier 1975 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'information et de la culture-----	26
II-III-1-3)-Décret numéro 81-391 du 26 décembre 1980 pour tant organisation de l'administration centrale du secrétariat d'état à la culture et aux arts populaire -----	26
II-III-1-4)-Décret exécutif n°91-297 du 24 août 1991, fixant les attributions du ministre de la communication et de la culture-----	27
II-III-1-5)-Décret exécutif N°94-414 du 23 Novembre 1994 :-----	27
II-III-1-6)-Décret exécutif N°96-141 du 20 Avril 1996-----	28
II-III-1-7)-La loi 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel -----	28
Chapitre 3: Approche analytique -----	29
III-I-Analyse de la ville de Tlemcen : -----	29
III-I-1)-Lecture géographique de la ville : -----	29
III-I-2)-Lecture historique : -----	32
III-I-4)-Conclusion: -----	46
III-II-Analyse de la citadelle d'El Mechouar : Zone d'intervention -----	47
III-II-1)-Lecture géographique :-----	47
III-II-2)- Lecture historique du Mechouar :-----	48
III-II-3)-Lecture fonctionnelle : -----	55
III-II-4)-lecture architecturale :-----	59
III-II-5)-Synthèse : -----	63
III-II-6)-Problématique spécifique : -----	64
III-II-7)- Choix du thème : -----	64





Chapitre 4: Approche thématique ----- 65

IV-I-Introduction : ----- 65

IV-II-Opérations de mise en valeurs du patrimoine architectural : ----- 65

 IV-II-1)-Conservation et sauvegarde :----- 65

 IV-II-2)-Sauvegarde : ----- 67

 IV-II-3)-Préservation : ----- 67

 IV-II-4)-Evidage, démolition intérieure : ----- 68

 IV-II-5)- Rénovation : ----- 68

 IV-II-6)- La Reconstruction : ----- 70

 IV-II-7)- La Réhabilitation : ----- 70

 IV-II-8)- Restauration : ----- 71

 IV-II-9)- L'adaptation : ----- 74

 IV-II-10)- Restitution :----- 75

 IV-II-11)- Transformation : ----- 75

 IV-II-12)- Entretien :----- 75

 IV-II-13)-Réfection :----- 76

IV-III-Analyse des exemples : ----- 77

 IV-III-1)-Restauration et réutilisation du château de Rivoli à Turin (Italie) en musée
d'art :----- 77

 IV-III-1-1)-Présentation du projet : ----- 77

 IV-III-1-2)-Historique:----- 77

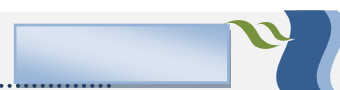
 IV-III-1-3)-Examen des principes : ----- 79

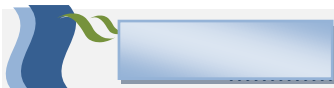
 IV-III-2)-Restauration de l'architecture vernaculaire dar El Wadi (Tunisie) ----- 80

 IV-III-2-1)-Présentation du projet : ----- 80

 IV-III-2-2)-Historique:----- 80

 IV-III-2-3)-Examen des principes : ----- 80





IV-III-2-4)-Distingabilité: -----	81
IV-III-2-5)-Contemporanéité de l'intervention: -----	81
IV-III-2-6)-Réversibilité: -----	81
IV-III-2-7)-Conclusion : -----	82
IV-III-3)-Synthèse : -----	82
Chapitre 5: Approche conceptuelle -----	83
V-1-Introduction : -----	83
V-2-Objectif du projet : -----	83
V-3-Pour qui ? -----	83
V-3-1)-Usagers permanents: -----	83
V-3-2)-Usagers non permanents:-----	83
V-4-Pourquoi ? -----	83
V-5-A travers quoi (comment) ? -----	84
V-6-Le programme : -----	84
V-7-Tableau des actions urbaines : -----	84
V-8-carte états des lieux : -----	86
V-9-Schéma de principe : -----	87
V-10-Plan de réaménagement du Mechouar :-----	88
V-11-Interventions sur le bâti existant :-----	89
V-11-1)-Programme de Base :-----	89
V-11-2)-Les plans du nouvel équipement (centre culturel) :-----	90
V-12-Description du projet :-----	93
V-13-Technologie et architecture : -----	94
V-14-Vues de la citadelle de Mechouar après les interventions : -----	95
Conclusion générale :-----	99
Bibliographie -----	100

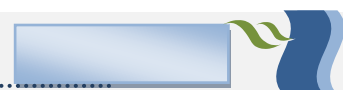




Table des figures

Figure III-1 : la ville de Tlemcen	29
Figure III-2: Situation de la ville de Tlemcen	29
Figure III-3 : Accessibilité à la ville de Tlemcen	30
Figure III-4: Le relief	31
Figure III-5: Emplacement de Pomaria par rapport à Agadir	32
Figure III-6 : Essai de restitution d'Agadir	33
Figure III-7 : Essai de restitution des extensions des Almohades	34
Figure III-8 : Essai de restitution des extensions des zianides	35
Figure III-9 : Tlemcen à l'époque ottomane	37
Figure III-10 : Percements de 1845	38
Figure III-11 : Plan d'aménagement de Tlemcen 1920.....	40
Figure III-12 : Plan d'aménagement de Tlemcen 1958.....	41
Figure III-13 : Réseaux viaires	43
Figure III-14 : Habitats et équipements.....	44
Figure III-15:La grande mosquée.....	45
Figure III-16 : Bab El Karmadine	45
Figure III-17 : Mansourah	45
Figure III-18 :Sidi Boumediene	46
Figure III-19 : El Mechouar	46
Figure III-20:Vue d'ensemble sur El Mechouar	47
Figure III-21 : Situation du Mechouar par rapport à la ville de Tlemcen	48
Figure III-22 : organisation de la citadelle sous le règne Zianide : Essai de restitution	50
Figure III-23 :la citadelle sous les Turcs	51
Figure III-24:Plan de Mechouar dans la période coloniale	53
Figure III-25 : Plan de Mechouar actuellement.....	54
Figure III-26 : Accessibilité	55
Figure III-27: limites	55
Figure III-28 : Circulation	56
Figure III-29 : Etat des fonctions	57
Figure III-30 : Etat des Hauteurs.....	58
Figure III-31 : La mosquée.....	60





Figure III-32 : La fondation Med Dib	60
Figure III-33 : La direction de culture.....	60
Figure III-34 : L'école des beaux-arts.....	61
Figure III-35: La direction du parc national et l'école du tourisme	61
Figure III-36 : La prison.....	61
Figure III-37 : La poudrière	62
Figure III-38 : Le palais	62
Figure IV-1 : vue générale du château de Rivoli.....	77
Figure IV-2 : vue d'ensemble du château de Rivoli.....	78
Figure IV-3 : Façade du Juvarra conservée même après la restauration.....	79
Figure IV-4 ; Etat des lieux de dar El Wadi avant la restauration.....	80
Figure IV-5 : Vue dar El Wadi après la restauration.....	81
Figure V-1 ; Carte d'aménagement de Mechouar (états des lieux).....	86
Figure V-2 ; Schéma de principe.....	87
Figure V-3 ; Plan de réaménagement du Mechouar.....	88
Figure V-4 ; Plan de RDC	90
Figure V-5 ; Plan Premier étage	91
Figure V-6 ; Plan deuxième étage	92
Figure V-7 : Vues d'ensemble de la citadelle	95
Figure V-8 ; Vue sur le nouvel équipement	96
Figure V-9 ; Vue sur le Parcours urbain	97
Figure V-10 ; Vue sur l'esplanade	98

